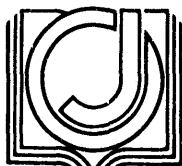


SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :
STANDARD : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

COMPTE RENDU INTÉGRAL

39^e SÉANCE

Séance du vendredi 1^{er} décembre 1989

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT

1. Procès-verbal (p. 4201).
2. Décès d'un ancien sénateur (p. 4201).
3. Loi de finances pour 1990. - Suite de la discussion d'un projet de loi.

Industrie et aménagement du territoire

I. - INDUSTRIE

MM. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire ; Jean-François Pintat, rapporteur spécial de la commission des finances ; André Fosset, en remplacement de M. Francisque Collomb, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (Industrie) ; Roland Grimaldi, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (Energie) ; Xavier de Villepin, René Trégouët.

Suspension et reprise de la séance (p. 4213)

MM. Jean Garcia, Louis Brives, Roland Grimaldi, André Bohl, Louis Minetti, André Delelis, François Autain, Christian Poncelet, président de la commission des finances.

MM. le ministre, Louis Minetti.

Crédits du titre III (p. 4226)

Mme Paulette Fost, MM. Jean-Eric Bousch, le ministre.

Amendement n° II-16 de la commission. - MM. le rapporteur spécial, le ministre, Maurice Schumann.

PRÉSIDENTE DE M. ÉTIENNE DAILLY

M. le ministre. - Adoption de l'amendement n° II-16.

Le vote sur les crédits est réservé.

Crédits du titre IV. - Vote réservé (p. 4228)

Crédits du titre V (p. 4228)

Amendement n° II-17 de la commission. - M. le rapporteur spécial. - Adoption.

Le vote sur les crédits est réservé.

Crédits du titre VI (p. 4228)

Amendement n° II-18 de la commission. - Adoption.

Le vote sur les crédits est réservé.

4. Communications du Gouvernement (p. 4229).

Suspension et reprise de la séance (p. 4229)

PRÉSIDENTE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER

5. Loi de finances pour 1990. - Suite de la discussion d'un projet de loi.

Industrie et aménagement du territoire

II. - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (p. 4229)

MM. Jacques Chérèque, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions ; Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial de la commission des finances ; Jean Puech, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Jean Boyer, François Gerbaud, Félix Leyzour, Daniel Percheron, Louis Moinard, Hubert Martin, Georges Gruillot, Bernard Dussaut, Rémi Herment, Jean Simonin René Régnauld.

M. le ministre délégué.

Crédits du titre III (p. 4247)

Mme Marie-Claude Beaudeau.

Amendement n° II-19 de la commission. - MM. le rapporteur spécial, le ministre délégué, René Régnauld, Mme Marie-Claude Beaudeau, MM. François Gerbaud, Félix Leyzour, Hubert Martin. - Adoption, par scrutin public, de l'amendement.

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

Adoption des crédits modifiés.

Crédits du titre IV (p. 4250)

Amendement n° II-20 de la commission. - Adoption.

Adoption des crédits modifiés.

Crédits du titre V (p. 4250)

Amendement n° II-21 de la commission. - Adoption.

Adoption des crédits modifiés.

Crédits du titre VI (p. 4251)

Amendement n° II-22 rectifié de la commission. - Adoption.

Adoption des crédits modifiés.

6. Transmission d'un projet de loi (p. 4251).

7. Ordre du jour (p. 4251).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE

DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT,

vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

DÉCÈS D'UN ANCIEN SÉNATEUR

M. le président. J'ai le regret de vous rappeler le décès, survenu le 14 novembre 1989, de notre ancien collègue Clovis Tenaison, qui fut sénateur de la Guadeloupe de 1946 à 1948.

3

LOI DE FINANCES POUR 1990

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1990, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. [Nos 58 et 59 (1989-1990).]

Industrie et aménagement du territoire

I. - INDUSTRIE

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire : I. - Industrie.

La parole est à M. le ministre.

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, avant d'aborder l'analyse des crédits de notre budget, je voudrais d'abord faire deux constats.

Le premier, c'est que l'industrie se développe aujourd'hui à l'intérieur de nouvelles frontières ; le second, c'est qu'elle bénéficie actuellement d'un environnement qui est exceptionnellement favorable.

La nouvelle frontière, c'est le monde.

Certes, l'échéance de 1993 est une échéance européenne, concrète, immédiate, qui commence à dynamiser chacune de nos entreprises. Mais l'Europe occidentale, qui, depuis trente ans, cherchait en en doutant un peu son identité communautaire, voit surgir à l'Est une raison majeure de son achèvement.

Cette Europe ne doit pas être un face à face à douze, ce serait dérisoire. Sa raison d'être est de renforcer les Etats qui la composent pour affronter la superpuissance japonaise, les incertitudes mais aussi la puissance américaine, ainsi que les revendications de nouveaux pays : hier, ceux du Sud-Est asiatique, aujourd'hui ceux d'Europe centrale qui émergent, qui sont sortis d'une léthargie de quarante ans et qui vont devenir maintenant de nouveaux concurrents.

Bref, il faut, comme le disait Braudel, penser dans le cadre d'une « économie-monde ». Nous n'avons plus le choix et, si nous l'avons eu - mais ce n'est pas sûr - il est en tout cas derrière nous. Aujourd'hui, nous sommes dans un monde sans frontières, avec ses chances et ses risques.

Dès lors, dans ce contexte tout à fait nouveau dans l'histoire du monde, il ne faut pas être frileux ; il faut savoir profiter de l'environnement mondial ; il est favorable, et un certain nombre d'indices suggèrent que cela pourrait durer.

Il y a trois raisons à cela : d'abord, la baisse du prix du pétrole a fini par se diffuser à l'intérieur de l'économie - elle s'est fait beaucoup attendre, mais nous y sommes maintenant -, ensuite, les grands investissements transnationaux ont permis de faire rebondir la conjoncture internationale ; enfin, il existe un phénomène beaucoup plus mystérieux et dont on ne connaît pas très bien l'origine, à savoir la relance des progrès technologiques. C'est vrai de l'électronique, de la biotechnologie, ainsi que de toute une série de disciplines scientifiques qui, après une certaine période de latence, sont aujourd'hui en train d'accélérer leur développement.

Bref, je pense que la croissance actuelle repose sur une base solide et qu'elle se poursuivra ; nous avons le devoir d'en tirer parti sur le plan français.

Sans faire preuve d'un optimisme hors de saison, je rappelle que toute une série d'industries, dont on pensait qu'elles étaient quasi agonisantes et dont on déplorait, ici ou ailleurs, le déclin apparemment inexorable, se sont relevées ou sont, en tout cas, en voie de relèvement.

Je commencerai par l'exemple qui me paraît le plus frappant, celui de la machine-outil. Combien de cassandres n'ont-elles pas dit qu'en France l'industrie de la machine-outil était mourante.

Aujourd'hui, sans être, certes, totalement en bonne santé, ce secteur compte 150 entreprises, réalise 7 milliards de francs de chiffre d'affaires, affiche un carnet de commandes à l'exportation qui, pour les sept premiers mois de l'année 1989, a augmenté de 48 p. 100 par rapport à l'année dernière.

Il faudra certainement beaucoup d'années pour que l'industrie de la machine-outil retrouve sa splendeur passée. Toutefois, je suis heureux de constater que, si la guérison n'est pas encore acquise, la convalescence est en tout cas bien engagée.

Par ailleurs, voilà un an, nous parlions ici-même de l'industrie du jouet. J'ai eu l'occasion, il y a quelques semaines, de me rendre dans le Jura, qui est un peu le berceau de l'industrie du jouet, et j'ai pu y constater avec plaisir que cette industrie investit à nouveau, qu'elle exporte et que nous avons plutôt de bonnes raisons d'être optimistes en ce qui concerne son avenir.

Enfin, je ne citerai que pour mémoire une industrie qui occupe une telle place dans notre paysage industriel que son renouveau ne peut être nié par personne, je veux parler de la sidérurgie. Combien de fois a-t-on dit qu'elle n'avait plus de place dans les industries occidentales ?

De leur côté, la chimie et l'industrie automobile affichent un redressement spectaculaire ; quant au secteur ferroviaire, il maintient son excédent à 3 milliards de francs et affiche, lui aussi, des succès retentissants, avec la construction du T.G.V. espagnol et les grands projets de T.G.V. vers le Nord-Ouest, vers la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne.

Ces résultats satisfaisants ne gommant naturellement pas les zones sombres : l'emploi ne s'améliore que très lentement, trop lentement. A ce stade, on peut difficilement encore parler d'une amélioration. Le problème, dramatique, réside dans la non-adaptation des formations aux besoins du marché. J'aurai sans doute l'occasion d'y revenir.

Quant au déficit de notre solde industriel, il a tendance à s'aggraver. Nous ne nous guérisons pas par des incantations !

Cela ne signifie pas pour autant que les Français n'aient pas la fibre industrielle. Mais nous avons une industrie mal orientée, nous ne fabriquons pas les biens d'équipement qui, en période de haute conjoncture, sont demandés par les sociétés.

Il faudra certainement quelques années pour guérir une maladie de langueur qui remonte probablement assez loin dans le passé.

Il est une autre préoccupation sur laquelle nous aurons sans doute l'occasion de revenir au cours de la discussion : je veux parler des chantiers navals, qui connaissent un retard persistant de compétitivité.

Le secteur du textile-habillement, quant à lui, subit des restructurations rapides, mais difficiles à vivre aujourd'hui. Là encore, nous aurons l'occasion d'en reparler.

En outre, il faut tenir compte des problèmes qu'entraîne, pour des régions entières, une tradition mono-industrielle. Bref, des inégalités insupportables existent encore entre des régions dont la situation va du meilleur au pire. Nous reviendrons également sur ce point.

Dans ce cadre contrasté, alors que nous baignons déjà dans cette économie mondiale et à trois ans du marché unique, nous devons assurer à l'industrie française les moyens d'affronter cette nouvelle compétition.

Le budget que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui répond d'abord à cette exigence.

Nous concentrons nos efforts sur quatre actions prioritaires qui se traduisent en chiffres. Sans les classer par ordre d'importance, je les présenterai selon leur valeur quantitative.

La priorité des priorités est la recherche industrielle. Nous avons accumulé - il faut en être conscient - des années de relative indifférence, et même d'inefficacité dans un domaine qui commande la compétitivité des entreprises.

Sur le plan de la recherche industrielle, la France réalise dix fois moins de recherche que les Etats-Unis - ce qui est relativement normal compte tenu du poids écrasant de l'économie américaine - mais trois fois moins que le Japon et deux fois moins que la République fédérale d'Allemagne.

A cela, il n'existe aucune raison, sinon notre propre faiblesse. L'action que nous menons, qui est progressive - on ne rattrape pas en un budget un retard de dix ans - se traduit donc, cette année, par une augmentation massive des crédits du chapitre - bien nommé - « Développement de la recherche industrielle et innovation ».

Ces crédits augmentent de 450 millions de francs, soit de 46 p. 100 par rapport à l'année dernière. Ils atteignent, ainsi, près de 1,7 milliard de francs. En deux ans, ils auront plus que doublé.

Nous sommes satisfaits du résultat que nous avons ainsi obtenu, dans une conjoncture dont je n'ai pas besoin de dire qu'elle est budgétairement difficile.

Cette somme permettra de financer des grands programmes, d'une part, et des actions plus démultipliées, d'autre part.

Ainsi, sur un total de 643 millions de francs consacrés aux grands chapitres, 300 millions de francs sont réservés à la filière électronique. Je n'ai pas besoin de dire à quel point il

s'agit de recherche stratégique ! En tenant compte des crédits inscrits au budget annexe des P.T.T. - mais qui sont gérés par mon département ministériel et qui viennent donc en sus des chiffres que vous avez à apprécier - les programmes « Jessi » et « Télévision à haute définition » bénéficieront chacun de 240 millions de francs, ce qui est un montant important, supérieur à l'an dernier, mais raisonnable par rapport au développement de ces travaux.

Un crédit de 120 millions de francs sera consacré à Euréka et 223 millions de francs seront consacrés aux « grands projets innovants ».

Cette nouvelle expression n'est pas une simple fantaisie sémantique. Elle traduit la volonté de l'Etat de privilégier des orientations stratégiques pour la France de demain. Nous avons retenu à ce titre, en 1989, les matériaux, les produits de base pour la pharmacie, la coulée continue, le moteur propre.

Permettez-moi de m'arrêter un instant sur ce moteur propre. Il s'agit, à court terme, d'optimiser le fonctionnement du moteur afin de réduire ultérieurement de moitié le coût des équipements anti-pollution, d'allonger leur durée de vie et de supprimer le surcoût de consommation énergétique.

Il s'agit, à long terme, de développer de nouveaux types de moteurs futuristes par rapport à ceux qui existent actuellement, et dont la propriété intrinsèque évitera le recours aux équipements anti-pollution.

Ce programme ambitieux, en cours de mise au point mobilisera, dans les prochaines décennies, les constructeurs et équipementiers français, et j'espère que d'autres constructeurs européens s'y associeront.

Les dépenses françaises dépasseront largement le milliard de francs, en tenant compte des contributions des industries

A ces recherches, qui seront poursuivies, s'ajouteront en 1990, deux thèmes complémentaires : le T.G.V. de nouvelle génération et l'environnement.

En 1989, dix-sept dossiers ont été sélectionnés. Les programmes correspondants font l'objet d'une étroite collaboration entre les ministères de la recherche et de l'industrie. En effet, nous avons tenu compte des remarques qui nous ont été faites, sur ce point, tant au Sénat qu'à l'Assemblée nationale. Les comités d'expertise des deux ministères, qui sont présidés par la même personne, vont progressivement être fusionnés. En 1990, nous rapprocherons donc plus efficacement encore la gestion des « sauts technologiques » du ministère de la recherche et celle des « grands projets innovants » de mon ministère.

Enfin, l'amélioration du crédit d'impôt-recherche vient s'ajouter puissamment à cet ensemble de mesures, car cette procédure, pour être discrète, n'en est pas moins originale et extrêmement efficace.

Le crédit d'impôt-recherche représente un manque à gagner pour l'Etat, c'est-à-dire, symétriquement, un « plus » pour les entreprises, de l'ordre de 2 milliards de francs. L'amélioration du système, compte tenu des modifications que le Parlement est en train d'y apporter, représentera quelques centaines de millions de francs supplémentaires.

En ce qui concerne les procédures et les canaux destinés à acheminer une aide décentralisée vers les P.M.I., nous avons mis en œuvre des instruments que nous pensons plus souples et plus efficaces.

L'Anvar, sur laquelle je n'ai entendu jusqu'à présent que des éloges, disposera de 845 millions de francs, contre 773 millions de francs en 1989, soit une augmentation de 8,8 p. 100. Personne ne contestera que cette agence est bien implantée dans le tissu industriel, qu'elle est très efficace et qu'elle « cible » tout à fait convenablement les aides qu'elle distribue.

Pour 1990, nous avons fixé à l'Anvar trois nouvelles orientations.

D'abord, elle se montrera un peu plus européenne. Le futur M. Henri Guillaume, son président, soit aussi le responsable français d'Euréka permettra, d'ailleurs, d'assurer une meilleure cohésion entre ses différentes actions.

L'Anvar portera, ensuite, une attention toute particulière aux secteurs où s'impose un effort technologiquement important - je pense, bien sûr, au textile, mais aussi à la machinerie, dont j'ai parlé tout à l'heure.

Enfin - c'est une nouveauté - l'Anvar apportera son appui à cette catégorie d'entreprises que j'appelle les « grandes moyennes » entreprises, celles qui ont déjà franchi un certain seuil de dimensions et qui peuvent, plus qu'aucune autre, concourir au développement des exportations, de la recherche et de l'emploi.

Pour assurer une meilleure diffusion auprès des petites entreprises, nous nous appuyerons sur des agences constituées sur le modèle de l'Anvar et dotées d'un statut extrêmement souple et peu administratif, telles que l'Aprodi et l'Adépa. Ces agences, dirigées par des personnalités du secteur privé, ont mis au point un ensemble de programmes que les industriels connaissent bien.

Le programme Logic favorise la diffusion des progiciels. Le nombre de dossiers retenus au titre de cette procédure a doublé en 1989, ce qui est fort satisfaisant. Le programme sera étendu, en 1990, aux dépenses de productique intégrée. Nous disposons maintenant d'une panoplie qui supporte honorablement la comparaison avec celles que l'on trouve dans les pays voisins.

Le programme Puce soutient l'introduction de la micro-électronique dans les produits. Dans deux cas recensés sur trois, notre intervention a permis de lancer un nouveau produit, et plus de la moitié des entreprises qui ont fait appel au programme Puce ont embauché un électronicien pour le mettre en œuvre. Ce sont là des signes tout à fait tangibles de réussite.

Je précise que 200 millions de francs sont réservés, dans ce budget, à ces différentes procédures.

Cette innovation technologique a, entre autres vertus, celle de modifier l'organisation du travail dans l'entreprise et celle de s'accompagner d'un relèvement de la qualification des agents.

L'introduction de nouveaux matériels induit, en même temps - je l'ai dit à propos du programme Puce - l'insertion de techniciens de plus haut niveau. C'est fort heureux. Mais il en résulte de nouvelles exigences. En effet, ces techniciens dont nous avons besoin, encore faut-il les trouver ! Or, dans ces disciplines, ils sont particulièrement demandés et les retards de la formation, de notre système éducatif, sont, hélas ! très importants. Ainsi, nous sommes devant un goulet non pas financier mais purement humain, dont la résorption demandera certainement beaucoup de temps. En tout cas, c'est là un chantier que mes collègues MM. Lionel Jospin et Jean-Pierre Soisson et moi-même allons essayer de défricher.

La deuxième priorité, ce sont les petites et moyennes entreprises.

Le paysage français est très contrasté. Il y a, d'un côté, les grands groupes, publics ou privés, que chacun connaît, qui sont d'ailleurs très performants. Il semble que ces groupes supportent très honorablement la comparaison avec leurs homologues étrangers. Ils se développent ; ils font de la recherche ; ils deviennent de plus en plus transnationaux ; ils conçoivent leur stratégie dans une vision mondiale.

A plusieurs reprises, ces groupes ont causé bien des soucis aux responsables de l'économie française. Ils n'en causent plus guère. Il n'est que de lire la presse spécialisée pour voir les résultats financiers qu'ils affichent année après année !

A côté de ces grands groupes, il y a les petites et moyennes industries. C'est un grand sujet de préoccupation, car nombre d'entre elles sont très petites et, du même coup, très vulnérables. Nous manquons cruellement de moyennes entreprises car, dans l'ensemble des P.M.I., les petites entreprises sont fort nombreuses. Nous sommes dans un royaume lilliputien.

Or, il est clair qu'en dessous d'un certain seuil une entreprise n'a pas la taille suffisante pour assurer son développement technologique, pour exporter ou, tout simplement, pour s'agrandir, c'est-à-dire embaucher.

Développer les P.M.I., comme nous essayons de le faire, est donc certainement le meilleur moyen de combattre le chômage, puisque 80 p. 100 des emplois industriels créés, vous le savez, l'ont été par des P.M.I.

C'est également le meilleur moyen de développer un nouveau courant d'exportation et d'innovation. Il suffit de voyager à l'étranger, de parcourir certaines régions d'Allemagne fédérale, par exemple, pour constater à quel point le développement très vivace des P.M.I. et la constitution d'un

tissu industriel très dense et très dynamique permettent à un pays de se réclamer vraiment de la modernité. Nous y sommes parvenus dans quelques secteurs, dans certaines régions, mais, hélas ! pas partout.

D'où cette idée de développement économique local. Il ne s'agit pas là d'une simple formule, mais d'une prise de conscience d'une des faiblesses fondamentales de notre économie nationale. A cette fin nous mettons en place toute une série de procédures et d'actions.

Certes, celles-ci ne produiront pas leurs effets du jour au lendemain mais, si l'effort que nous accomplissons est continu et, surtout, s'il implique tous les acteurs du développement, c'est-à-dire non seulement les industriels, bien sûr et au premier chef, mais aussi les élus, les chambres de commerce et d'industrie et les pouvoirs publics à l'échelon national, elles en produiront, avec le temps, car, en matière industrielle, le temps est maître.

Les sous-préfets, managers du développement économique, dont on avait, à une certaine époque, mal compris la raison d'être et peut-être insuffisamment apprécié l'apport à l'économie, se sont maintenant insérés dans le paysage et font convenablement leur métier de « développeur ».

Sont prévus 400 millions de francs, qui permettront de développer les actions inscrites dans les contrats de plan Etat-régions. Vous connaissez les principales : les fonds régionaux d'aide au conseil, les plans et opérations productives, l'aide au recrutement de cadres, au transfert de technologies. Ces procédures qui portent des noms étranges n'étonnent plus personne tant elles sont bien intégrées dans les habitudes des entreprises.

La troisième priorité, c'est l'environnement de l'entreprise, c'est-à-dire tout ce qui concourt, dans la législation fiscale, juridique et sociale, à favoriser son développement.

L'effort que nous poursuivons, s'il n'est pas spectaculaire, s'il est même obscur, n'en est pas moins tenace et patient dans le domaine des normes et de la qualité. Il n'y a pas là de quoi susciter l'enthousiasme des foules, mais nous savons à quel point cet élément est important pour la compétitivité de notre industrie.

En effet, qui dit « normes » dit « qualité », et à mesure que les normes s'affinent et deviennent plus sévères, la qualité augmente. Or, la qualité est un élément tout à fait décisif dans la compétition internationale.

Nous voulons également faire en sorte que les normes qui régiront le marché européen d'ici à quelques années soient plutôt d'inspiration française que d'inspiration allemande ou britannique.

Mais, en dépit de la qualité de nos offices de brevets, de l'existence de l'institut national de la propriété industrielle, des instituts de qualité, nous avons encore un certain chemin à parcourir. C'est la raison pour laquelle nous avons augmenté les crédits « normes, qualité, mesures » de près de 44 p. 100 en deux ans. Cette année, après le bond effectué l'an dernier, la progression est encore fort correcte, puisque de 13 p. 100. Nous avons réussi à faire partager notre souci par tous nos partenaires.

En ce qui concerne la fiscalité, vous êtes en train d'adopter un certain nombre de mesures qui, même si elles sont parfois insuffisantes, jouent un rôle non négligeable dans l'environnement de l'entreprise.

S'agissant de la formation, vous savez bien qu'il y a urgence. Nous manquons d'ingénieurs. A cet égard, deux chiffres sont frappants, voire scandaleux pour nous : nous formons chaque année 14 000 ingénieurs ; la République fédérale d'Allemagne en forme 29 000. A partir de cette comparaison, on peut expliquer bien des choses.

Ce que l'on constate, hélas ! pour les ingénieurs, on le constate au même degré en ce qui concerne les techniciens supérieurs ou même les techniciens, d'où l'urgence d'accomplir un effort tout à fait exceptionnel.

J'ai demandé aux quatre écoles des mines, qui sont placées sous ma tutelle, d'élargir, dès la rentrée prochaine, les promotions et de mettre en place ou, pour certaines d'entre elles, de développer des filières de promotion au grade d'ingénieur pour les techniciens supérieurs qui en manifesteraient à la fois la volonté et les compétences.

Mais il faut bien voir que le système éducatif ne peut pas combler toutes les lacunes, qu'aucun système universitaire ne peut fournir un produit définitif et que le renouvellement continu des métiers exige que les entreprises se considèrent, au premier chef, comme des lieux de formation.

La quatrième priorité, c'est l'énergie.

Nous devons, d'abord, réapprendre à économiser l'énergie, car nous avons perdu nos bonnes habitudes au cours des années. Nous devons également, dans le domaine nucléaire, qui est une réussite française, repenser nos orientations.

La consommation d'énergie a donc redémarré, je dirai presque qu'elle a explosé. Dès que le coût de l'énergie diminue, la vigilance se relâche, c'est un fait de société. Notre facture énergétique, qui avait commencé à croître en 1987, a continué de le faire en 1988, et je ne doute pas que l'année 1989 nous apporte également de mauvais résultats. Comme, par ailleurs, le prix de l'énergie a légèrement augmenté, sans que nos mauvaises habitudes changent pour autant, nous aurons encore une facture énergétique qui, en 1989, ne sera pas bonne.

D'où la nécessité de mettre l'accent sur les économies d'énergie. Cette année, le projet de loi de finances prévoit une augmentation de 40 millions de francs des crédits d'intervention de l'agence française pour la maîtrise de l'énergie. Autrement dit, nous aurons 290 millions de francs pour mener une action de sensibilisation, qui, si elle ne couvre pas tous les problèmes, manifeste de manière claire - c'est un signal - que l'énergie est une denrée chère, précieuse et payable en devises. D'ailleurs, l'énergie la moins polluante est celle que l'on ne consomme pas !

Je ne reviendrai pas sur le bilan, nettement positif, du programme nucléaire français. En quinze ans, notre taux d'indépendance énergétique est passé de 22 à 50 p. 100 : nous n'avons aucune ressource nucléaire ; nous voilà aujourd'hui pour moitié autonomes.

Il s'avère que l'énergie nucléaire, longtemps considérée comme dangereuse pour l'environnement - elle l'est toujours potentiellement si l'on ne prend pas les précautions convenables - est infiniment moins nocive quant à ses conséquences sur les grands équilibres atmosphériques que l'utilisation de combustibles solides, voire de certains combustibles liquides.

Par ailleurs, le prix de l'électricité française est un des plus bas d'Europe. Il fait des jaloux. La meilleure illustration en est la décision prise cette année par Pechiney d'installer sur le site de Dunkerque, pour la première fois depuis fort longtemps, une industrie grande consommatrice d'électricité : une fabrique d'aluminium. Après avoir délocalisé, voilà que, grâce à l'énergie atomique, on « relocalise » ! Il faut nous en féliciter.

Cela étant, les perspectives restent aujourd'hui très incertaines. Sans doute le nucléaire redémarrera-t-il à la fin de la décennie, ou au début du troisième millénaire. Mais je n'en suis pas certain. Entre-temps, il faut survivre.

Dans ce contexte, la première priorité est, évidemment, le maintien d'une exigence absolue en matière de sûreté. Plus que les vœux pieux ou les incantations, c'est une discipline technique, une organisation et des travaux de plus en plus raffinés effectués par des professionnels qui sont nécessaires. Même si en trente ans de fonctionnement nous n'avons connu aucun incident sérieux, pas plus d'ailleurs que les autres pays européens - des incidents se sont produits ailleurs - il est clair que la plus grande vigilance continue de s'imposer.

Cette mission est confiée à un service qui dépend directement de mon ministère. Nous n'avons pas hésité, lorsque certains incidents sont intervenus dans le fonctionnement de Super-Phénix, par exemple, à arrêter son fonctionnement pendant un certain nombre de mois avant de le remettre en service lorsque tous les apaisements nous ont été donnés.

J'en viens aux nouvelles orientations que nous voulons donner au C.E.A.

M. Hubert Curien et moi-même considérons que, compte tenu de l'évolution du programme électronucléaire, les dépenses nucléaires civiles doivent pouvoir être stabilisées et qu'une part des ressources du C.E.A. doit provenir de ses filiales ou des contrats qu'il peut conclure avec une clientèle privée.

Cela explique - c'est une novation dans ce projet de budget - que les dotations budgétaires du C.E.A. ont pu être légèrement réduites en pourcentage. Toutefois, compte tenu des masses en cause, les crédits ne sont pas négligeables : 3 295 millions de francs en 1990 contre 3 471 millions de francs en 1989.

C'est une politique très volontariste que nous entendons mener, en concertation bien sûr avec le C.E.A. Dans ce cadre, l'effort de recherche du C.E.A. doit être orienté autour de trois priorités.

Il s'agit d'abord de travailler sur les réacteurs du futur. On n'arrête pas d'innover, même dans une industrie aussi classique. Aux Etats-Unis, en France, on pense à des réacteurs peut-être plus petits, exigeant moins de précautions en matière de sûreté. L'histoire des réacteurs nucléaires, c'est certain, n'est pas terminée.

Il s'agit ensuite d'assurer la relève d'Eurodif, en développant le programme de séparation isotopique par laser. Nous y travaillons.

Il s'agit enfin de poursuivre les études sur la décontamination des sites, sur l'enrobage des déchets et le comportement des barrières géologiques pour l'enfouissement à très long terme de certains types de déchets nucléaires.

Je terminerai cette analyse des crédits de mon ministère par la présentation de ceux qui nous permettent de tenir des engagements importants mais stables pris dans des secteurs en difficulté : les Charbonnages et les chantiers navals.

Pour les Charbonnages, la subvention reste inchangée : quelque 7 milliards de francs. Les données du problème charbonnier sont bien connues ; je ne les reprendrai pas. Nous devons accompagner la réduction inéluctable de la production par des mesures de reconversion et de réindustrialisation. D'ailleurs cette action porte ses fruits : alors que Charbonnages de France prévoit de diminuer ses effectifs de 4 200 personnes cette année, les fonds d'industrialisation ont permis, sur les neuf premiers mois de 1989, la création de 5 900 emplois dans les bassins miniers, c'est-à-dire que le solde sera finalement positif.

S'agissant des chantiers navals, moins de personnes, moins de crédits sont en jeu, mais la crise du marché mondial, et donc du marché français, est générale. En 1988, les commandes nouvelles ont représenté de 8 à 9 millions de tonnes brutes, mais les capacités actives sont de 16 millions de tonnes. Il n'est pas une industrie où le contraste entre les besoins du marché et les capacités soit aussi tragiquement important. Comme d'habitude, parce qu'il s'agit d'une industrie où le poids de la main-d'œuvre est particulièrement lourd, l'Europe est fortement touchée.

Les chantiers européens et les quelques chantiers français subsistants doivent se spécialiser sur les segments où ils ont une chance de tenir face à la concurrence, c'est-à-dire les navires pour le transport de passagers, les navires scientifiques, les méthaniers et certains types de navires militaires.

Dans ce contexte, le Gouvernement a prévu de maintenir un effort substantiel en inscrivant 945 millions de francs au titre de l'aide à la construction navale.

Tel est donc, défini dans ses grandes orientations, le budget de l'industrie pour 1990.

Il appelle deux remarques en conclusion.

Premièrement - vous l'avez vu et j'y ai insisté - ce budget connaît une augmentation sensible après les réductions des années précédentes. Mesuré en autorisations de programme et en dépenses ordinaires, il atteint 17 499 millions de francs, ce qui représente une augmentation de 6,5 p. 100. C'est peu, bien évidemment - mais ce sera toujours trop peu ! Nous avons par ailleurs à maintenir, dans l'intérêt de l'industrie française, les grands équilibres - prix, monnaie, équilibre budgétaire. Aussi ces crédits sont-ils tout de même une traduction de la place prioritaire donnée par le Gouvernement à l'industrie.

La deuxième remarque - cela ne vous aura pas échappé - est que ce budget connaît maintenant d'importantes modifications de structures. Le soutien à la recherche industrielle et technique a augmenté en deux ans de 128 p. 100 : ce projet de budget prépare donc assez largement l'avenir. On avait prédit à l'industrie que son avenir était derrière elle. Je suis persuadé, au contraire, que nous entrons dans une phase de croissance, au cours de laquelle l'industrie tiendra un rôle majeur.

Je disais en commençant que l'industrie se développe à l'intérieur des nouvelles frontières qui définissent une économie entièrement mondialisée. De même, l'environnement doit être entendu dans un autre sens. Les enjeux aussi sont fondamentalement bouleversés. Hier, dans une autre optique, qui se fondait sur le taylorisme - il aura duré un bon siècle ! - on parlait de machines et de travailleurs ou, en termes plus distingués, de facteur capital et de facteur travail. On parle maintenant en termes d'organisation, de relations sociales, de rapports à l'environnement, et surtout, de rapports au marché, c'est-à-dire, en définitive, toujours de relations entre des hommes. Il s'agit toujours de la même industrie, mais l'axe s'en est fortement déplacé. Je suis persuadé que cela ne tient pas à la satisfaction d'une mode, à la bonne conscience ou au souci d'éviter des conflits.

L'impératif industriel est aujourd'hui plus que jamais humain, vis-à-vis d'une société très émettée qui n'a plus cette homogénéité, ce caractère unidimensionnel antérieur.

Nous vivons une vraie révolution culturelle et il nous appartient, dans l'intérêt de l'industrie, de l'assumer. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jean-François Pintat, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en commençant ma présentation du budget de l'industrie l'année passée, j'avais noté la continuité qui le caractérisait par rapport à ceux des années précédentes.

Mon analyse sera cette année quelque peu différente.

En effet, avec une baisse de 2,9 p. 100 des dépenses ordinaires et crédits de paiement, la décroissance des crédits de l'industrie, entamée en 1986, se poursuit. Mais, à l'inverse, le projet de budget pour 1990 est également marqué par un retour au volontarisme en matière industrielle, qui se traduit par la forte hausse des autorisations de programme, qui atteint presque 30 p. 100.

Avant d'étudier les chiffres du budget proprement dit, je voudrais évoquer devant vous, mes chers collègues, la situation de l'énergie, dont le rôle est essentiel pour la vie économique du pays.

S'agissant du pétrole, on constate tout d'abord un accroissement de 24 p. 100 de la facture énergétique de la France au premier semestre. Compte tenu de la quasi-stabilité des quantités importées, c'est essentiellement l'évolution du prix du baril et celle de la parité du dollar qui se trouvent à l'origine de ce renchérissement.

Ainsi, le coût de la tonne de pétrole importée a été de 823 francs contre 675 francs un an plus tôt - soit 22 p. 100 d'augmentation. En rythme annuel, toutes choses égales par ailleurs, la facture pétrolière brute de la France pourrait ainsi revenir au niveau qui avait été le sien en 1986 - 51,6 milliards de francs - ou en 1987 - 50,4 milliards de francs - après 43,1 milliards de francs en 1988.

Dans ce contexte, on observe qu'en France les prix du pétrole hors taxes ont beaucoup moins augmenté que les prix du marché libre.

Aussi, alors que les prix du pétrole tendent à devenir de plus en plus instables à court terme, je regrette que le Gouvernement ait cru devoir reconduire le prélèvement exceptionnel sur les entreprises pétrolières en 1990, avant que le Sénat ne le supprime pour l'avenir. Il n'est sans doute plus besoin de souligner le caractère éminemment néfaste de ce prélèvement sur la prospection en France ; j'observe qu'il représente une recette de moins en moins élevée, soit 150 millions de francs l'année prochaine au lieu de 210 millions cette année. L'Etat est ainsi en train de tuer la poule aux œufs d'or !

A terme, l'absurdité de cet impôt sera entièrement démontrée. Ayant tué la base sur laquelle il est assis, il ne rapportera mathématiquement plus rien.

En revanche, je me félicite du début d'harmonisation de la T.I.P.P. - taxe intérieure sur les produits pétroliers - contenue dans le projet de loi de finances, même si celle-ci reste encore beaucoup trop timide.

Il n'est sans doute pas inutile de rappeler à cet égard que la part des taxes dans le prix du supercarburant dépasse 77 p. 100 en France et atteint presque 63 p. 100 du prix du gazole.

Sur le plan européen, la France appartient au groupe des trois pays, avec le Danemark et l'Italie, ayant les accises les plus élevées, sauf pour le fioul domestique. Dans ces conditions, la limitation de l'indexation de la T.I.P.P. apparaît comme un premier pas indispensable.

Par ailleurs, toujours dans le domaine de la fiscalité de l'énergie, le projet de loi de finances pour 1990 propose de rétablir la déduction du revenu imposable de 25 p. 100 des dépenses effectuées par les ménages pour les travaux d'isolation thermique des immeubles antérieurs à 1982, dans la limite de 8 000 francs pour un célibataire, 16 000 francs pour un couple, plus 2 000 francs par personne à charge.

Cette mesure intéressante, et demandée par le Sénat, est complétée par le renforcement des moyens de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, afin, notamment, de développer l'information du public.

Enrayer la remontée de la facture énergétique, qui pénalise notre commerce extérieur et freine la croissance économique, passe également par le recours aux énergies non fossiles, c'est-à-dire, avant tout, par le développement du programme électronucléaire de la France, dont la réussite n'est plus à souligner.

A ce propos, ce projet de budget me conduit, hélas ! à nourrir quelques inquiétudes car les crédits de recherche du C.E.A. sont à nouveau en diminution sensible : 350 millions de francs, dont 200 millions au titre de la subvention d'investissement versée par le ministère de l'industrie.

Je m'interroge sur les implications à long terme de ce financement accru de la part de l'industrie : ne risque-t-on pas, ainsi, d'encourager une dérive en ne finançant plus les recherches sans retombées industrielles directes, qui, finalement, engagent le plus l'avenir ?

Que ce soit en matière d'enrichissement de l'uranium ou de production d'électricité d'origine nucléaire au meilleur coût, la France ne doit pas se laisser distancer, d'autant que - je crois pouvoir l'affirmer - les préoccupations allant croissant en matière d'environnement, l'énergie nucléaire va faire d'ici peu un retour spectaculaire sur le devant de la scène, ainsi qu'elle l'a déjà montré lors du dernier congrès mondial de l'énergie à Montréal.

Dans ces conditions, il faut certainement veiller à ne pas dépasser un certain seuil dans les apports des opérateurs industriels au C.E.A. Nous considérons que le C.E.A. n'est vraiment pas bien traité dans ce budget.

A cet égard, il faut déplorer que la contribution de E.D.F., majorée année après année, atteigne 350 millions de francs en 1990.

En outre, je crains que, dans ce contexte, le Gouvernement ne tombe dans le vieux travers qui consiste à croire que les entreprises publiques du secteur de l'énergie peuvent payer quoi qu'il arrive.

Cela serait d'autant plus grave que les objectifs financiers fixés à E.D.F. par le contrat d'objectifs conclu en avril dernier sont ambitieux.

Il s'agit, d'une part, de la baisse du prix de l'électricité de 1,5 p. 100 par an en termes réels et de la baisse additionnelle de 0,2 p. 100 par an en faveur des clients industriels et professionnels et, d'autre part, du désendettement de 20 milliards de francs d'ici à 1992.

Du point de vue des tarifs, l'expérience du passé nous incite à la prudence et nous conduit à examiner avec vigilance toute charge induite, même minime, imposée à l'entreprise, qui reste soumise à des frais financiers élevés, dus à un endettement de 233 milliards de francs, soit 1,68 p. 100 de son chiffre d'affaires.

Dans cet environnement, les performances à l'exportation de E.D.F. apparaissent encore plus méritoires. Ainsi, en 1988, le solde exportateur de nos échanges d'électricité a presque atteint 37 milliards de kilowattheures, soit 23 p. 100 de plus qu'en 1987, et 10 p. 100 des ventes de E.D.F.

Le gain en devises qui en résulte est de 5 milliards de francs et pourrait encore croître avec la privatisation des compagnies britanniques d'électricité qui a été annoncée, ainsi qu'en cas de règlement du litige avec l'Espagne.

A propos de l'Espagne, monsieur le ministre, où en est-on des réflexions sur la création d'une nouvelle ligne à travers les Pyrénées ?

Enfin, il ne faut pas oublier l'ouverture du marché européen de l'énergie, même si celle-ci reste entravée par les diverses politiques d'aide à la production qui sont menées ici ou là.

A cet égard, je crois qu'il n'est pas inutile de rappeler que la subvention à la production charbonnière, qui est de l'ordre de 7 milliards de francs en France, s'élève, en République fédérale d'Allemagne, à près de 7 milliards de marks et représente le montant de la taxe parafiscale assise sur les consommations d'électricité qui est destinée à aider les producteurs de charbon allemand, à qui, de surcroît, le gouvernement garantit la livraison de 40 millions de tonnes par an. De quoi méditer sur le libéralisme de chacun !

Enfin, pour en terminer avec l'énergie, je dirai quelques mots de la politique du gaz, qui était « empoisonnée » depuis 1986 par le contentieux avec l'Algérie à propos du prix du gaz. Ce différend est, fort heureusement, aujourd'hui réglé, Gaz de France et la Sonatrach ayant conclu un accord au mois de janvier sur un prix proche de celui du marché mondial et sans qu'il en découle une charge induite pour le partenaire français. On pourra seulement regretter que Gaz de France soit gêné dans sa volonté de désendettement par la politique parfois à contre-courant que mènent les pouvoirs publics en matière tarifaire.

Après avoir fait un rapide tour d'horizon de notre politique de l'énergie, qui nous a permis d'émettre de fortes craintes sur l'avenir du financement de la recherche du C.E.A., j'aborderai le budget de l'industrie proprement dit.

Les questions essentielles demeurent les mêmes que l'an passé. Elles sont très simples : le projet de budget permet-il de remédier aux difficultés croissantes de notre commerce industriel ? Assure-t-il un financement satisfaisant du secteur public industriel ?

Il n'est sans doute pas inutile de préciser, tout d'abord, les grandes caractéristiques actuelles de l'industrie française.

Notre industrie connaît un accroissement vigoureux de l'investissement industriel et un arrêt de la dégradation de l'emploi, et ce malgré un taux de productivité croissant.

A l'inverse, le déficit industriel civil aura été de 66,6 milliards de francs l'année passée, à comparer à un excédent de 52,5 milliards de francs en 1985. De plus, l'I.N.S.E.E. prévoit un déficit de 85 milliards de francs pour l'année en cours.

La dégradation du solde industriel nous impose, avant tout, de dynamiser l'industrie française, ce qui se traduit dans le projet de budget de l'industrie par un retour à un certain volontarisme, en matière d'innovation et de technologie, comme en ce qui concerne les P.M.I.

D'une manière générale, il ne sera possible d'assurer le développement de l'industrie qu'en améliorant la compétitivité des entreprises de ce secteur.

A cet effet, le Gouvernement entend ménager un environnement favorable à leur développement et soutenir financièrement les efforts qu'elles engagent.

L'aménagement d'un environnement favorable repose, d'abord, sur la mise en place d'un cadre juridique, fiscal et économique propice. Aussi, je crois que chacun peut se féliciter de la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés. Nous sommes dans la bonne voie, même si ce taux reste plus élevé qu'à l'étranger et que, au surplus, la distinction entre bénéfices réinvestis et bénéfices distribués, peu justifiée, pourrait engendrer une distorsion dans le financement des entreprises, au détriment de l'épargne à risque.

Il convient également d'encourager financièrement les efforts des entreprises, notamment en matière d'innovation. Ce soutien constituera en 1990 l'axe privilégié de l'action menée par le ministre de l'industrie.

Deux priorités structurent cet axe majeur, vous l'avez rappelé, monsieur le ministre : les P.M.I. et les grands programmes technologiques.

Un effort exceptionnel sera ainsi engagé en faveur de deux projets stratégiques : Jessi, programme sur cinq ans pour les composants, auquel 27 milliards de francs seront consacrés, et la télévision à haute définition.

En outre, un effort financier important est maintenu en faveur de la filière électronique, dont les réussites rejaillissent sur la compétitivité de l'ensemble des secteurs industriels, ainsi que pour le soutien des grands projets innovants : T.G.V. de troisième génération, nouveaux matériaux et véhicule propre.

Enfin, un effort particulier est consacré depuis 1989 à l'adaptation de l'offre industrielle aux exigences du marché, qui repose sur la qualité, la normalisation et la métrologie.

Ces mesures seront utilement complétées par l'extension du crédit d'impôt-recherche, dont l'effet incitatif pour les P.M.E. et P.M.I. n'est plus à démontrer, aux dépenses de normalisation et de création. Ce sera l'objet d'un amendement qui a été déposé par notre commission des finances.

Parallèlement, le budget de l'industrie maintient un effort soutenu en faveur de la reconversion et de la réindustrialisation.

Au total, le budget de l'industrie pour 1990 marque donc le retour de la politique industrielle au centre des préoccupations gouvernementales. Dans certains domaines, il s'agit indéniablement d'une bonne chose, d'autant qu'une étude récente, conduite à la demande du ministère de l'industrie, montre que les entreprises françaises sont relativement moins aidées par l'Etat que leurs concurrentes étrangères en matière de recherche-développement. La même étude, cependant, souligne que, sur le plan de la compétitivité, une meilleure collaboration entre les entreprises et les centres de recherche publics est jugée plus utile que les grands programmes, qui sont réservés à quelques très grandes entreprises et profitent peu, en fin de compte, aux entreprises technologiques innovatrices.

Les crédits accrus consacrés aux grands projets innovants en particulier et à la technologie en général devront donc faire l'objet d'une utilisation précise et inciter à un contrôle vigilant, afin d'éviter les gaspillages observés dans le passé.

Pour dynamiser l'industrie et restaurer sa compétitivité, vous entendez, par ailleurs, monsieur le ministre, faire jouer un rôle privilégié aux entreprises nationalisées, qui représentent un tiers de l'industrie et plus de la moitié de la recherche.

Cela suppose, à l'évidence, que l'Etat remplisse son devoir d'actionnaire. Interrogé à ce sujet, vous m'avez précisé que « dans ses relations avec les entreprises publiques, l'Etat a retrouvé son rôle d'actionnaire actif. L'année 1989 a permis de fixer un cadre stratégique et relationnel clair entre l'Etat actionnaire et les entreprises en signant des contrats d'objectifs. L'année 1990 sera l'occasion de mettre en œuvre ce nouveau dispositif. »

Or, votre commission craint beaucoup qu'avec 4,7 milliards de francs de dotations en capital il ne soit particulièrement difficile d'atteindre les objectifs ambitieux que se sont fixés les groupes publics en matière de croissance tant interne qu'externe, dès lors que plus de la moitié de ces crédits sont déjà affectés.

Certes, la couverture des besoins en fonds propres des entreprises publiques du secteur industriel concurrentiel peut être assurée selon diverses modalités : augmentation de capital, apports en fonds propres et quasi-fonds propres émission de valeurs mobilières spécifiques. Mais les solutions adoptées jusqu'à présent par les différents groupes pour financer leurs investissements constituent avant tout des pis aller, destinés à remédier à l'insuffisance des dotations en capital accordées par l'Etat tout en respectant le dogme du « ni-ni », ni nationalisation ni privatisation, qui hypothèque le développement des entreprises.

Ainsi, après l'acquisition d'A.N.C. - *American national can* - Pechiney a constitué une nouvelle filiale, *Pechiney international*, et a ouvert son capital au public à hauteur de 25 p. 100. Or, préalablement, *Pechiney international* a reçu de Pechiney et de certaines sociétés du groupe détenues : 100 p. 100 des apports de *Pechiney corporation* représentant un chiffre d'affaires de 45 milliards de francs.

Sans évoquer l'aspect de privatisation qui ne dit pas son nom de cette opération, force est de constater que l'abstention de l'Etat l'entraîne à se dépouiller lui-même, puisque *Pechiney international* compte les actifs les plus profitables du groupe. Cela diminuera d'autant les dividendes futurs que l'Etat aurait pu percevoir en cas d'apport en capital s'il n'avait pas eu recours à la création de cette nouvelle entité juridique.

Sans rien toucher à la structure du groupe, le financement des acquisitions de Rhône-Poulenc montre également le coût que représente, en fin de compte, pour l'Etat son abstention. En effet, les marchés financiers permettent aujourd'hui de disposer de produits variés, intermédiaires entre actions et

obligations, et l'ingénierie financière de Rhône-Poulenc a su, avec beaucoup d'intelligence et à plusieurs reprises déjà, procurer au groupe les moyens de sa croissance externe.

Cependant, le système choisi, c'est-à-dire celui de titres participatifs d'un genre nouveau - Rhône-Poulenc a déjà émis des certificats d'investissement privilégiés jusqu'à la limite de 25 p. 100 de son capital - imposera à l'entreprise de rémunérer de manière prioritaire les souscripteurs de ces bons. Ainsi, le versement d'un dividende garanti en période de ralentissement de l'activité et de diminution du résultat limitera la rentabilité du groupe.

Il s'agira donc de trouver des actionnaires sans droit de vote, mais qui, en contrepartie, bénéficieront d'une rétribution supérieure et sans risque.

Je pourrais citer d'autres exemples, mais celui de Pechiney, comme celui de Rhône-Poulenc, que nous avons étudiés en détail à la commission des finances, montrent bien les dangers de la politique actuelle en matière de financement du secteur public.

En effet, ou bien l'Etat accepte une perte de substance de ses participations, ou bien il fait courir aux groupes le risque de diminuer leur rentabilité.

De même, et je terminerai sur ce point, je m'interroge sur la possibilité pour Renault de nouer des liens avec des groupes étrangers dans le cadre de son statut actuel.

Comment, en effet, la régie Renault peut-elle mettre en commun des activités avec Volvo, ce qui lui permettrait de surmonter le handicap de son image pour ses lignes haut de gamme, dès lors que son statut de régie lui interdit toute modification de la répartition de son capital ? Si l'on ne change rien à cette situation, ne risque-t-on pas, à terme, de condamner le secteur public ?

Les activités industrielles se mondialisent de plus en plus. Si nos entreprises d'Etat ne peuvent pas suivre le rythme de financement nécessaire, elles deviendront peu à peu des P.M.E. nationales en face des grands groupes internationaux.

La taille des entreprises françaises - vous l'avez dit, monsieur le ministre - est déjà presque inférieure de moitié à celle de leurs concurrentes allemandes, italiennes ou britanniques. On constate le risque que court l'économie française si nos entreprises nationales ne peuvent pas suivre le rythme mondial !

Les groupes que l'on qualifie de « puissants », c'est-à-dire ceux qui réalisent plus d'un milliard de francs de chiffre d'affaires par an, sont responsables de près de 60 p. 100 des investissements internationaux. Les moyennes entreprises ne pourront pas suivre. Le Gouvernement devra donc, me semble-t-il, répondre rapidement à ces questions très importantes, ainsi qu'à celles que pose la situation du secteur public en général, à l'aube de l'ouverture des frontières européennes : l'Europe trouvera des entreprises françaises plus fragiles que leurs concurrentes, car plus petites.

Si elle a apprécié les qualités du budget de l'industrie pour 1990, qui prépare une certaine forme d'avenir, même s'il lui donne quelques inquiétudes, votre commission, mes chers collègues, face aux interrogations posées par le financement des recherches du C.E.A. et, surtout, par le financement aléatoire des entreprises publiques - dont, d'ailleurs, vous n'êtes pas responsable, monsieur le ministre - vous propose de ne pas adopter ce budget. C'est notre façon, à nous, d'aider peut-être le ministre de l'industrie. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Fosset.

M. André Fosset, en remplacement de M. Francisque Collomb, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (Industrie). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, retenu aujourd'hui dans son département par d'impératives obligations, M. Francisque Collomb m'a prié de vous demander de l'excuser et de vous présenter à sa place le projet de budget de l'industrie, ce que je fais volontiers, tout en regrettant que cette absence vous prive de l'audition d'un rapporteur plus expérimenté.

L'industrie française va mieux. Elle a rattrapé le rythme de croissance moyen de ses partenaires.

Pour la première fois en 1988, l'investissement a eu une croissance en volume de 10 p. 100, supérieure à celle de nos voisins italiens ou allemands.

La production industrielle croît, depuis deux ans, au rythme de 5 p. 100 l'an, de même que la productivité apparente du travail.

La baisse de l'emploi industriel s'est ralentie, mais l'industrie ne crée toujours pas d'emplois. Toutefois, les effectifs des grandes entreprises se sont accrus, ce qui contraste avec les comportements observés en 1986 et en 1987.

Enfin, les exportations françaises de produits industriels auront augmenté, cette année, de 10 p. 100.

Parallèlement, la situation financière des entreprises s'est améliorée : leurs taux de marge, s'établissant à 30 p. 100 en 1987, ont rejoint les niveaux atteints avant 1973.

Il ne faut pourtant pas céder à l'euphorie, car notre appareil industriel conserve de nombreuses faiblesses et reste vulnérable à la concurrence.

Un récent rapport de la direction générale de l'industrie note que, si l'investissement a repris, c'est avec retard sur la concurrence étrangère.

Ainsi, par rapport à 1980, l'investissement a augmenté de 18 p. 100 en France, tandis qu'il s'accroissait de 26 p. 100 en République fédérale d'Allemagne, de 60 p. 100 en Grande-Bretagne et qu'il doublait au Japon.

Les bons résultats récents ne doivent donc pas faire oublier que nous sommes à la merci d'un retournement de conjoncture.

De plus, les capacités de production restent insuffisantes, et les goulets d'étranglement réapparaissent.

La seconde faiblesse est la dégradation du solde des échanges industriels. D'un solde positif de 82,9 milliards de francs en 1985, on est passé à un déficit de 42,3 milliards de francs en 1988 et on prévoit 55 milliards de francs pour 1989. Notre marché intérieur est, en effet, très exposé, car les importations de produits manufacturés se sont accrues de 9 p. 100 cette année.

Un autre handicap est la faiblesse de notre recherche industrielle. Certains experts chiffrent à 25 milliards de francs les retards que nous accumulons chaque année sur les autres pays développés.

La France, enfin, souffre d'un sous-dimensionnement de la taille de ses entreprises. C'est le cas pour la chimie, l'électronique grand public et les composants.

Quant aux entreprises moyennes, elles sont trop peu nombreuses. Ainsi, dans le secteur de la mécanique, la taille moyenne des entreprises françaises est de 80 personnes, quand elle est de 200 personnes en République fédérale d'Allemagne.

Après cette analyse globale, il me faut évoquer la situation des principaux secteurs industriels.

L'industrie automobile va mieux. En 1988, dans un marché intérieur porteur, la production a augmenté de 5,9 p. 100. Cette progression se confirme, en 1989, avec une croissance de 7,2 p. 100 au premier trimestre.

Cependant, le taux de pénétration des marques étrangères atteint 36 p. 100.

Les deux constructeurs français ont connu cette année un redressement spectaculaire de leurs résultats financiers. Renault devrait réaliser, en 1989, un bénéfice de 12 milliards de francs contre 8,9 milliards de francs en 1988. Son endettement aura été réduit de 46,2 milliards de francs à 16 milliards de francs en deux ans.

Quant à P.S.A., l'année 1988 a marqué une nouvelle amélioration de sa structure financière, avec une augmentation de 31,9 p. 100 du bénéfice, qui atteint 8,8 milliards de francs, et une diminution de l'endettement ramené à 7,4 milliards de francs.

A terme, cependant, il n'y aura pas de place en France pour deux constructeurs généralistes.

Si P.S.A. a pris l'avantage au départ, la Régie contre-attaque, en cherchant l'appui d'un partenaire étranger, d'où les négociations engagées avec Volvo.

Les bons résultats de Renault ont conduit la Commission européenne à juger la Régie apte à rembourser les 12 milliards de francs de dettes que l'Etat actionnaire avait effacées en décembre 1988.

Faute de propositions satisfaisantes d'ici à trois mois, le Gouvernement serait tenu de récupérer les 12 milliards de francs et l'affaire se trouverait portée devant la Cour de justice.

La Commission refuse un désendettement sans réduction parallèle des capacités de production de la Régie.

Le plan à moyen terme envoyé à Bruxelles en mars 1988 prévoyait des fermetures de sites et des réductions de capacité : 15 p. 100 pour les voitures, 30 p. 100 pour les camions. Or, ces réductions n'ont été effectuées qu'à 40 p. 100 selon le commissaire européen chargé de la concurrence, selon lequel la France n'a pas tenu ses engagements.

M. le Premier ministre avait déclaré, au début du mois de novembre, à Bruxelles, que la France cherchait un compromis sur le dossier de Renault. Mais il en avait évoqué la complexité.

Depuis, la direction de Renault a annoncé qu'elle soumettrait au comité central d'entreprise des 4 et 5 décembre prochains un projet de fermeture de l'usine de Billancourt pour 1992.

Plus récemment, la presse annonçait qu'au cours de cette même réunion serait présentée une proposition de réduction du montant du capital de 14 milliards de francs, afin de permettre de nouveau l'annulation du report.

La commission des affaires économiques et du Plan souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement concernant ce dossier. Y-a-t-il eu un engagement de la France sur le plan de réduction des capacités ? Le Gouvernement envisage-t-il une évolution du statut de la régie Renault allant au-delà des modifications intervenues en janvier dernier ?

La commission considère ce changement indispensable afin de permettre à Renault de contracter les alliances européennes qui s'imposent pour affronter la concurrence à la veille du marché unique.

J'en viens maintenant à l'industrie textile. Confrontée à un marché intérieur stagnant et à une vive concurrence internationale, elle s'est lancée dans un vaste effort de modernisation, qui commence à porter ses fruits, notamment à l'exportation. Sa situation demeure toutefois préoccupante.

Les mesures annoncées par le Gouvernement en décembre dernier étaient intéressantes, mais elles n'ont qu'imparfaitement répondu aux attentes des entreprises concernées.

En particulier, le financement des entreprises textiles par le biais des prêts Codevi à moyen et long terme s'est heurté à la pratique de taux d'intérêt trop élevés.

La mise en œuvre de plusieurs mesures a connu des retards préjudiciables, faute de textes réglementaires d'application.

Monsieur le ministre de l'industrie, vous avez annoncé un second volet de ce plan. La commission souhaiterait en connaître le contenu. Elle insiste sur la nécessité de mettre en œuvre des mesures spécifiques, telle une procédure de bonification d'intérêts au secteur du textile et de l'habillement.

L'amélioration financière des conditions de recours au chômage partiel doit être envisagée afin d'atténuer les charges résiduelles qui pèsent sur le bilan des entreprises textiles. Si le coût du chômage partiel était moins lourd, de nombreux licenciements pourraient être évités.

La commission insiste surtout sur la nécessité de mettre à profit la présidence française de la Communauté pour adopter avec nos partenaires une attitude commune ferme en matière de protection de l'industrie textile et de l'habillement.

Il est indispensable d'obtenir, dans le cadre des négociations multilatérales du G.A.T.T., d'une part, le maintien au-delà de cette date d'un système multilatéral de restrictions quantitatives, propre au secteur du textile et de l'habillement et, d'autre part, un renforcement des règles du jeu internationales.

Enfin, la presse a fait état d'un complément de crédits de 75 millions de francs pour le textile et l'habillement. La commission souhaiterait connaître la répartition de ces crédits.

S'agissant de la sidérurgie, l'année 1988 a été marquée par une très bonne conjoncture, qui a permis une augmentation importante de la production d'acier, ainsi que du chiffre d'affaires.

En 1989, le chiffre d'affaires devrait s'établir autour de 90 milliards de francs faisant d'Usinor-Sacilor le numéro deux mondial de l'acier, derrière Nipon Steel. Le groupe prévoit même un bénéfice de 8 milliards de francs en 1989.

La diminution des effectifs se poursuit dans le cadre de la convention et concerne 6 000 personnes en 1989.

A l'inverse, le secteur de l'électronique et de l'informatique affiche un bilan maussade. En 1988, son taux de croissance a été inférieur à celui de l'ensemble de l'industrie, alors que, dans le passé, il était le double. Les effectifs ont diminué de 4,5 p. 100.

Cette chute est due non pas à une défaillance des exportations, qui ont augmenté de 10 p. 100, mais à l'accélération des importations.

En effet, si notre déficit s'est creusé avec les Etats-Unis, essentiellement en matériels informatiques, c'est surtout avec le Japon, la Corée du Sud et Taïwan que le déséquilibre s'est aggravé.

En revanche, les échanges avec la C.E.E. sont arrivés à l'équilibre et notre excédent avec les autres pays européens s'est accru.

Cette situation n'est pas propre à la France, puisque, selon le rapport de l'EIC, *Electronic International Corporation*, l'électronique européenne devrait connaître un déficit global de 50 milliards de dollars en 1993 avec les pays de l'Asie du Sud-Est. Des mesures doivent donc être prises à l'échelon communautaire, notamment en matière de recherche.

L'industrie chimique se porte bien. Elle a connu une activité exceptionnelle en 1988, avec un taux de croissance de 6,8 p. 100, soit le plus élevé depuis dix ans.

Une étude demandée l'an dernier, à M. Loïk Le Floch-Prigent sur les conditions d'une restructuration de la chimie française dans la perspective de l'échéance de 1992, concluait au rattachement d'Orkem à Total. Vous ne semblez pas approuver ces conclusions, monsieur le ministre.

La presse a évoqué, la semaine dernière, un autre montage, qui attribuerait à Elf Aquitaine l'essentiel d'E.M.C. et d'Orkem, tandis que Total hériterait de la chimie fine. Rien ne semble décidé pour l'instant. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous aider à sortir de cette confusion ?

Le secteur de la machine-outil a connu une forte reprise de l'activité, je n'y insisterai pas.

La construction navale, qui nécessitait voilà quelques années 5 milliards de francs de concours publics, ne recevra qu'un milliard de francs, l'an prochain, pour le maintien de la charge des deux derniers grands chantiers au Havre et à Saint-Nazaire, cette aide étant acceptée par la Commission européenne.

La crise de la construction navale française est actuellement mise en évidence par le débat sur l'éventuelle réouverture des chantiers de La Ciotat et par le durcissement du conflit des Chantiers de l'Atlantique, qui dure depuis plus de neuf semaines et a donné lieu à la désignation d'un conciliateur.

Concernant La Ciotat, vos services estiment que les grands chantiers de construction de superpétroliers ne sont plus rentables en Europe, et vous vous opposez à la reprise du site par le groupe américano-suédois Lexmar.

Le conseil général des Bouches-du-Rhône, qui s'était laissé séduire par la perspective de création de 2 000 emplois industriels, risque d'être ébranlé par le rapport de son expert, qui juge le plan irréaliste et les risques énormes. Où en sont les négociations, monsieur le ministre ?

Au total, on constate un certain assainissement de l'industrie française.

Dans cet environnement, comment évolue votre projet de budget pour 1990 ?

Les crédits de l'industrie pour 1990 s'élèvent à 16,9 milliards de francs en dépenses ordinaires et en crédits de paiement, soit une diminution de 2,9 p. 100 par rapport à 1989.

A ces crédits, il convient d'ajouter, sur le projet de budget des charges communes, une somme de 4,7 milliards de francs consacrée aux dotations en capital des entreprises publiques.

Quant au budget de la recherche, il consacre 1,4 milliard de francs aux aides à la recherche industrielle.

Enfin, le projet de budget de l'Etat comporte un certain nombre de dispositions fiscales favorables aux entreprises.

La commission des affaires économiques et du Plan approuve ces mesures qui vont dans le sens d'un allègement des charges pesant sur les entreprises françaises, leur permettant ainsi de mieux affronter une concurrence européenne et internationale accrue.

Elle se félicite également de voir reconnu le rôle fondamental des petites et moyennes industries dans le tissu industriel.

La deuxième priorité du budget est le renforcement des moyens en faveur de l'innovation, de la recherche industrielle et de la diffusion des nouvelles technologies.

Cette inflexion de la politique industrielle, qui vise plus à préparer l'avenir qu'à gérer le déclin d'industries traditionnelles ou à financer des entreprises déficitaires, est conforme à la position que nous soutenons depuis longtemps. Nous n'en avons pas changé.

Enfin, l'accent mis sur la normalisation et l'amélioration de la qualité des produits, dans la perspective du marché unique européen, nous paraît favorable.

Le projet de budget de l'Etat ne vous donne, monsieur le ministre, que des moyens limités pour assurer le financement des entreprises publiques du secteur industriel.

Vous aviez estimé, avant l'été, que, compte tenu de leurs structures de bilans, 40 milliards de francs étaient nécessaires sur trois ans aux entreprises nationales pour financer leur développement.

Les dotations, d'un montant de 4,7 milliards de francs pour 1990, sont tout à fait insuffisantes, et le collectif budgétaire ne va pas au-delà.

Nous partageons donc votre inquiétude, monsieur le ministre, et condamnons les montages financiers compliqués, coûteux et relativement périlleux auxquels les entreprises publiques doivent recourir pour rester dans le cadre fixé par M. le Président de la République, en mai 1988, dans la *Lettre à tous les Français* : « ni privatisation ni nationalisation ».

Le ministre de l'économie et des finances considère que ces entreprises trouveront sur le marché les capitaux dont elles ont besoin et que, si les dotations budgétaires sont insuffisantes, l'Etat pourra accompagner, au cas par cas, les projets d'acquisitions raisonnables qui se présenteront.

La commission des affaires économiques et du Plan se veut plus réaliste. Elle estime que de véritables augmentations de capital seraient préférables.

Telle est la raison pour laquelle elle ne peut adopter votre projet de budget, car il s'inscrit dans le cadre irréaliste du « ni-ni », qui relève plus de l'idéologie que de l'économie.

Ce que nous critiquons, monsieur le ministre, c'est moins votre projet de budget que les contradictions de l'économie mixte dans laquelle il s'insère. Nous savons que vous partagez cette conviction. Le Premier ministre semble vous soutenir, puisqu'il a écrit au Président de la République pour lui proposer la création de holdings publics destinés à lever des fonds sur le marché pour financer les groupes nationalisés.

En motivant ainsi notre proposition de rejet de ce projet de budget, nous tenons surtout à exprimer le regret que le Gouvernement soit resté sourd à nos appels. Or, nous souhaiterions qu'ils soient entendus.

Ainsi, compte tenu de l'insuffisance des crédits pour les groupes industriels publics et des hésitations de la politique industrielle concernant Renault, la restructuration de l'industrie chimique et l'avenir de la construction navale, la commission des affaires économiques et du Plan a donné un avis défavorable à l'adoption du projet de budget de l'industrie. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Grimaldi, rapporteur pour avis.

M. Roland Grimaldi, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (Energie). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'examen du projet de budget de l'industrie permet chaque année à la commission des affaires économiques et du Plan de faire le point sur la situation énergétique de la France.

Vous trouverez dans mon rapport écrit l'ensemble des données statistiques relatives à l'évolution de notre bilan énergétique et de ses divers composants. Je me permets donc de vous y renvoyer.

Je me bornerai à indiquer que l'année 1988 a été marquée par un niveau record de la consommation - elle a augmenté de 2,7 p. 100 - dont l'électricité est le principal bénéficiaire, que notre taux d'indépendance énergétique s'est encore amé-

lioré - il est passé de 47,3 p. 100 à 48,3 p. 100 - et que notre facture énergétique a diminué de 20 p. 100, ce qui représente une économie de 16 milliards de francs.

S'agissant de l'électricité, nous ne pouvons que nous féliciter des performances de l'outil nucléaire, puisque les centrales couvrent aujourd'hui 75 p. 100 de la production de E.D.F. En 1988, le parc s'est renforcé de deux nouvelles centrales et le surgénérateur Super-Phénix a redémarré le 14 janvier 1989, après vingt mois d'arrêt.

Cette autorisation était accordée jusqu'au 1^{er} septembre 1989. Votre commission souhaiterait, monsieur le ministre, connaître le bilan de cette première phase d'essais.

De façon plus générale, la commission s'interroge sur l'avenir du surgénérateur, dans la mesure où la tension annoncée sur le marché de l'uranium n'a pas eu lieu et où le prix du kilowattheure produit est 2,3 fois plus élevé que celui d'une tranche de PWR - *pressurised water reactor* - de 1 300 mégawatts.

Il semble, en effet, impossible d'affirmer que cette filière ne sera pas économiquement viable dans une quinzaine d'années.

C'est pourquoi la poursuite des essais et des études apparaît indispensable à la commission des affaires économiques et du Plan, dans la mesure où l'expérience industrielle permettra de confirmer ou de modifier les orientations ou les choix technologiques qui pourraient intéresser les futurs réacteurs rapides.

Cette préoccupation apparaît d'autant plus fondée que nombre de pays financent toujours des recherches sur ce thème, en particulier les Etats-Unis et le Japon.

Au mois d'octobre, le Gouvernement a défini les nouvelles orientations de la politique nucléaire civile. Ces orientations visent à rééquilibrer la place du C.E.A. dans la recherche nucléaire et à conforter son rôle dans le non-nucléaire.

La commission approuve cette réforme tendant à une diversification des activités du centre. Mais il lui semble difficile de réussir cette reconversion avec une diminution des crédits de 7 p. 100 en francs constants.

Cette évolution nous semble dangereuse pour deux raisons. Tout d'abord, elle risque de décourager des équipes de recherche performantes, dont les travaux ont permis de placer notre pays parmi l'un des premiers au monde pour la technologie nucléaire. Ensuite, l'énergie nucléaire demeurant une énergie d'avenir - cela ressort des conclusions de la dernière conférence mondiale de l'énergie - elle constitue la meilleure réponse aux problèmes de l'environnement.

Aussi la commission des affaires économiques et du Plan ne peut-elle que déplorer cette réduction des crédits, qui risque de compromettre l'avenir de la recherche nucléaire française.

Mais la commission s'est également interrogée sur la composition du capital de Framatome.

La direction de Framatome était hostile à ce que la Compagnie générale d'électricité devienne opérateur industriel, et, l'Elysée, semble-t-il, lui a apporté son soutien. Les négociations sont dans l'impasse. Or, de nombreuses hypothèses circulent, telle l'entrée de groupes ou de banques nationalisées dans le capital de Framatome.

Monsieur le ministre, la commission souhaiterait connaître vos intentions concernant ce dossier.

L'année 1988 restera pour E.D.F. l'année de tous les succès. Cette société est devenue le premier exportateur européen d'électricité, avec 36,7 milliards de kilowattheures représentant un gain en devises de 7,2 milliards de francs.

L'année 1989 confirme cette progression des ventes d'électricité, avec un nouveau record d'exportations : 45 milliards de kilowattheures, représentant un chiffre d'affaires de 8 milliards de francs.

L'objectif d'un solde de 50 milliards de kilowattheures exportés devrait donc être atteint plus tôt que prévu, à savoir avant même l'ouverture du marché unique européen.

Enfin, la dimension internationale de l'entreprise s'est affirmée grâce à Electricité de France International, qui a conforté ses positions sur le marché mondial, ainsi qu'en témoigne la signature de 130 contrats dans 48 pays, pour un montant de 220 millions de francs.

Parallèlement, E.D.F. a remporté d'importants succès commerciaux en France ; elle a ainsi augmenté sa pénétration dans le secteur résidentiel, le tertiaire et, surtout, dans l'industrie, par le biais d'accords de partenariat, comme celui qui a été conclu avec Pechiney.

Le 11 avril 1989, un nouveau contrat de plan a été signé entre l'Etat et E.D.F. ; il fixe trois objectifs principaux à l'entreprise d'ici à 1992.

Le premier porte sur le désendettement. E.D.F. s'engage à réduire son endettement de 20 milliards de francs au total.

Le deuxième objectif a trait à la baisse des tarifs. Le prix moyen de l'électricité devra diminuer de 1,5 p. 100 par an en monnaie constante. Contrairement au contrat de plan précédent, aucune date précise n'est fixée pour les mouvements tarifaires, E.D.F. étant libre de moduler les hausses, après accord du ministère des finances.

Le troisième objectif réside dans l'amélioration de la qualité. E.D.F. devra consacrer 21 500 millions de francs sur quatre ans à l'amélioration de la qualité du service dans son réseau de distribution.

En contrepartie de ces engagements de résultats, E.D.F. obtient une autonomie de gestion jamais atteinte, notamment pour ce qui est de la conclusion d'accords de partenariat avec des industriels ou de ventes à l'étranger. La commission se félicite de cet accroissement de la liberté de gestion d'E.D.F.

Quant à Gaz de France, qui a réalisé des performances commerciales remarquables, sa situation financière est quelque peu compromise par l'insuffisance de ses tarifs.

Le renforcement de l'action commerciale de Gaz de France - en particulier la campagne de publicité sur les atouts du gaz - a commencé à porter ses fruits puisque les ventes de gaz ont progressé de 3,3 p. 100 en 1988, malgré des conditions climatiques défavorables.

En particulier, on a assisté à un renversement de tendance sur le marché du logement neuf, puisque la part du gaz est passée de 22 p. 100 à 24 p. 100 en 1988 et que le cap des 25 p. 100 devrait être franchi en 1989.

Après les résultats positifs obtenus en 1987 et 1988, Gaz de France risque de connaître un nouveau déficit de l'ordre de 700 millions de francs en 1989, en raison, certes, de mauvaises conditions climatiques, mais, surtout, du fait de la politique tarifaire conduite par la puissance publique. En effet, les tarifs ont été baissés de 2 p. 100 au 1^{er} janvier 1989, sans réelle justification. Aussi a-t-il été nécessaire de procéder à une augmentation de 2,5 p. 100 le 5 août 1989 pour « recalculer » les tarifs, compte tenu de la hausse des prix des produits pétroliers au premier semestre.

Actuellement, Gaz de France souhaiterait obtenir une hausse de 2 p. 100 de ses tarifs, pour amortir les effets des différents handicaps qui compromettent ses résultats : les frais financiers représentent, en effet, de 1 500 millions à 1 800 millions de francs par an, au seul titre de l'endettement correspondant à une situation finalement non imputable à Gaz de France, à savoir un décalage tarifaire, la suppression de la prise en charge du surcoût du gaz algérien et un endettement en dollars.

La commission des affaires économiques et du Plan déplore que cette politique tarifaire obère la poursuite du désendettement de l'entreprise.

Elle estime donc opportun que soient rapidement engagées des négociations en vue de la signature d'un contrat entre Gaz de France et l'Etat, à l'image de celui qui a été conclu entre l'Etat et E.D.F. Ce contrat permettrait une plus grande liberté tarifaire et une souplesse de gestion accrue pour Gaz de France.

En ce qui concerne l'approvisionnement en gaz, la production française couvre 10,5 p. 100 seulement des besoins totaux. L'Algérie et l'U.R.S.S. occupent une place prépondérante dans nos importations, dont elles représentent les deux tiers, tandis que nos approvisionnements en provenance de mer du Nord s'accroissent sensiblement.

Au terme de deux ans et demi de négociations, la France et l'Algérie ont tourné une nouvelle page dans leurs relations économiques en signant, le 8 janvier 1989, un protocole financier prévoyant une aide de 7 milliards de francs à l'Algérie.

Cet accord a ouvert la voie à un règlement définitif du conflit opposant Gaz de France et la Sonatrach sur le prix du gaz algérien, puisqu'un compromis a pu être signé dès le 11 janvier.

L'accord intervenu sur le prix du gaz ouvre donc de nouvelles perspectives de coopération entre les deux pays.

Mais son intérêt essentiel, aux dires même des signataires, consiste à « détacher les contrats gaziers d'un contexte politico-idéologique » puisque les aides de l'Etat français à l'Etat algérien sont bien séparées des relations entre Gaz de France et la Sonatrach.

La commission des affaires économiques et du Plan se félicite de cet accord puisqu'elle réclamait depuis plusieurs années la fixation d'un prix « économique » du gaz.

J'en viens maintenant au pétrole, qui assure 42,6 p. 100 de notre approvisionnement énergétique.

L'année 1988 a été marquée par une nouvelle hausse de la production française. La diversification de notre approvisionnement n'a pas été remise en cause, la part du Moyen-Orient restant voisine du tiers de nos approvisionnements et celle de l'Afrique progressant, pour dépasser 25 p. 100. La facture pétrolière a diminué de 40 milliards en 1988.

Mais la situation de l'industrie du raffinage demeure préoccupante. Alors que l'on avait constaté une reprise en 1988 et une nette amélioration de la situation financière des entreprises du secteur, l'année 1989 a débuté sur des bases médiocres et les marges se sont à nouveau dégradées.

Votre commission s'est également inquiétée du poids de la fiscalité pétrolière, qui demeure très élevée dans notre pays.

Vous trouverez dans mon rapport écrit des comparaisons avec nos voisins européens, qui font ressortir le poids de la fiscalité française.

Une harmonisation des taxes sur la moyenne des taxes européennes s'impose donc selon la commission, tant dans le souci de respecter nos engagements européens que dans l'intérêt des entreprises françaises.

Sur ce plan, la commission estime que ce projet de budget ne répond que partiellement à cette exigence.

Il est, certes, proposé une diminution du taux d'indexation de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, mais nous devons constater une nouvelle reconduction du prélèvement sur les entreprises pétrolières.

La commission des affaires économiques et du Plan déplore le maintien de ce prélèvement en dépit des promesses faites quant à sa suppression. Ce prélèvement pénalise l'exploitation en France et risque d'inciter les compagnies internationales à privilégier des implantations dans d'autres pays. Cette mesure paraît d'autant plus injustifiée que le gain attendu est peu élevé, puisqu'il est estimé à 150 millions de francs.

Quant au charbon, force est de constater le déclin de cette source d'énergie, qui ne couvre plus que 8,8 p. 100 de nos besoins énergétiques et dont la moitié est importée.

Cependant, il convient de souligner que, grâce à d'importants efforts de productivité, le prix de revient de la tonne extraite a sensiblement diminué, mais qu'il demeure le double du prix du charbon importé.

Je terminerai par la politique d'économies d'énergie.

Dans une conjoncture économique favorable et grâce à la détente pétrolière, force a été de constater, à la fin de l'année 1988, un dérapage important de la consommation d'énergie, en raison peut-être d'un plus grand laxisme de la part du public.

Au début de l'année 1989, la remontée du prix du pétrole et des produits pétroliers ainsi que celle du cours du dollar sont venues, de surcroît, détériorer quelque peu la facture en devises de la France.

Lors d'une communication présentée en conseil des ministres le 10 mai 1989, monsieur le ministre, vous avez insisté sur la nécessité d'une relance des économies d'énergie pour enrayer la remontée d'une facture énergétique qui pénalise notre commerce extérieur et freine la croissance économique et pour protéger l'environnement.

Le Gouvernement a traduit en moyens financiers sa volonté de donner un second souffle à la politique d'économies d'énergie. C'est ainsi que les concours aux interventions de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie - A.F.M.E. - dans le budget du ministère de l'industrie progressent fortement.

Cette progression de 40 millions de francs est conforme à vos engagements, monsieur le ministre, et la commission des affaires économiques et du Plan s'en félicite.

Elle approuve également le rétablissement des mesures fiscales en faveur des économies d'énergie.

C'est ainsi que le dispositif de réduction d'impôt sur le revenu pour les dépenses de grosses réparations effectuées sur l'habitation principale, qui venait à expiration le 31 décembre 1989, est reconduit pour trois ans et étendu aux dépenses de grosses réparations destinées à améliorer l'isolation thermique des immeubles achevés avant le 1^{er} décembre 1982.

Monsieur le ministre, j'avais pour ma part proposé l'adoption des crédits de l'énergie ; cependant, compte tenu du poids élevé de la fiscalité pétrolière en France par rapport aux autres pays, de la diminution des crédits du C.E.A., des incertitudes concernant l'actionnariat de Framatome et de l'absence de réponse satisfaisante au problème des carburants de substitution, notamment l'éthanol, la commission des affaires économiques et du Plan a décidé d'émettre un avis défavorable sur l'adoption des crédits relatifs à l'énergie figurant dans le projet de loi de finances pour 1990.

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République : quatorze minutes ;

Groupe de l'union centriste : vingt-quatre minutes ;

Groupe socialiste : vingt-trois minutes ;

Groupe du rassemblement démocratique et européen : dix-huit minutes ;

Groupe communiste : dix-sept minutes.

La parole est à M. de Villepin.

M. Xavier de Villepin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je tiens tout d'abord à remercier MM. les rapporteurs, qui ont parfaitement défini le problème.

Mon intervention portera sur quatre points : la modernisation de notre industrie, le déficit industriel, qui constitue, à mon avis, un problème grave pour notre pays, certains problèmes sectoriels, comme la chimie et l'électronique, et, enfin, l'Europe. Il serait dommage, en effet, de recevoir un homme qui connaît parfaitement la République fédérale d'Allemagne sans lui demander son avis sur l'évolution des problèmes qui existent à l'Est.

Mon premier point concerne donc la modernisation de l'industrie.

Monsieur le ministre, vous avez parfaitement défini l'industrie moderne comme étant « un monde sans frontières ». C'est la première fois, je crois, que nous entendons à la tribune du Sénat cette expression, que je partage complètement.

Certaines de nos plus grandes industries, qui dépendent de vous, ont remporté des succès importants, en Amérique du Nord notamment ; il en est ainsi de Pechiney et de Rhône-Poulenc aux Etats-Unis, et de l'institut Mérieux, tout récemment, au Canada.

Ces succès internationaux ont eu fort heureusement des retombées en France. A cet égard, il convient de souligner l'affaire de Pechiney, à Dunkerque, et celle de Saint-Gobain, en Isère. Ceux qui connaissent, pour l'avoir étudiée, l'évolution du secteur du verre n'avaient probablement pas prévue voilà quelques années, qu'une autre usine allait s'ouvrir, ajoutant une capacité de production dans un secteur pourtant susceptible d'instabilité.

Le débat sur Renault, dans la mesure où vous pourrez le faire aboutir, me semble également porteur de modernisation. En effet, il faut avoir le courage de changer de statut et de poser le problème du vieillissement des usines françaises.

Cependant, un obstacle à la modernisation de l'industrie française - vous l'avez d'ailleurs très bien dit, monsieur le ministre, et MM. les rapporteurs l'ont également souligné - réside dans l'insuffisance, dans notre pays, des P.M.E. et des P.M.I.

La comparaison du tissu industriel en R.F.A. et en France permet de constater que, si la différence n'est pas grande dans le domaine des grandes entreprises ou dans le secteur artisanal, l'écart est très important dans le secteur des petites et moyennes industries, c'est-à-dire dans ce que nous pourrions définir comme le tissu des sociétés de 500 à 2 000 personnes. C'est dans ce domaine que nous connaissons un grave manque.

Par ailleurs, tout le monde se félicite de la reprise de l'investissement en France ; mais avons-nous fait les bonnes comparaisons ? Le rapport établi par la commission des finances du Sénat sur le projet de budget de l'industrie a montré qu'au cours des trois dernières années les pays de la Communauté avaient, en définitive, investi deux fois plus que la France dans l'industrie.

M. Marc Lauriol. C'est vrai !

M. Xavier de Villepin. Avec le temps, un certain écart s'est creusé. Le problème, en définitive, n'est pas de connaître le taux de croissance de notre pays, mais plutôt le rapport entre le taux de croissance de la France et celui de nos concurrents.

M. Marc Lauriol. Oui, le différentiel !

M. Xavier de Villepin. Enfin, je ne peux que partager totalement les propos de MM. Pintat et Fosset sur le financement des grandes entreprises nationales. Je ne reviendrai pas sur le dogme, car il est probable que vous en entendrez beaucoup parler dans cette enceinte.

Toutefois, un montant de 4,7 milliards de francs de dotations en capital est-il suffisant à l'horizon 1990 ? Vous avez d'ailleurs déclaré que le grand risque pour les entreprises nationales était celui d'une marginalisation par insuffisance de capitaux propres. A mon sens, c'est effectivement le problème. En effet, monsieur le ministre, le nouveau jeu que l'on appelle l'O.P.A. internationale est de plus en plus onéreux : les sommes en jeu s'accroissent chaque année et il faut beaucoup plus de capitaux à ces grandes entreprises si elles veulent véritablement y participer.

Le deuxième point de mon intervention concerne le déficit industriel.

J'en rappellerai brièvement le constat, car il est tout de même étonnant : alors qu'en 1984 nous avions un excédent proche de 90 milliards de francs, en 1989, nous aurons un déficit de l'ordre de 60 milliards de francs. Ce passage du plus au moins incite bien évidemment à la réflexion.

Pour ma part, j'y vois un signe de déclin. On entend souvent des thèses optimistes selon lesquelles, puisque nous investissons beaucoup, les résultats seront meilleurs demain. Mais c'est oublier, là encore, que nos concurrents investissent plus que nous et que 1992 apportera une certitude, qui pourrait en être la véritable définition, à savoir un surcroît de concurrence venant d'Asie ou des Etats-Unis.

Quelles sont les raisons de ce déficit industriel ? On a mis en valeur l'insuffisance de la spécialisation de notre industrie, et c'est probablement vrai. Il me semble que nous n'avons pas résolu deux grandes priorités.

La première priorité concerne la mobilité de nos entreprises et de nos hommes. Je ne citerai qu'un chiffre à cet égard : monsieur le ministre, savez-vous combien de nos compatriotes vivent dans cette zone qui compte trois milliards d'hommes et qui s'étend de l'Afghanistan à l'Australie, en intégrant la Chine, le Japon et l'Indonésie ? Seulement 24 000 compatriotes, si vous exceptez, bien évidemment, ceux de Pondichéry. Cette insuffisance de notre représentation ne peut avoir que des incidences sur l'industrie et sur le commerce extérieur français.

La seconde priorité dont nous ne nous préoccupons pas suffisamment vise la transmission des entreprises. Vous connaissez le nombre de petites et moyennes entreprises qui seront concernées par ce problème dans les cinq prochaines années. Nous avons dans ce domaine, à mon avis, des entraves juridiques et une fiscalité trop lourde. Comparez, par exemple, avec ce que fait la République fédérale d'Allemagne à cet égard !

Le troisième point que j'examinerai concerne les problèmes sectoriels.

S'agissant tout d'abord de la chimie, monsieur le ministre - mais je me trompe peut-être - j'y vois quelque brouillard ! On nous annonçait des décisions pour la fin du mois de novembre. J'effeuille l'éphéméride et je ne vois rien à l'horizon !

Vous avez parfaitement défini le problème, monsieur le ministre, à savoir que l'industrie chimique française, comparée à l'industrie chimique allemande ou suisse, a une taille insuffisante. Ma question est précise : où vont finalement aboutir Orkem et l'Entreprise minière et chimique ? Disposez-vous des finances nécessaires pour assurer cette restructuration ?

Par ailleurs, monsieur le ministre, il faut penser aux hommes ; je sais que vous le faites souvent ; cependant, nombre de mes amis sénateurs, issus de tous les groupes, m'ont chargé de vous demander si le temps qui passe est véritablement satisfaisant pour des hommes préoccupés et inquiets de leur avenir en ce domaine. Il ne faudrait pas prendre trop de marge.

S'agissant de l'électronique, je sais que vous vous souciez de notre déficit en ce domaine, monsieur le ministre. Mon ami M. Trégouët, dans un excellent rapport pour la délégation aux Communautés européennes, a souligné tout récemment combien la hiérarchie douanière était mal faite en Europe : nous taxons plus, au point de vue douanier, les composants et les circuits que les ordinateurs. Or, c'est justement la hiérarchie inverse qu'il conviendrait d'adopter pour essayer d'améliorer notre position dans ce secteur.

Monsieur le ministre, vous consacrez des crédits importants à la télévision à haute définition, et vous avez tout à fait raison, car c'est un enjeu considérable pour l'avenir.

J'aimerais vous poser une question précise à cet égard. La stratégie de l'Europe passe par une certaine alliance avec les Etats-Unis. Il y a trois grands partenaires : le Japon, les Etats-Unis et l'Europe. Il est probable que ceux qui sauront s'allier gagneront ce marché. Or, je me demande si les Japonais, dont vous connaissez la capacité extraordinaire pour défendre leur image de marque, ne sont pas sur le point de réussir certaines alliances avec les Américains ? Ce serait dommage, particulièrement pour Thomson.

Monsieur le ministre, le quatrième et dernier point de mon intervention concerne votre vision de l'Europe. A votre avis, vivons-nous la fin de l'histoire, allons-nous vers un monde où il ne subsistera qu'un seul système économique ? La social-démocratie et ses règles de marché l'emporteront-elles définitivement sur le marxisme ? La question est, à mon avis, culturelle ; on peut aussi se demander s'il ne s'agit pas du retour de l'histoire, c'est-à-dire de l'apparition de certaines formes de nationalisme bien connues dans le passé.

Que pensez-vous des propositions sur l'Allemagne réunifiée ? Aboutiront-elles à diminuer le poids de la Communauté économique européenne des Douze ? Ne constitueront-elles pas, finalement, une source d'inquiétude pour l'avenir de notre industrie ?

D'une manière plus générale, sommes-nous vraiment capables d'exercer notre générosité tous azimuts ? Notre cœur est toujours ouvert : à l'Afrique, à l'Est, aux pays en voie de développement, à tous les problèmes qui se posent dans le monde ; mais je me demande si la réalité de nos sentiments ne dépasse pas quelque peu celle de nos moyens.

Ma conclusion sera toute simple, monsieur le ministre : je suis tout à fait convaincu des efforts qu'accomplit votre ministère et je pense que vous agissez pour le bien de notre industrie ; mais je crois aussi que, dans notre pays, doit s'établir une véritable complicité entre l'Etat et l'industrie. Songez, en effet, à ces deux grands concurrents que sont le Japon et la République fédérale d'Allemagne, dont on dit souvent que, vaincus de la guerre, ils ont gagné la paix. Pris ensemble, ces deux pays dégagent un excédent commercial de quelque 1 000 milliards de francs. Ce sont donc eux qui, dans la compétition mondiale, pratiquent la meilleure approche. Or ce sont aussi eux qui ont su le mieux instituer une relation d'excellence entre l'Etat et l'industrie. C'est pourquoi je forme, pour notre pays, le vœu qu'il s'engage dans cette voie. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Trégouët.

M. René Trégouët. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention aura l'avenir de l'industrie électronique en France et en Europe pour seul sujet.

Pourquoi l'Europe, pourriez-vous m'objecter, alors que nous sommes ici pour débattre sur le budget de la France ? Mes raisons sont simples.

Tout d'abord, vous exercez actuellement, monsieur le ministre, la présidence du conseil des ministres de l'industrie de la Communauté. Ensuite, il serait vain d'analyser la situation du seul marché français de l'électronique à trois ans de l'échéance de l'Acte unique.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, vous le savez fort bien, l'électronique, qui ne concernait, voilà encore quelques années, que des produits professionnels ou certains biens d'équipement public sophistiqués, commence à envahir notre environnement le plus quotidien : les composants électroniques sont présents dans nos montres, nos téléphones de poche, les appareils de vigilance et de communication, les machines de mémoire et calcul. Les produits incluant de l'électronique vont se multiplier, leurs prix devenant abordables pour tous : dans nos maisons, avec la domotique, dans nos bureaux, avec la bureautique.

L'automobile - si chère à nos concitoyens - dans le prix de revient de laquelle n'entrent aujourd'hui que quelque 2 à 3 p. 100 de composants électroniques, va, elle aussi, connaître ce bouleversement : dans une décennie, la part de l'électronique dans le prix de revient atteindra 18 à 20 p. 100. De même que, voilà soixante ans, nos anciens ressentaient combien il était primordial d'arrêter une politique agricole puissante pour notre pays, aujourd'hui, devant l'électronisation de notre société, il nous faut tout mettre en œuvre pour lancer une politique conquérante de l'industrie électronique.

Précisons les dimensions du défi qu'il nous faut ainsi relever.

En 1989, la production mondiale - hors pays de l'Est, dont les statistiques ne sont pas toujours fiables - de la filière électronique se sera élevée à quelque 874 milliards de dollars, soit 5 128 milliards de francs, c'est-à-dire près de cinq fois le budget de la France et environ 5 p. 100 du P.I.B. mondial.

En 1988, l'Europe a importé du Japon pour 21 380 millions de dollars de produits électroniques, quand elle n'a réussi à vendre à ce pays que pour 1 150 millions de dollars de ces mêmes produits. Le déficit de l'Europe à l'égard du Japon en matière de produits électroniques a donc dépassé 20 milliards de dollars, et les experts les plus réalistes prévoient, peu optimistes, qu'il pourrait atteindre 30 milliards de dollars en 1994.

Contrairement à une idée reçue, la situation de l'Europe face aux Etats-Unis n'est guère plus favorable. Ainsi, en 1988, l'Europe a importé pour plus de 25 milliards de dollars de produits électroniques des Etats-Unis et n'en a exporté vers ce pays que pour 8 milliards de dollars, soit un solde négatif de 17 milliards de dollars.

Toujours, selon les experts, ce déficit devrait continuer à se creuser au cours des prochaines années, pour atteindre 24 milliards de dollars en 1994.

Devant de tels chiffres, nous devons tous avoir conscience - je suis certain que c'est votre cas, monsieur le ministre, puisque, comme moi, vous avez lu le récent rapport de l'EIC, *Electronic International Corporation*, sur l'électronique dans le monde - que le défi qui se dresse devant nous est immense. En effet, de notre volonté de résoudre ce grave problème dépend non seulement l'avenir de notre industrie électronique, mais aussi celui d'industries, de plus en plus nombreuses, qui dépendront toujours plus étroitement de l'électronique.

Le développement des industries électroniques ne repose pas, en France et au Japon, par exemple, sur la même culture. Tandis que notre pays s'attachait à maintenir une position clé dans les techniques et les matériels électroniques destinés aux grands investissements de l'Etat et des administrations, dans les télécommunications, la défense nationale, le nucléaire, l'espace, « le plan calcul », le Japon a très vite compris que l'électronique envahirait l'ensemble de la société, donc les foyers, les usines, les bureaux. Ce pays a pris totalement conscience de l'irréversibilité du phénomène.

Se relevant à peine de la Seconde Guerre mondiale, le Japon, dans sa stratégie pour la filière électronique, a commencé par s'intéresser à l'électronique grand public traditionnelle, celle qui pouvait atteindre immédiatement les foyers et les individus. C'est ainsi que, dès 1956 - peu de personnes le savent - c'est-à-dire onze ans avant que la première émission de télévision en couleur ne soit diffusée en Europe, tout le territoire du Japon recevait de telles émissions. Tout le matériel nécessaire - studios, émetteurs, récepteurs, tubes -, était produit par les Japonais, sous licence américaine. A quelques semaines de l'achat de Columbia par Sony, on voit quelle a pu être l'évolution du secteur de l'électronique dans le monde !

Maîtrisant bien la production, les Japonais ont pu commencer à exporter leurs produits. Ce fut, dans un premier temps, vers les Etats-Unis.

Soyons clairs ! Je ne veux pas ici, malgré l'avis fortement argumenté présenté dernièrement par le président de Thomson, reprocher aux Japonais l'efficacité de leur stratégie, ni leur ténacité dans sa mise en application, encore moins les efforts qu'ils ont déployés pour reprendre l'initiative technologique, industrielle et commerciale.

Nous avons, en fait, été insuffisamment vigilants car, à chaque étape, les Japonais ont choisi et indiqué leurs cibles successives ; chaque fois, ils ont préparé au grand jour leurs armes et munitions ; chaque fois, ils les ont expérimentées sur leur propre marché intérieur, très protégé, ce qui leur a permis de pratiquer des prix couvrant les frais de lancement industriel ; chaque fois, ils ont corrigé les erreurs sur leur propre marché intérieur, avant de choisir puis de viser les marchés extérieurs les plus accessibles. Enfin, ils ont ouvertement « tiré » jusqu'à occuper tout le terrain sur ces marchés extérieurs, leur conquête étant aujourd'hui étendue à l'ensemble du marché mondial.

Cette stratégie d'assise sur un marché intérieur solidement contrôlé leur a notamment permis, si c'était nécessaire, d'appliquer aux marchés à conquérir des prix marginaux tout en réalisant des profits.

C'est ainsi que, dans le seul domaine des produits grand public, l'Europe est totalement absente, à ce jour, des marchés de la caméra vidéo, du caméscope, du lecteur de vidéo-disques, de l'audio-disque numérique, et très peu présente dans la production des magnétoscopes, des radios et des autoradios, sans parler des petites machines à calculer, des magnétophones de poche et autres petites machines électroniques, qui se multiplient d'une manière foudroyante dans l'environnement de l'homme actif.

Permettez-moi en cet instant, monsieur le ministre, mes chers collègues, de vous citer un court passage d'une déclaration faite, il y a quelques semaines, par M. Morita, président-directeur général de Sony, l'une des principales entreprises de l'électronique japonaise, devant la presse américaine : « Le vrai sens de l'entreprise impose d'ajouter de la valeur aux choses en y ajoutant du savoir. Mais l'Occident persiste à oublier cela. Cela m'effraie. L'Occident ne fabrique plus d'objets. Il prend seulement son plaisir à faire du profit en faisant circuler de l'argent. Mais, maintenant, l'Occident doit faire face à la question : qu'arrive-t-il, lorsque l'industrie n'existe plus ? En fait, désormais, l'Amérique ne produit même plus les objets qu'elle consomme. » Cette citation est édifiante.

Au moment où le Japon domine le processus d'électronisation de la société par sa puissante politique industrielle, les Etats-Unis donnent des signes de redressement, grâce à une politique industrielle moins avouée mais réelle, liée à l'action lancée par M. Reagan et poursuivie aujourd'hui avec succès par M. Bush. Ainsi, devant la puissance des industries électroniques du Japon et des Etats-Unis, l'électronique européenne, notamment française, est plus que jamais en danger.

Certes, les programmes E.S.P.R.I.T., R.A.C.E., Eurêka, T.V.H.D. 95 et Jessi, dont on a déjà beaucoup parlé à cette tribune, montrent que l'Europe a pris enfin conscience de l'importance du défi qu'elle doit relever.

Toutefois, monsieur le ministre, ces efforts de recherche sont encore insuffisants, compte tenu du retard accumulé par notre pays et par l'ensemble de l'Europe. Chacun connaît les chiffres relatifs aux investissements consacrés par les grands leaders industriels japonais à la recherche industrielle. L'effort de recherche du seul Etat de Taïwan est, on le sait peut-être moins, comparable à ce que représente le programme Jessi.

En outre, ces efforts - c'est le pivot du problème - seront inutiles s'ils ne sont pas suivis par la création de valeur ajoutée industrielle en Europe même.

Aussi, monsieur le ministre, vous faudrait-il tout entreprendre, avec l'aide de M. le ministre de l'éducation nationale et celle des entreprises, comme cela se fait dans d'autres pays, non seulement pour que le nombre d'ingénieurs formés à la recherche-développement dans le secteur électronique augmente nettement, mais aussi et surtout pour que le nombre d'ingénieurs de production en électronique croisse très rapidement. C'est une question clé pour l'avenir de notre secteur électronique.

Pour conclure, monsieur le ministre, je voudrais attirer votre attention sur une anomalie importante, qui ne peut qu'inciter les industriels européens à fabriquer les micro-ordinateurs, bien connus du grand public et si importants pour l'avenir de nos petites et moyennes entreprises, hors des frontières de l'Europe, notamment chez les « dragons » du Sud-Est asiatique.

Sur les 12,5 milliards de francs de chiffre d'affaires que représentaient, en 1988, les besoins de l'Europe en micro-informatique, les industriels européens n'ont même pas pu en couvrir 20 p. 100, puisque leur production n'a atteint l'an dernier qu'une valeur de 2,3 milliards de francs.

Selon les experts, parmi les secteurs de l'électronique, c'est celui de la micro-informatique qui évoluera le plus rapidement au cours des cinq prochaines années : plus de 10 p. 100 de croissance par an. Il nous faut donc tout entreprendre, monsieur le ministre, pour que les micro-ordinateurs soient fabriqués en Europe, plus particulièrement en France.

Je tiens maintenant à revenir sur une anomalie très importante qui a été évoquée voilà quelques instants par M. de Villepin.

Si un industriel français veut importer en Europe un micro-ordinateur fabriqué soit aux Etats-Unis soit dans les pays du Sud-Est asiatique, il ne paiera que 4,9 p. 100 de droits de douane. En revanche, s'il veut le réaliser lui-même en important des mêmes pays les composants nécessaires à son montage, il devra acquitter des droits de douanes de 14 p. 100 pour les plus nobles de ces composants, à savoir les microprocesseurs et les circuits intégrés. La différence est de 10 p. 100 !

Monsieur le ministre, vous me répondrez qu'une telle mesure a pour objet de protéger notre industrie des composants au niveau européen : je pense à Thomson, à Siemens ou à Philips. Mais, monsieur le ministre, regardez les micro-ordinateurs qui sont actuellement sur le marché : même ceux qui sont fabriqués en Europe ne contiennent aucun composant de chez Thomson, Siemens ou Philips !

Puisque vous avez la chance et l'honneur, monsieur le ministre, d'être le président du conseil des ministres européen, je vous demande de saisir rapidement les autorités européennes pour mettre fin à une telle anomalie. Comment voulez-vous, sinon, développer l'électronique tant en France qu'en Europe ?

Il y va de l'avenir de l'électronique et, qui plus est, non pas de milliers, mais de dizaines de milliers d'emplois en Europe ! Nous devons par conséquent tout faire pour remédier à ce genre d'anomalies. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous propose d'interrompre nos travaux pendant quelques instants.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures, est reprise à dix-sept heures quinze.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Garcia.

M. Jean Garcia. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis devait intervenir sur un sujet grave et douloureux pour l'ensemble du monde du travail en Ile-de-France et dans notre pays. Il s'agit de l'annonce de la fermeture prochaine de Renault-Billancourt. Ne pouvant être présente en cet instant, elle m'a demandé d'intervenir à sa place.

La transparence, dont on nous parle beaucoup aujourd'hui, me paraît surtout bonne pour les autres. Ainsi la décision de fermer Billancourt a-t-elle été prise sans débat devant le Parlement, sans consultation du conseil d'administration, du comité d'entreprise - il doit se réunir, dit-on, les 5 et 6 décembre - des syndicats et des salariés dans leur ensemble. Quel mépris ! Quelle méthode ! Le Gouvernement doit être bien mal à l'aise pour se comporter ainsi.

Renault-Billancourt, sur laquelle vous vous acharnez, monsieur le ministre, c'est l'usine où furent conquises la troisième, puis la quatrième semaine de congés payés, la mensualisation des salaires et bien d'autres droits ; c'est l'usine que votre gouvernement veut sacrifier au nom d'une Europe que vous qualifiez de sociale !

Certes, cette usine a subi de nombreux coups de la part de ceux-là même qui osent traiter mes dix camarades de « casseurs ».

Ce fut d'abord l'aventure américaine : 20 milliards de francs gaspillés en pure perte outre-Atlantique. Mais cette perte-là, dénoncée par les travailleurs de la Régie, ne gênait ni la direction, ni la Commission européenne, ni le Gouvernement.

Puis ce fut l'orientation tendant à transformer la Régie en simple assembleur de pièces produites ailleurs.

Les résultats de ces orientations catastrophiques sont aujourd'hui connus. Les effectifs de la Régie sont passés de 213 725 en 1984 à 181 711 en 1988 ; ceux de l'usine de Billancourt sont passés de plus de 13 000 en 1982 à moins de 4 500 en 1988. Et tout cela pour que Renault, numéro un en Europe il y a quelques années à peine, se trouve à la sixième place !

Il serait trop facile de se réfugier derrière la Commission de Bruxelles pour dissimuler un choix fait ici, à Paris, de longue date, et qui consiste à casser le fer de lance de l'industrie automobile nationale, à abandonner le marché aux producteurs étrangers, et tout cela au nom de la sainte loi du profit, car en exploitant les hommes, en cassant l'outil de production, en licenciant, la Régie dégage des profits : 12 milliards de francs, en 1989 !

Quel mépris pour tout le monde, y compris pour la représentation nationale ! Ainsi, répondant à une question de mon ami Jean-Claude Lefort, vous déclariez, monsieur le ministre, à la tribune de l'Assemblée nationale, le 9 novembre dernier : « En ce qui concerne l'éventuelle fermeture de Billancourt, je n'ai pas d'information pour l'instant à cet égard. Je ne sais pas quelles études poursuit la direction générale de Renault. Je lis, comme vous, la presse mais je ne souhaite pas intervenir auprès de la Régie avant que la question me soit éventuellement posée. »

Or, d'après la presse, justement, M. Rocard a pris la décision le 20 novembre... le 9 novembre, soit onze jours auparavant, le ministre de l'industrie n'était au courant de rien. De qui se moque-t-on, monsieur le ministre ?

Faut-il voir dans cette attitude la traduction du fait que le Président de la République a déclaré s'occuper personnellement du dossier Renault ?

Voilà deux ans, à Nanterre, dix travailleurs de cette usine étaient entraînés devant le tribunal correctionnel par une direction qui les traitait de « casseurs ». Quel cynisme !

Depuis 1986, l'agression s'est accélérée, d'une part, avec la tentative de remise en cause du statut de 1945, que les travailleurs et les parlementaires communistes avaient fait échouer et, d'autre part, avec les atteintes aux libertés - pensons à Gabaroum, Sylvie Plessis, aux Dix, à Gérard Jagorel.

Non, décidément, rien n'aura été épargné à l'usine de Billancourt et à ses travailleurs.

Pourtant, ils sont là. Contrairement à ce qu'affirment le Gouvernement et le président-directeur général de la Régie Billancourt a un avenir.

Aucun des arguments avancés pour la présenter comme une antiquité ne résiste à l'épreuve des faits.

Non rentable, Billancourt ? Malgré la réduction de la capacité de production, l'usine dégageait encore 359 millions de profits en 1987.

Trop à l'étroit, Billancourt ? C'est faux, puisque 11 hectares sont d'ores et déjà disponibles sur les 27 hectares que compte un terrain appartenant à la Régie et qui est situé en face de l'île Seguin.

En 1982, un architecte avait procédé à une étude intitulée « Billancourt 2000 », destinée à rationaliser l'utilisation du terrain et à faire de l'usine une « vitrine technologique ».

Trop élevés, les salaires des travailleurs de l'automobile ? C'est faux, monsieur le ministre. L'indice du coût horaire de la main-d'œuvre ouvrière dans les industries automobiles était, en 1988, de 14,3 dollars pour la France, 16,6 pour le Japon, 17,1 pour la Suède, 21,9 pour les Etats-Unis, 22,9 pour la R.F.A.

Trop vétuste, Billancourt ? C'est encore faux. La direction de la Régie écrivait, en décembre 1985, dans sa revue d'entreprise : « La Renault Express bénéficie au niveau de sa fabrication des techniques les plus modernes. Des investissements importants ont été faits dans l'île Seguin, en ce qui concerne tant les moyens de production que l'amélioration des conditions de travail. »

En 1983, 1 100 millions de francs ont été investis à Billancourt. Des ateliers entiers, comme ceux de peinture et de tôlerie, ont été robotisés.

Oui, monsieur le ministre, Billancourt est une usine moderne, contrairement à ce qui a été affirmé à cette tribune, et elle peut se développer. Elle répond à un besoin du marché automobile ; elle est nécessaire à toutes les entreprises, grandes et petites, qui en dépendent, à l'équilibre de la région parisienne.

Pourquoi M. le Président de la République, M. le Premier ministre et vous-même, monsieur le ministre, ne répondriez-vous pas à l'invitation de visiter cette usine pour constater ainsi sa modernité ?

Alors, pourquoi la fermeture ? Les raisons du projet du Gouvernement tiennent en deux mots : dépendance et spéculation.

La dépendance de notre économie s'effectue par la réduction des capacités de production de ce fleuron de notre industrie automobile, au prix de 2 753 suppressions d'emploi en 1989, qui viendront s'ajouter aux 30 000 emplois liquidés en trois ans. L'argent dégage par ces abandons ira nourrir la spéculation. Les constructeurs américains, japonais et allemands en tireront tout le bénéfice.

S'agissant de la spéculation, on peut dire que la fermeture du site de Billancourt est une divine surprise pour tous les affairistes de l'immobilier. Il y a des coups financiers à réaliser, des logements de standing à faire pousser. Est-ce cela que M. Rocard appelle le rééquilibrage emploi-logement de la région parisienne ?

Non, monsieur le ministre, nous ne laisserons pas faire. Les salariés de Renault et tous ceux dont l'emploi et les droits sont menacés par ce projet peuvent compter sur la présence des communistes à leurs côtés.

Nous considérons que Billancourt a un avenir. Les milliards de profits dégagés en 1989 doivent être utilisés pour développer cet outil de production. Le marché de l'automobile est en expansion, Renault doit y retrouver sa place. Des coopérations peuvent se réaliser, en particulier avec le groupe P.S.A.

Il est urgent de mettre en œuvre le projet de véhicule petit modèle dont les études sont achevées. Celui-ci répondrait à un besoin et permettrait de développer les activités.

Etre moderne, monsieur le ministre, c'est embaucher et investir dans les hommes, pour satisfaire les besoins du pays. Ce n'est pas détruire l'outil de production. (*Applaudissement sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Brives.

M. Louis Brives. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, tout en réitérant avec conviction les propos que j'ai tenus, le 10 novembre dernier, lors de la discussion des questions orales déposées par mes éminents collègues MM. Maurice Schumann et Christian Poncelet et par moi-même, mon intervention a pour objet essentiel la justification de l'application de l'assiette du crédit impôt recherche en matière textile à l'innovation et à la création - vous remarquerez, monsieur le ministre, que je ne prononce pas le mot *design*.

En effet, le Sénat a adopté l'amendement en cause, mais il n'a pas été suivi par le Gouvernement, dont l'argumentation est à la fois fort adroite et séduisante, je le reconnais.

Toutefois on me pardonnera une assimilation que d'aucuns pourraient considérer comme déplacée, mais qui n'en manque pas moins d'attrait puisqu'il s'agit d'évoquer les splendides sirènes de la légende qui cachaient les reliefs garantissant l'accès au port.

Sans être le capitaine qui s'est fait attacher à la barre, j'ai, certes, été impressionné par les propos habiles de M. le ministre délégué expliquant au Sénat qu'en liaison avec son collègue de l'industrie et de l'aménagement du territoire il avait décidé de mettre 145 millions de francs de crédits à la disposition du secteur textile pour des actions de nature offensive. Ces crédits sont devenus, à la faveur d'un certain amalgame, 345 millions de francs, en prenant en compte un allègement des charges fiscales estimé à 200 millions de francs au titre de mesures néanmoins très générales.

J'ai pris en compte les justifications remarquablement développées par les intervenants favorables à l'amendement, qui établissent, à l'évidence, que ces dispositions sont vitales pour une profession condamnée à la compétitivité et à l'innovation si elle ne veut pas disparaître à terme.

Je me suis donc arraché au charme de la perspective des 345 millions de francs. Je me suis ressaisi en considérant qu'ils n'altéreront en rien la pertinence de cet amendement que je vais m'efforcer de justifier.

Ainsi, je me suis attaché à rechercher le champ d'application du crédit d'impôt-recherche dans les dépenses d'innovation et à vérifier s'il existe une jurisprudence excluant les dépenses d'investissement.

Il semble, sous réserve d'éléments contraires qui me laissent pour le moment relativement sceptique, que les juridictions compétentes n'ont pas eu à se prononcer sur cette question. Je n'ai pas trouvé, au cours de mes modestes recherches dans les ouvrages spécialisés sur la fiscalité ou dans les banques de données informatiques juridictionnelles, d'éléments significatifs.

En revanche, la doctrine fiscale, telle qu'elle est notamment rappelée dans le précis Lefebvre, précise que le « champ d'application du crédit d'impôt s'applique bien aux opérations de recherche fondamentale, de recherche appliquée et de développement expérimental. »

Certes, les objectifs des débouchés ne sont pas prévus mais on sait bien que les textes juridiques paraissent en retard par rapport aux évolutions générées par des conditions de commerce international qui font penser à la phrase célèbre d'Oppenheimer, que vous connaissez certainement, monsieur le ministre : « Ce qu'il y a de nouveau, ce n'est pas que les hommes aient pu dépasser en quelques décennies tout ce que l'expérience des anciens avait accumulé... Ce qu'il y a de nouveau, ce n'est pas le changement... C'est le changement de rythme du changement lui-même. » L'industrie est logée à cette enseigne.

A cette vitesse, les textes suivant difficilement, les vides juridiques deviennent une évidence, que le bon sens et la simple assimilation de la pratique permettent de combler, au moins en partie.

C'est ainsi que les contrats de plan comportent deux régimes d'aide aux investissements immatériels - car c'est bien de cela qu'il s'agit - c'est-à-dire aux « études, recherches, innovations ». Et, encore une fois, c'est sur ce point que je tiens à attirer votre attention d'une manière toute spéciale.

Les corrélations de la démonstration sans prétention qui suit s'imposent apparemment aux moins avertis.

Le F.R.A.C., le fonds régional d'aide au conseil, cofinancé par l'Etat et la région, permet d'attribuer des subventions en capital pour toute une série d'études visant à améliorer le comportement des entreprises industrielles, commerciales, de services, bâtiments et travaux publics, transports, etc.

Ce système d'intervention est, certes, tout à fait cohérent avec les crédits de politique industrielle qui visent à financer les investissements matériels - machines, etc. - et, qui plus est, il est même prévu, dans le cadre communautaire, un appui encore non chiffré, accepté par la C.E.E., dans le cadre de la réforme des fonds structurels. Voilà qui vous permettrait d'accepter l'amendement que nous avons déposé !

En tout état de cause, les études à caractère immatériel ont même été aidées dans le cadre des programmes européens visant à la reconversion des zones textiles - je pense notamment au programme textile hors quota.

Le F.R.I.L.E., le fonds régional d'intervention pour les initiatives locales, est réservé aux actions à caractère immatériel - conseils, études, embauche de cadres - en particulier dans le domaine de l'innovation et de la recherche. Il ne s'applique donc pas aux investissements matériels.

De surcroît, l'Europe intervient très efficacement au niveau de la recherche et du développement par des subventions en capital. Ainsi, dans le domaine industriel, les programmes intégrés méditerranéens, les P.I.M., prévoient l'embauche de cadres de haut niveau.

A titre d'exemple, 12 millions de francs sont réservés à la tranche « P.I.M. Midi-Pyrénées », cette action étant justement destinée à distribuer de la matière grise en matière de recherche et de développement.

Le même raisonnement vaut dans le milieu agricole, où le P.I.M. prévoit des sommes relativement importantes en matière de recherche et de développement dans tous les secteurs qui touchent à la qualité des productions et de l'agroalimentaire.

Quant aux C.R.I.T.T., les centres régionaux d'innovation et de transferts technologiques, ils peuvent recevoir, quelle que soit leur nature - vocation industrielle, agroalimentaire, etc. - des aides directes en matière de recherche et de développement, en provenance soit de l'Etat français - du moins dans les zones de conversion, avec le F.I.A.T. ou le fonds d'intervention des charbonnages - durant les premières années d'exploitation, soit de la C.E.E., dans la mesure où les cadres communautaires d'appui présentés à la Commission des Communautés européennes auront été acceptés.

Or je viens d'apprendre que la Commission des Communautés européennes avait réduit d'une manière considérable les propositions faites par mon département à travers l'objectif II, qui couvre trois axes prioritaires : les aides au développement des entreprises, avec des crédits de politique industrielle, le renforcement de l'attractivité de la zone, avec des aides à l'immobilier industriel, à la réhabilitation des ouvrages industriels, à des zones d'activité, et le renforcement du potentiel touristique, surtout autour de Cordes et d'Albi.

La Commission aurait extrait de l'enveloppe initiale sollicitée - 100 millions de francs environ - certains programmes européens, prétextant qu'ils étaient en cours d'exécution - tout spécialement à travers les P.I.M. - amputant ainsi cette enveloppe de la moitié environ, remettant fondamentalement en cause les travaux du comité de pilotage du bassin d'Albi-Carmaux et, par voie de conséquence, touchant toutes les activités économiques, y compris l'emploi.

Ces programmes ainsi décapités ont vocation interministérielle et pluridisciplinaire et ils impliquent que le Gouvernement augmente encore, dans la mesure du possible, la pression sur la Commission des Communautés européennes et qu'il fasse certains efforts compensatoires en faveur de certains secteurs, parmi lesquels se situe, à l'évidence, l'industrie textile.

De surcroît, il est des circonstances imposées par les événements et qui requièrent une certaine solennité de propos.

Je suis un paysan enraciné dans son terroir, près de cette région du Sidobre qui rappelle les monts d'Olmes, dans ce pays du seigle et de la châtaigne, où souvent l'industrie permet, grâce à un complément de salaire, à de nombreux exploitants, artisans ou commerçants de demeurer à l'abri du toit qui, la plupart du temps, les a vu naître.

Or l'avalanche des capitaux étrangers pose un problème fondamental, susceptible d'accélérer encore la désertification des campagnes.

Je connais plusieurs exemples d'acquisitions foncières dans des conditions qui donnent le vertige et qui font, de surcroît, apparaître un risque d'une extrême gravité en altérant profondément la vocation de la terre, support de l'industrie qui doit produire la nourriture, c'est-à-dire apporter sa contribution à la vie, alors que semble être privilégié son caractère purement attractif - golf, clubs hippiques - plutôt que sa destination naturelle de productivité.

L'heure est donc venue de maintenir dans son patrimoine la maison France. L'Histoire est là, qui garantit la valeur des femmes et des hommes qui sont dans les usines ou ailleurs. La contribution de ces exploitants et de ces travailleurs est capitale pour l'emploi, essentielle pour la balance commerciale et fondamentale pour l'équilibre de l'aménagement du territoire.

Vous avez évoqué tout à l'heure les Charbonnages, monsieur le ministre. C'est un sujet que je ne pensais pas traiter, mais comment un Tarnais qui a suivi pas à pas le véritable martyr des Carmausins, à l'histoire chargée et prestigieuse, pourrait-il rester muet ?

Vous n'avez pas parlé du prix de revient de la tonne de charbon, et je vous en suis particulièrement reconnaissant. C'est un argument dont on a trop souvent dit qu'il était péremptoire. Mais tout n'est pas coté en bourse ! À côté du prix de revient, doit être pris en compte le problème global de l'énergie, indissociable de l'indépendance nationale. En outre, à côté du prix de revient, il convient de chiffrer ce que coûte, aux différents niveaux, un chômeur.

Sentimentalement, je suis très attaché à cette région. Le mineur, vous le savez, monsieur le ministre, a hissé au sommet de sa vie un attachement émouvant à sa mine et à son travail, complémentaire d'ailleurs de celui des travailleurs de la terre.

Le bassin d'emploi d'Albi-Carmaux, comme le sud du département, largement dépendant de l'industrie, piétine aux portes de l'espérance. Il attend du Gouvernement non pas tout, mais les moyens d'accompagner la volonté de redressement de ses habitants car, partout où il y a une volonté, vous le savez, il y a un chemin.

Une question n'a pas été évoquée - elle aurait dû être traitée ce matin, mais des impératifs d'organisation du travail, que je comprends parfaitement, ne l'ont pas permis - je veux parler de la maîtrise de l'eau, qui risque d'être un des problèmes les plus importants de cette fin de siècle et qui vous concerne au premier chef, que ce soit dans le cadre de l'approvisionnement de l'industrie, de l'énergie, de la dépollution, de la préservation de l'écosystème des zones de surface...

L'eau, vous le savez, monsieur le ministre, n'est pas un don du ciel, il faut d'abord la capter ; puis la retenir, la traiter et la transporter. Mais l'eau est un liquide incolore, ce qui veut dire que, quelles que soient les travées sur lesquelles on siège dans cet hémicycle, chacun doit se mobiliser pour aider ceux qui auront à résoudre ce problème, qui me paraît fondamental en cette fin de siècle.

Me défendant, pour conclure, d'un lyrisme déplacé - mais non d'une passion que vous partagez sans doute, monsieur le ministre - permettez-moi de plagier le mot célèbre d'un des plus illustres enfants du Tarn, dont vous avez évoqué la mémoire en parlant des Charbonnages, et qui, s'adressant à un auditoire de travailleurs avec cette émotion qu'il savait contagieuse, disait : « Prends ta charrue, attache-la à une étoile. »

La charrue, elle est dans les mains ô combien solides des ouvrières et des ouvriers qui travaillent derrière leur métier, dans la buée opaque des apprêts ou devant leurs logiciels, dans les mains de ceux qui font venir le blé à la surface, de ceux qui gagnent leur pain dans les entrailles de la terre ou de ceux qui vendent ces produits. Permettez-leur, en levant les yeux, de voir cette étoile qui éclaire leur devenir et leurs espérances.

Votre budget, monsieur le ministre, sous sa forme actuelle, ne peut me satisfaire pleinement. Cependant, par un vote favorable qui dépasse l'approbation du document lui-même, c'est à vous que je veux faire confiance. J'entends, par ce vote, vous donner les moyens de votre politique plutôt que vous astreindre à la politique de vos moyens.

M. le président. La parole est à M. Grimaldi.

M. Roland Grimaldi. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, élu de la région du Nord, vous comprendrez que je sois très sensible à l'évolution et au devenir de l'industrie du textile, qui reste une activité dominante dans ma région.

Cette industrie connaît une situation préoccupante, aggravée par la délocalisation du secteur de la confection et par le recours de la grande distribution aux importations. Pourtant, le textile a un avenir et constitue un atout considérable pour notre pays.

Certes, depuis cinq ans, l'industrie textile a entrepris un effort de modernisation sans précédent, le plan textile initié par Pierre Mauroy en 1984 ayant mis en œuvre des mesures incontestables de redressement. Cet effort a permis d'investir,

d'accroître les productions, d'augmenter la productivité et la rentabilité. Aujourd'hui, cette industrie exporte 55 p. 100 de sa production.

Monsieur le ministre, vous avez pris, en 1988 - et je vous en remercie - un certain nombre de mesures attendues et appréciées. Celles-ci viennent récemment d'être complétées par le déblocage de 145 millions de francs de crédits nouveaux. C'est un élément très positif, qui répond à nos préoccupations. Il prouve l'attention que le Gouvernement et vous-même portez à l'industrie textile, pour moderniser les entreprises en renforçant la création et la qualité.

Mais, vous le savez, si, globalement, en 1989, le secteur du textile et de l'habillement se porte mieux - l'activité totale a progressé, sauf en ce qui concerne l'industrie lainière - il n'en reste pas moins fragile. Il lui faut, pour survivre, pour s'adapter et pour lutter contre la concurrence, des budgets de recherche importants, une plus grande créativité et un changement de comportement de la part de la grande distribution pour établir des liens plus étroits avec les producteurs de notre pays.

Monsieur le ministre, il est nécessaire d'étendre le crédit d'impôt-recherche aux dépenses de création et d'innovation. Cette disposition encouragerait l'industrie textile à poursuivre son effort de redressement en accroissant ses dépenses d'investissement immatériel.

La mise en place d'un tel crédit d'impôt soulève une difficulté, celle de savoir ce que l'on entend par « création ». Mais il est possible d'avancer la réflexion dans ce domaine.

Le textile n'a d'avenir que si nous gardons notre avance en matière de création et d'innovation. Je suis donc favorable à ce crédit d'impôt-recherche.

Monsieur le ministre, je veux saluer la position que vous avez prise dans les négociations internationales relatives à l'accord multifibres et au G.A.T.T. Il est possible qu'un jour le textile-habillement relève du G.A.T.T., mais pas à n'importe quel prix. Cela ne pourra évidemment se faire - vous l'avez souligné - que si les pays en voie de développement acceptent la libre concurrence, le libre accès à leur propre marché intérieur et l'abandon des pratiques de dumping. Il importe que la Communauté économique européenne fasse preuve, sur ce point, d'unité et de fermeté. Il n'est pas possible d'accepter le démantèlement de l'accord multifibres sans contrepartie.

J'apprécie également, comme la profession, semble-t-il, monsieur le ministre, votre fermeté et votre vigilance dans l'application des quotas. Je compte sur votre volonté de soutenir le textile-habillement, activité d'avenir mais dont la situation fragile, qui peut très vite être déstabilisée, requiert une attention vigilante du Gouvernement.

Mon temps de parole étant limité, j'ai voulu le consacrer exclusivement au textile.

En conclusion je tiens à affirmer que le groupe socialiste vous apporte son soutien. Il votera ce budget, qui est satisfaisant et qui va dans le bon sens ; il développe des actions de politique industrielle que nous approuvons. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Bohl.

M. André Bohl. La discussion budgétaire nous permet, monsieur le ministre, de vous faire connaître notre sentiment sur la politique générale de votre ministère ; c'est le travail de nos rapporteurs. Mais c'est également l'occasion pour les élus locaux de vous faire part de leurs réactions. Pour ce qui me concerne, je vous entretiendrai de votre priorité numéro 2, à savoir le développement économique local.

Ma première observation porte sur la difficulté que nous avons à percevoir le lien entre une politique industrielle nationale et l'impératif économique d'une industrie que vous avez définie comme se situant dans un monde sans frontières.

S'agissant, par exemple, de la filière électronique - je serai extrêmement bref puisque notre collègue M. Trégouët en a traité - en fonction de quoi une entreprise multinationale peut-elle choisir de faire ses fabrications en France ou dans un autre pays ?

J'ai la chance d'avoir dans ma commune une entreprise fabriquant des téléviseurs. Cette entreprise a des usines en Autriche et reçoit ses tubes cathodiques du Japon. Du fait du droit de douane communautaire, chaque année se pose le problème de savoir où seront fabriqués les cent mille téléviseurs supplémentaires pour l'Europe du Sud.

Ce problème de la délocalisation de la fabrication de téléviseurs se pose avec de plus en plus d'acuité dans notre région, dont je vous exposerai, tout à l'heure, les particularités.

Ma deuxième observation concerne le problème de l'ouverture à l'Europe de la distribution d'électricité.

La France a pour particularité d'avoir une concentration de production et de transport de l'électricité. En revanche, elle rencontre des difficultés en matière de distribution.

M. Fosset a rappelé que, dans le plan conventionnel entre E.D.F. et l'Etat, il était envisagé de consacrer 23 milliards de francs à la distribution d'électricité. Ce problème devient extrêmement difficile. En zone rurale, il est indispensable de tenir compte des besoins du fonds d'amortissement des charges d'électrification, qui rencontre actuellement de grandes difficultés ; en zone urbaine - j'aimerais que vos services y réfléchissent. Se posent le problème du renforcement des réseaux d'alimentation générale et celui de l'accès à la tension supérieure pour les régies de distribution d'électricité.

Je vous ai dit, monsieur le ministre, que je serai très concret : samedi dernier, ma commune, qui compte 16 000 habitants, a été privée d'électricité pendant trois heures et demie. Imaginez ce qui se serait produit si cet incident avait eu lieu un jour de semaine, alors que 7 000 salariés sont en activité ! Je n'ose y penser. Malgré cela, nous n'arrivons pas à obtenir les autorisations nécessaires pour utiliser les réseaux en place !

Ma troisième observation a trait au charbon.

Je reconnais que le pays fait un effort important en matière d'aide à Charbonnages de France. Toutefois, je remercie M. le rapporteur spécial de la commission des finances d'avoir fait observer que cette aide est inférieure à celles qui sont accordées par la R.F.A. et la Belgique.

Dans le bassin houiller lorrain, nous nous battons pour une réindustrialisation progressive. Néanmoins, nous souhaitons que l'on maintienne, autant que faire se peut, l'exploitation charbonnière.

Sur le problème de la chimie, mon propos viendra conforter ceux de M. Fosset et M. de Villepin.

La Lorraine a une tradition de la chimie - chimie du sel, chimie du chlore, chimie organique, chimie minérale.

Des réorganisations multiples, depuis une quinzaine d'années, ont transformé les entreprises, publiques ou privées ; depuis deux ans, s'est créée une entité, Orkem, qui donnait une espérance de renouveau à la plate-forme chimique de Carling. Cet énorme travail de réorganisation a pu être réalisé grâce aux efforts de l'encadrement, du personnel, des industriels de la chimie, mais aussi - je tiens à le préciser haut et fort - de l'Etat, qui a apporté sa contribution de façon massive au travers de subventions à Charbonnages de France. Les élus locaux, consultés avant les réorganisations, ont apporté leur contribution sur le plan moral.

Or, depuis trois semaines, l'annonce d'une recomposition de la chimie, entraînant une partition de la plate-forme, sème le doute et provoque des réactions violentes.

Monsieur le ministre, alors que Orkem vient de terminer la remise à plat du statut du personnel, on fait craindre à ce personnel un éclatement en différentes sociétés. Cette situation est grave, car elle remet en cause la crédibilité de la politique industrielle menée pour atteindre une politique européenne optimale dans un créneau commercial difficile.

Monsieur le ministre, que pourrez-vous faire pour répondre aux inquiétudes des personnels d'Orkem ?

L'esprit dans lequel vous avez présenté vos intentions, en précisant que l'aspect humain était pour vous essentiel, me conduit à penser que j'obtiendrai pour ces personnels, qui ont fait un effort, une réponse favorable. (*Applaudissements sur le banc de la commission.*)

M. le président. La parole est à M. Minetti.

M. Louis Minetti. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, des pans entiers de notre économie connaissent une situation dramatique : la sidérurgie, la construction navale - j'y reviendrai un peu plus longuement - la machine-outil, le textile, l'automobile, autant de secteurs qui ont connu une véritable saignée.

Notre rapporteur pour avis, M. Fosset, a eu raison de poser deux questions sur le chantier naval de La Ciotat. J'y souscris. Mais je développerai un peu plus ce thème.

Au moment même où je vous parle, de nombreuses délégations de travailleurs du département des Bouches-du-Rhône déposent des milliers de pétitions à la préfecture pour la relance du chantier naval de La Ciotat. Je leur apporte mon soutien le plus total, ainsi que celui de mes collègues sénateurs communistes.

Monsieur le ministre, vos arguments quant à la reprise des chantiers tombent un à un, confrontés à une réalité plus forte qu'eux. Ils cachent mal votre volonté de remodeler ce département pour le livrer à la spéculation immobilière et financière.

Pourtant, de nombreuses conditions sont remplies pour un redémarrage.

Premièrement, le *Journal de la marine marchande*, qui fait autorité auprès de tous les armateurs du monde, confirme la reprise réelle, mondiale et nationale, du marché de la construction de navires neufs. Pour la seule Compagnie générale maritime, il serait question de construire onze navires d'ici à 1993.

Cette relance touche tous les types de bateaux, du pétrolier au méthanier en passant par les porte-conteneurs ou les vraquiers. D'ailleurs, M. Paul Dewaerte, l'adjoint de M. Michel Delebarre, votre collègue, maire de Dunkerque, ne s'y est pas trompé, puisqu'il a récemment indiqué dans le journal *La Voix du Nord* que, pour répondre à la reprise de la demande mondiale en navires, il était prêt à rouvrir les chantiers de Dunkerque.

Dès lors, je vous pose cette simple question : ce qui serait bon pour Dunkerque ne le serait-il pas pour La Ciotat ?

Deuxièmement, à La Ciotat, le chantier existe, avec son outillage, son potentiel humain. Tout le monde s'accorde à dire qu'il est moderne, performant ; mais, pour l'instant, il est en sommeil.

Troisièmement, vous avez un repreneur. Un groupe américano-suédois - nous aurions préféré une compagnie française ! - s'est porté acquéreur du chantier de La Ciotat, dont il a reconnu publiquement la spécificité, la modernité et l'efficacité des installations.

Quatrièmement, c'est un gisement de milliers d'emplois pour la ville et le département.

Or, vous êtes sourd et aveugle car, pour vous, ne sont crédibles que les projets s'inscrivant dans vos choix politiques !

Vous critiquez le seul repreneur qui a déposé un projet de relance des chantiers auprès du conseil général des Bouches-du-Rhône et de la préfecture. Faites-donc d'autres propositions si vous en avez de meilleures !

Nous sommes sceptiques, car vos divers plans, baptisés plans de reconversion, sont un véritable fiasco. Comment voulez-vous que les travailleurs et la population de La Ciotat croient en votre volonté de combattre le chômage alors que la ville compte 4 500 chômeurs, soit 20 p. 100 de la population active, alors que votre gouvernement, signataire des accords du 8 juillet avec Bernard Tapie, entre autres, n'est même pas capable d'honorer sa signature et que, depuis le 1^{er} septembre, les ouvriers de La Ciotat attendent, dans les chantiers, l'embauche, la formation et la paye, attendent, en un mot, de travailler ? Ils sont prêts !

Quant à nous, nous sommes preneurs de tous les emplois productifs : ceux qui sont créés par un chantier de haute plaisance ou ceux du chantier industriel - je viens d'en parler - comme ceux qui sont créés grâce à une diversification industrielle et de service.

Je constate qu'en dehors des choix politiques gouvernementaux de remodelage du département et de la région, c'est-à-dire de l'abandon de tout le tissu industriel au profit de la monoactivité baptisée « tourisme de luxe et d'affaires », en dehors d'emplois déqualifiés, précaires et mal payés, vous n'avez aucune proposition à faire.

Aux questions précises que je vais poser, je vous demande de répondre clairement. Allez-vous cesser vos pressions sur le conseil général, votre obstruction politique ? Allez-vous renoncer à la voie du chômage et de la précarité de l'emploi ? Allez-vous enfin vous orienter, comme nous vous le proposons, vers le redémarrage du chantier de La Ciotat, avec ses formidables atouts, vers la reconquête industrielle, avec des emplois stables, vers le renouveau régional, dans la diversité des activités ?

L'heure du choix a sonné : le choix de la vie et de l'espoir contre celui du chômage et de la misère, c'est-à-dire de la nuit.

Avec la population, avec les travailleurs, nous avons fait ce choix du rassemblement de toutes les énergies, pour apporter des réponses modernes au site de La Ciotat : le choix de l'emploi. Il est grand temps de nous écouter.

Pour le reste de la France, et compte tenu du temps qui me reste, je dirai simplement que des centaines de milliers d'emplois ont été supprimés chacune de ces dernières années. Or, cette tendance continue à un rythme élevé, puisque 400 000 suppressions d'emploi sont intervenues pour la seule année 1989.

Ce qui est au cœur de votre politique, monsieur le ministre, ce n'est pas l'homme, c'est la loi du profit !

J'ai d'ailleurs entendu avec intérêt tout à l'heure plusieurs intervenants, qui n'appartiennent pas à mon groupe, évoquer cette question, ce qui montre que commence à se faire jour une certaine prise de conscience en France de la part des entrepreneurs.

Le constat est net. En France, les profits des entreprises ont progressé de 10 p. 100, tandis que, de 1982 à 1988, la part des salaires dans la valeur ajoutée est passée de 68,8 p. 100 à 61,2 p. 100, et que, dans le même temps, la part des profits a augmenté de 25,6 p. 100 à 32 p. 100. Ce sont ainsi 225 milliards de francs en 1988 qui ont été ponctionnés sur les salaires et 190 milliards de francs qui viennent accroître les profits. Ainsi, alors que les profits atteignent des records inégalés, les salaires, l'emploi et notre industrie reculent.

A la suite des débats qui ont eu lieu à l'Assemblée nationale, monsieur le ministre, des crédits ont été débloqués pour l'Ircha. Concernant l'environnement, le ministère de tutelle est celui de l'industrie, mais vous semblez vous en détacher. En effet, aucun crédit n'a été affecté à ce secrétariat d'Etat, ce qui fait peser de graves menaces sur l'avenir de l'Ircha. Quelles mesures comptez-vous prendre, monsieur le ministre, au niveau de votre ministère ? Je souhaite, bien entendu, que vous me répondiez sur ce point.

Monsieur le ministre, votre projet de budget amplifie ces mauvaises orientations, néfastes pour l'homme et pour le pays. Il prévoit toutefois un effort en faveur des économies d'énergie dont nous ne pouvons que nous féliciter.

En revanche, on ne peut porter la même appréciation sur l'évolution des crédits pour Charbonnages de France. Vous confirmez l'abandon progressif de la production charbonnière nationale.

Une autre politique est possible. Une politique centrée sur l'homme. Cela signifie qu'il faut augmenter les salaires et porter le Smic à 6 500 francs, en prévoyant une formation qualifiante, en taxant les gâchis financiers et en plaçant de l'argent dans la recherche et l'investissement productif.

Enfin, il faut valoriser le potentiel industriel français et se donner les moyens de coopérer et de produire français. Il convient de développer des coopérations franco-françaises et des coopérations internationales qui permettent aux entreprises du secteur public de jouer un rôle pilote et novateur.

Il ne semble pas, monsieur le ministre, que tel soit votre objectif. On parle beaucoup, depuis quelque temps, de fermer les entreprises nationales françaises, de liquider notre potentiel national et de supprimer des milliers d'emplois. Evidemment, vous l'avez tous compris - je souscris sur ce point aux propos tenus par mes collègues ; mais nous y reviendrons tout à l'heure au cours des explications de vote - il s'agit de l'usine de Renault-Billancourt. Nous attendons que vous donniez satisfaction à ceux qui se battent pour que ce qui fut et qui est encore un des fleurons de l'industrie française reste une grande industrie nationale !

M. le président. La parole est à M. Delelis.

M. André Delelis. Monsieur le ministre, répondant à un député, vous indiquiez que la subvention à Charbonnages de France représentait le poste le plus important de votre projet de budget, avec 7 milliards de francs. Cela relativise mon intervention, de même que celle du parlementaire auquel vous répondiez alors.

Les fonds de nature minière qui ont été créés en 1983 par le gouvernement de Pierre Mauroy, et qui ont été annoncés dans le Nord - Pas-de-Calais par le Président de la Répu-

blique, M. François Mitterrand, au cours de la même année, portent des sigles bien connus des initiés, mais beaucoup moins du grand public. Il s'agit du F.I.B.M., fonds d'industrialisation du bassin minier, de la Finorpa, financière du Nord - Pas-de-Calais, et du Girzon, groupe interministériel pour la restructuration des zones minières.

Cette dernière ligne budgétaire, que vous gérez avec votre collègue chargé de l'aménagement du territoire, a fait l'objet, au cours des années précédentes, de dotations supplémentaires venant du F.I.A.T., le fonds interministériel pour l'aménagement du territoire, et du F.S.G.P., le fonds spécial de grands travaux.

Aussi, aujourd'hui, nous déplorons dans votre projet de budget et dans celui de l'aménagement du territoire que les dotations n'aient pas été indexées, qu'elles soient restées figées, en francs courants, à leur niveau de 1985, alors que nous avions entre-temps espéré beaucoup mieux.

Vous ne pourrez pas m'apporter aujourd'hui, monsieur le ministre, une meilleure réponse que celle que vous avez faite à l'Assemblée nationale, car votre budget est là.

Notre intention est non pas de critiquer votre action mais simplement de vous demander de répondre aux vœux des parlementaires du Nord - Pas-de-Calais, issus de ce bassin minier qui a une histoire dans notre pays, c'est-à-dire de rechercher les moyens de majorer les crédits, comme cela avait été envisagé voilà quelques jours. Peut-être pourrez-vous tout à l'heure, monsieur le ministre, prendre des engagements. Peut-être pourrez-vous aussi nous indiquer, s'agissant des aides réservées par le Gouvernement aux régions industrielles en péril, comme c'est le cas de notre bassin, si vous leur accorderiez également ce que l'on appelle aujourd'hui la « zone franche », accordée, paraît-il, à la zone de Dunkerque ou en voie de l'être au versant Nord-Est de la métropole lilloise.

Bref, nous sommes demandeurs de crédits bien moins importants que la subvention accordée à Charbonnages de France, puisque les fonds auxquels je faisais allusion à l'instant s'élèvent à 350 millions de francs, alors que la subvention à Charbonnages de France s'élève, comme je l'ai indiqué, à 7 milliards de francs.

Je sais bien, monsieur le ministre, que tous vos prédécesseurs ont déploré d'avoir à gérer un poste aussi important qui ne leur laisse, finalement, aucune marge de manœuvre. Mais il est vrai également que la dotation importante accordée à Charbonnages de France résulte de l'histoire, des engagements qui ont été pris par les gouvernements et les parlements successifs, quelle que soit, d'ailleurs, leur tendance politique, engagements pris à l'époque du Conseil national de la Résistance et des législations successives qui ont accordé des droits sociaux à une corporation dont chacun reconnaît les mérites, les souffrances et les sacrifices.

J'observe, d'ailleurs, que, sur les sept orateurs qui m'ont précédé, trois ont parlé du charbon et de la chimie minière.

Permettez-moi d'ouvrir une parenthèse. Puisque le patrimoine immobilier des houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais a contribué, au Noël de 1985, à réinjecter 5 milliards de francs dans les comptes de la chimie minière et puisque, entre-temps, Orkem, filiale chimique de Charbonnages de France est devenue bénéficiaire, va-t-on restituer au patrimoine de la Soginorpa les 5 milliards de francs qui lui ont été « empruntés » à la suite d'une décision sur laquelle personne n'a été ni consulté ni informé ?

Monsieur le ministre, j'en arrive à ma conclusion.

Les Charbonnages, cela pèse lourd encore, et, pourtant, le prix mondial du charbon augmente, vous l'avez affirmé vous-même à l'Assemblée nationale. Le charbon appartient-il au passé ou encore au présent ? Vous gérez certes un héritage du passé, qui vous conduit à maintenir cette activité. Mais, hélas ! celle-ci disparaît presque totalement dans le Nord et dans le Pas-de-Calais.

Certains considèrent le secteur minier comme un fardeau social important. Il m'est arrivé, lorsque j'étais député, de me faire traiter de « budgétivore » lorsque j'évoquais le budget minier ; cela fait toujours sourire.

Même si le poids de ce que l'on pourrait considérer comme un fardeau ne vous laisse pas une grande marge de manœuvre, vous n'en êtes pas moins bien considéré dans cette assemblée : des sénateurs centristes et de la droite ont approuvé votre politique et dit du bien de vous - je les ai

entendus. Vous avez, finalement, plus de chance que moi : lorsque je me présentais devant le Sénat à l'époque de l'arrivée de la gauche au pouvoir, mes budgets étaient repoussés à une large majorité ! Vous, vous avez la « cote » auprès d'une grande partie des sénateurs ; je n'en ai entendu que très peu vous critiquer.

Pour ma part, le vote du groupe socialiste émettra tout à l'heure un vote favorable favorable sur votre budget.

M. le président. La parole est à M. Autain.

M. François Autain. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je me bornerai, dans mon intervention à traiter deux questions concernant la construction navale.

En effet, je suis l'élu d'un département, la Loire-Atlantique, où se trouve l'un des derniers grands chantiers de construction navale, à Saint-Nazaire. Avec ses 4 500 emplois, il constitue la principale activité de cette ville et il est, depuis neuf semaines, le théâtre d'un conflit social qui semble actuellement dans l'impasse. Toutefois, ce n'est pas sur ce problème que je veux vous interroger monsieur le ministre, mais sur les menaces que font planer sur l'avenir de ce chantier les projets de la Commission européenne.

Celle-ci a l'intention, comme vous le savez certainement, de réduire de 26 à 15 p. 100 les subventions que les Etats membres sont autorisés à verser à leur construction navale. Il est facile d'imaginer ce qu'une telle décision aurait comme conséquences sur notre industrie, qui a déjà beaucoup de difficultés à affronter la concurrence de pays comme le Japon. Une telle aide, pourtant vitale, est souvent critiquée et mal comprise : il est vrai qu'elle représente une part importante du budget de l'industrie. Elle constitue pourtant, selon moi, le seul moyen susceptible, pour le moment en tout cas, de protéger les chantiers navals de la Communauté européenne, notamment contre le Japon.

En effet, il n'existe, en ce domaine, ni mesure antidumping ni contingentement, ni droits de douane, comme c'est le cas, par exemple, pour l'industrie européenne des poids lourds, qui bénéficie d'un taux extérieur commun de 22 p. 100 propre à la protéger du Japon. Or peut-on dire, pour autant, que les constructeurs de poids lourds européens ne sont pas compétitifs ? Certainement pas.

Dans ces conditions, et avant de jeter la pierre aux chantiers navals, avant de mettre en cause leur compétitivité, généralement jugée insuffisante, essayons de prendre en considération l'environnement international ; cela nous évitera de proférer des contrevérités.

Votre collègue M. Chérèque me disait récemment à Nantes, où il était venu présider la réunion des ministres de l'aménagement du territoire des pays européens qu'il y avait encore de la place pour la construction navale dans notre département, dans notre pays.

Le recul de la construction navale n'est pas inéluctable ; cette industrie n'est pas condamnée. A cet égard, je suis heureux, monsieur le ministre, que en réponse à une question posée par Mme Dieulangard, lors du débat à l'Assemblée nationale sur le budget de l'industrie, vous ayez démenti les propos qui vous avaient été prêtés abusivement, le 31 octobre dernier, propos qui, je vous l'avoue, avaient suscité une certaine émotion à Saint-Nazaire parmi les 4 500 ouvriers en grève. J'ai pu lire qu'au contraire, vous considérez que la construction « haut de gamme » avait bel et bien un avenir dans notre pays.

Vous le savez bien, monsieur le ministre, tous les Etats sans exception, y compris le Japon, continuent, d'une façon ou d'une autre, d'aider massivement leurs chantiers. La réduction drastique des aides que réclame la Commission ne serait qu'un acte de faiblesse, un acte de capitulation dans le combat économique que nous menons. Ce serait une sorte de désarmement unilatéral propre à enlever toute crédibilité à la C.E.E. dans les négociations avec les pays tiers, et qui conduirait au démantèlement de notre outil industriel.

Il est temps, me semble-t-il, que la Communauté européenne fasse connaître, par des actions fermes et appropriées, à un Japon dangereusement expansionniste, sa volonté de défendre enfin les intérêts de son industrie. Le maintien de l'aide à son niveau actuel constituerait le meilleur moyen d'y parvenir.

Mais comment la France, qui assume actuellement la présidence, compte-t-elle faire prévaloir l'esprit de résistance contre l'esprit d'abandon qui semble l'emporter actuellement à Bruxelles ?

Monsieur le ministre, vous avez déclaré, à l'Assemblée nationale, que votre premier objectif était de « combler notre retard en matière de recherche appliquée ou, pour mieux dire, en matière de recherche industrielle. » « La première des priorités, disiez-vous, - l'ordre dans lequel je vais le déclarer n'est pas innocent - est la recherche industrielle. »

Bien entendu, je ne peux que vous approuver, monsieur le ministre. Mais alors, comment expliquer que les crédits de la ligne « Recherche scientifique et technique » du chapitre « Equipement naval » soient amputés de moitié par rapport à l'an dernier - 20 millions de francs contre 10 millions de francs - alors que les actions de soutien à la technologie dans l'industrie ont quasiment quadruplé ?

Monsieur le ministre, je voterai votre budget. Mais je le ferais avec plus d'enthousiasme encore si vous acceptiez de compléter, à hauteur de 20 millions de francs, les crédits de recherche pour la construction navale. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nos rapporteurs ont, à l'ouverture du débat, rappelé dans le détail et avec compétence les lignes directrices du budget de l'industrie pour 1990, au nombre desquelles j'ai relevé le soutien à la technologie.

L'Etat ne saurait se désintéresser de la technologie, tant il est vrai que les grands projets conditionnent l'avenir de notre industrie, dont la compétitivité, il faut bien le reconnaître, demande encore à être améliorée.

Le déficit de nos échanges industriels civils - sans doute 85 milliards de francs cette année, contre un excédent de 52,5 milliards de francs en 1985, et je dis bien un « excédent » - montre, à l'évidence, l'ampleur de l'effort qui nous reste à accomplir, surtout si je le compare à l'excédent de notre principal partenaire dans la Communauté économique européenne, la République fédérale d'Allemagne - son excédent commercial sera cette année d'environ 150 milliards de marks, soit 500 milliards de francs, soit encore à peu près la moitié du budget de notre pays !

L'importance de cet excédent commercial nous impose de redoubler d'efforts pour tenter de rééquilibrer nos échanges ; cela vaut, d'ailleurs, pour toutes les branches industrielles, d'autant que nous sommes à la veille de l'ouverture des frontières européennes dans le cadre du grand marché de 1993 - si les bouleversements en cours à l'est de l'Europe ne viennent pas troubler ces perspectives !

Le maintien de notre tissu industriel suppose, également, un effort de conversion et de restructuration des branches traditionnelles de notre industrie, que personne ne souhaite voir disparaître.

Nous devons déjà déplorer ensemble - car nous en sommes tous responsables - la quasi-disparition du secteur de la machine-outil. J'ai pu, récemment encore, constater que deux secteurs traditionnels, le secteur du textile et le secteur du bois, consacraient l'essentiel de leurs investissements à l'achat de machines en provenance de pays de la C.E.E., ou même extérieurs à la C.E.E., car ils ne trouvent plus, sur le marché français, les machines nécessaires pour assurer leur compétitivité.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais évoquer un sujet qui me tient à cœur - et cela ne saurait vous étonner - celui de l'industrie du textile et de l'habillement. A sa demande, j'associerai à mon propos M. Schumann, retenu dans son département par des obligations impératives.

Monsieur le ministre, il importe tout d'abord de définir un environnement administratif et fiscal favorable au développement de notre industrie.

Chacun se félicite de la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés qui a été décidée dans le projet de loi de finances pour 1990, même si elle est encore insuffisante et, surtout, discriminatoire puisqu'elle ne concerne que les bénéficiaires

réinvestis et non les bénéficiaires distribués, à l'inverse de ce que pratique la République fédérale d'Allemagne, qui laisse à son industrie davantage de moyens pour financer les investissements.

M. Pintat a mis à juste titre en exergue de son excellent rapport l'importance du crédit d'impôt-recherche. Je me réjouis de ce que le dispositif prévu à l'article 13 de la première partie du projet de loi de finances pour 1990 ait été sensiblement amélioré sur l'initiative de votre commission des finances et avec l'aide de certains sénateurs, tel M. de Villepin. Désormais, si l'amendement est maintenu, les dépenses de création et de *design* ouvriront droit au crédit d'impôt-recherche.

Monsieur le ministre, vous avez engagé là, avec votre collègue M. Chérèque, une action difficile. Le ministère des finances, gardien de la manne budgétaire, est parfois difficile à convaincre ; mais je souhaite que vous réussissiez à le persuader de l'intérêt d'élargir au textile le champ d'application du crédit d'impôt-recherche. C'est la condition pour que la confection, la création et le *design* français restent compétitifs, non seulement sur les marchés extérieurs à la France à l'intérieur de la Communauté, mais aussi sur les marchés extérieurs à la Communauté, où nous nous sommes taillés des parts de marché très importantes. C'est si vrai que nous sommes copiés !

Mais ménager une fiscalité adaptée ne suffit pas. Il faut également accompagner les reconversions. Or, monsieur le ministre, l'exemple du textile nous montre que, si vous ne restez pas inactif, loin de là, les crédits font défaut, compte tenu de l'ampleur des problèmes posés.

Je prendrai l'exemple de la filature. La production de la région lorraine a augmenté de 3,6 p. 100 entre juillet 1988 et juillet 1989. Cependant, je constate avec inquiétude que les effectifs ont encore diminué de 8,4 p. 100. Or, pour faire face à une telle hémorragie, quels sont les crédits ? Nous disposons, tout au plus, de 150 millions de francs, 60 millions de francs étant destinés à améliorer le processus de fabrication et 70 millions de francs à soutenir l'effort de création et le *design*. Il ne reste donc que 20 millions de francs pour l'action sociale qui doit être menée dans le cadre des reconversions pour compression d'effectifs.

Voilà moins d'une semaine, monsieur le ministre, vous avez annoncé de nouvelles mesures et vous avez bien voulu m'en donner le détail par courrier, ce dont je vous remercie très sincèrement.

Sans vouloir être désobligeant à votre égard, monsieur le ministre, je constate que, dans l'ensemble, les orientations que vous avez retenues ne sont pas vraiment nouvelles. Je sais que vous vouliez aller plus loin. Je ne nie pas toutefois l'intérêt de ce pas en avant.

Je voudrais également souligner l'importance qui s'attache au maintien de conditions de concurrence saines et loyales sur le plan international, surtout à l'aube du grand marché intérieur de 1993. J'observe, s'agissant du textile, que le renouvellement, en 1991, des accords internationaux régissant les marchés doit être mis à profit pour faire prévaloir des conditions de concurrence équilibrées afin d'éviter tout dumping, sous quelque forme que ce soit. Le Gouvernement prendrait des risques graves s'il acceptait des concessions sans contrepartie positive. Il s'agit ici - vous l'avez deviné - de l'accord multifibres qui, pour l'instant, doit être maintenu et adapté.

Je l'ai dit et je le répète : nous sommes, bien sûr, les uns et les autres, partisans d'une Europe dynamique, mais, demain pas plus qu'aujourd'hui, l'Europe ne pourra vivre portes et fenêtres grandes ouvertes. Les marchés devront être surveillés, éventuellement régulés, car, dans de nombreux secteurs, la pénétration du marché par des puissances industrielles extérieures au marché européen risque d'être très forte.

Si, il faut le reconnaître, nos industriels profitent pour investir de la période de croissance actuelle, il importe de ne pas oublier, d'une part, qu'un retournement de conjoncture peut toujours se produire - il convient donc d'être vigilant - et que, d'autre part, les pouvoirs publics doivent aider nos industries à affronter au mieux la concurrence internationale. Or, ils pourraient être mis en difficulté, même s'ils déploient de gros efforts pour notre compétitivité industrielle, du fait d'accords qui n'auraient pas été signés dans de bonnes conditions et dont ils n'auraient, en aucun cas, à porter la responsabilité.

Si votre projet de budget pour 1990, monsieur le ministre, entend préparer l'avenir, alors, aucun secteur ne doit être négligé, surtout pas ceux qui créent des produits de qualité. A cet égard, le textile et l'habillement attendent de votre part des assurances sur leur avenir.

Nous ne doutons pas, monsieur le ministre, que vous saurez convaincre votre collègue M. le ministre des finances, pour qu'il maintienne l'extension du crédit d'impôt-recherche adoptée par le Sénat, et que, grâce à votre vigilance, l'accord multifibres sera maintenu, adapté et amélioré. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Je remercie, tout d'abord, les orateurs qui sont intervenus des questions nombreuses et de qualité qu'ils m'ont posées.

Je remercie également MM. les rapporteurs de l'ampleur de leur travail et de la précision de leurs analyses, même si leurs conclusions concernant les votes émis par leurs commissions ne sont pas en harmonie avec les appréciations souvent positives qui sont portées sur mon budget, sur ma politique et, occasionnellement, sur ma modeste personne.

Je prierai MM. Poncelet et Delelis de bien vouloir m'excuser de laisser de côté les problèmes concernant l'aménagement du territoire. Je ne voudrais pas anticiper sur le débat qui va suivre et auquel participera mon collègue M. Jacques Chérèque.

En guise de préambule, je dirai, au risque de paraître banal, que nous sommes en présence de problèmes graves et qu'il nous faudra beaucoup de temps et d'efforts pour les résoudre.

En matière industrielle, j'en ai fait longtemps l'expérience, il n'existe pas de potion magique. C'est « dans la pâte humaine » que nous travaillons ; le problème n'est pas seulement financier.

Dans l'industrie, il y a des résistances psychologiques très fortes ; les rigidités budgétaires sont souvent moins redoutables que les rigidités culturelles ou intellectuelles.

Je prendrai les problèmes les uns après les autres, dans un ordre pas tout à fait innocent, mais dont la logique vous apparaîtra peut-être. J'essaierai ensuite de conclure d'une façon plus générale.

J'évoquerai, d'abord, les entreprises publiques. C'est un vaste sujet, qui constituera une bonne entrée en matière. Je n'entrerai pas dans un débat idéologique, dans lequel vous ne vous êtes d'ailleurs pas laissés entraîner. Je me contenterai de formuler quelques modestes remarques.

Force est de constater que le statut public ne constitue pas un handicap pour le développement des entreprises. Tout à l'heure, dans mon intervention préliminaire, j'ai dit que nos grands groupes se portent bien et qu'il n'est pas nécessaire de faire une distinction entre groupes publics et privés. Ils ont un comportement qui me paraît assez semblable, caractérisé par la rentabilité - ils sont sortis du « rouge » depuis longtemps - par un développement très agressif sur les marchés internationaux et par une bonne gestion.

Qui oserait faire une différence entre les qualités de M. X, président d'une entreprise nationale, et celles de M. Y, président d'une entreprise privée ? Les choix qui ont été faits sont bons. Ils sont libres de toute autre considération que celle des qualités de manager de ces grands dirigeants. Bref, il existe aujourd'hui une certaine manière de gérer les entreprises publiques qui ne devrait choquer personne.

A titre subsidiaire, j'ajouterai que, dans les pays - je pense notamment à la Grande-Bretagne, sans vouloir jeter la pierre à qui que ce soit - dans lesquels une politique très libérale de privatisation a été menée avec ténacité, on assiste à des achats très inquiétants de la part de groupes étrangers à l'Europe.

Je me demande si, dans les mêmes conditions, Thomson, Usinor-Sacilor, Rhône-Poulenc et Pechiney n'auraient pas subi le sort de Plessey, de Rover, de Jaguar et d'autres.

M. de Villepin a parlé des O.P.A., qui font trembler certains présidents d'entreprise privée et alimentent leurs cauchemars nocturnes.

Si les présidents d'entreprise publique ont probablement certaines servitudes supplémentaires, ils peuvent, eux, dormir du sommeil du juste. Personne ne menace leur capital : nous veillons attentivement sur ce point.

Quant aux problèmes financiers, ils existent, certes, mais ils se posent également aux entreprises privées. Un actionnaire n'est jamais très pressé de sortir de sa poche les capitaux qui pourraient alimenter la croissance de ses filiales. Je le sais non pas par idéologie, mais par une expérience qui est assez longue. J'accomplis mon métier de ministre de l'industrie en me faisant l'avocat des besoins des entreprises publiques. Je faillirais à mon devoir si je ne le faisais pas et je continuerai donc à le faire.

Toutes les discussions budgétaires me donnent l'occasion de rappeler à mes collègues la nécessité d'alimenter les entreprises publiques en bel et bon argent.

Je voudrais indiquer que, contrairement à ce qui a été dit, mes efforts n'ont pas été totalement vains.

Comme il permettra de ne plus doter la Sodeva, d'ici à la fin de l'année, de fonds supplémentaires, le vote, par le Parlement, de l'article 42 du projet de loi de finances rectificative de 1989 aura pour conséquence d'accroître très substantiellement la marge de manœuvre dont dispose l'Etat actionnaire pour accompagner le développement des entreprises publiques.

Compte tenu du reliquat de crédits disponibles au titre de la loi de finances pour 1989 et de l'éventuelle adoption par le Parlement des propositions contenues dans le projet de loi de finances initiale pour 1990, le Gouvernement pourra, d'ici à la fin de 1990, apporter aux entreprises du secteur public plus de 7 milliards de francs, et non 4,7 milliards de francs, comme cela a été dit.

En 1989, les entreprises publiques industrielles ont versé à leurs actionnaires des dividendes d'un montant de 2,1 milliards de francs.

On peut dire que c'est trop et que l'Etat suce le sang des entreprises publiques.

Pour ma part, j'estime que le bon modèle de relations entre les entreprises et leurs actionnaires - dans ce cas particulier entre les entreprises publiques et l'Etat - est celui dans lequel ces entreprises distribuent des dividendes qui sont la marque de leur rentabilité et du versement d'une part normale du rendement de leurs capitaux.

Sur le plan juridique, il serait paradoxal de repousser mon projet de budget en raison de l'insuffisance de fonds qui n'y sont pas inscrits. Les crédits destinés à permettre à l'Etat de remplir son rôle d'actionnaire figurent non pas dans le projet de budget du ministère de l'industrie, mais dans celui des charges communes.

Cela étant dit, vous me permettrez d'évoquer les secteurs, bons ou mauvais, où se rencontrent des problèmes qui font l'objet de vos préoccupations.

Je commencerai par l'énergie, qui concerne pratiquement toute l'industrie française, et même toute notre économie. Parler de l'énergie, c'est évoquer l'électricité, les carburants liquides, les carburants solides, le charbon et, bien sûr, l'énergie nucléaire.

L'énergie française, c'est l'énergie nucléaire, c'est notre originalité l'énergie britannique, c'est le pétrole.

Notre pays n'a pas de ressources pétrolières, mais a su se créer une ressource nationale, la ressource nucléaire.

En ce qui concerne la recherche nucléaire, le Commissariat à l'énergie atomique dépense 700 millions de francs au titre des recherches très pointues dans le domaine de la sûreté.

S'agissant des réacteurs, qui nécessitent sans cesse des perfectionnements, le C.E.A. dépense un milliard de francs par an.

L'enrichissement par laser représente 370 millions de francs.

Le retraitement, qui est, pour l'essentiel, fait à La Hague, représente 550 millions de francs. C'est une industrie très exportatrice.

Enfin, le C.E.A. dépense 700 millions de francs sur le problème des déchets. Les centrales nucléaires produisent inéluctablement des déchets, dont certains sont fortement et longuement radioactifs. C'est un problème que notre génération doit traiter.

A titre indicatif, je rappellerai que la recherche non nucléaire du C.E.A. est également très importante. Comme toute entreprise vivante, il n'est pas resté dans le sillon de sa vocation originale, mais a su intelligemment la dépasser pour s'intéresser, aujourd'hui, à la micro-électronique - il est l'un des laboratoires les plus puissants dans ce domaine - mais aussi à la robotique, aux matériaux, aux procédés industriels et même à la biologie. Pour assurer ses missions en matière de sûreté, il a été obligé de s'intéresser à la biologie.

Bref, la recherche fondamentale représente presque 2 milliards de francs chaque année, alors que la recherche proprement nucléaire représente 1 130 millions de francs.

Ce sont des chiffres considérables.

Le C.E.A., centre de recherche, a su valoriser ses techniques en créant un groupe industriel, la Cogema, dont la réussite est évidente. Je citerai, en outre, O.R.I.S., qui est une société de diagnostic biologique très connue sur le plan international, et la C.I.S.I., qui est une société de services informatiques.

Bref, le C.E.A. est un groupe qui vit et se développe. Il faut l'en féliciter.

S'agissant des autres formes d'énergie, l'électricité est très liée à l'énergie nucléaire, puisque, dans notre pays, 70 p. 100 du courant électrique est d'origine nucléaire.

Il faut toujours penser dans ces domaines à la dimension européenne. L'électricité est la forme d'énergie qui circule de la manière la plus rapide, sinon la plus commode. Il est plus facile de construire des lignes et d'y faire circuler de l'électricité que de transporter du pétrole par bateaux dans le monde, avec tous les problèmes que cela comporte.

A ce propos, je dirai à M. Brives, qui m'a parlé de la ligne que nous devons construire au-dessus des Pyrénées, que nous considérons très attentivement cette éventualité. Bien entendu, nous sommes très conscients des enjeux économiques qui existent.

Il s'agit d'exporter vers l'Espagne et, au-delà, vers le Portugal, des quantités considérables d'énergie, donc de pratiquer des prix modiques.

Toutefois, il faut également être très attentif aux impératifs d'environnement et ne pas mutiler inconsidérément des sites. Il faut donc mener une étude très sérieuse.

Sur le plan international, nos exportations en matière d'électricité représentent 7 milliards de francs par an. Cette année, elles sont de 20 p. 100 supérieures à celles des années précédentes. Nous allons continuer.

Lorsque notre programme nucléaire sera achevé - trois centrales nucléaires sont actuellement en cours de construction - nos exportations pourraient atteindre 20 milliards de francs, ce qui correspond à peu près à la moitié du déficit de notre commerce extérieur.

Deux choses nous freinent : tout d'abord, la capacité actuelle de notre outil de production, qui n'est pas encore parachevé ; ensuite, l'égoïsme ou, du moins, le souci de nos voisins de défendre leurs intérêts bien compris.

Ainsi, comme cela a été rappelé, la République fédérale d'Allemagne dispose d'un système protectionniste tout à fait perfectionné, d'un « contrat du siècle », dont le nom dit bien la pérennité. Nous n'en sommes pas très satisfaits.

Après de longues discussions bilatérales et multilatérales à Bruxelles, nous sommes convenus avec nos collègues allemands qu'il durerait moins d'un siècle.

Autrement dit, dès 1993, voire avant, les sociétés allemandes consommatrices de courant devront être incitées à s'adresser au producteur français qu'est E.D.F.

Un accord a été signé voilà trois mois par moi-même et par mon collègue le ministre fédéral de l'économie, M. Haussmann.

Les négociations entre les entreprises vont bon train.

Avec l'appui de la commission, nous avons tracé un cadre juridique et posé des principes.

Ni les Allemands ni nous ne pouvons rayer d'un trait de plume, nos charbonnages ; mais il est clair que les subventions abusives qui leur sont accordées doivent progressivement être réduites. Cette remarque vaut beaucoup plus pour les Allemands que pour nous.

Monsieur Bohl, vous avez raison : le problème de la distribution de l'électricité est un vrai problème.

E.D.F. a très fortement investi dans la production, et nous nous apercevons maintenant que notre réseau présente des points faibles.

En zone rurale, les crédits du F.A.C.E., le fonds d'amortissement des charges d'électrification, ont augmenté de 5 p. 100 de 1987 à 1989. Certes, ce n'est pas beaucoup, mais le taux des abonnés mal alimentés est passé de 21 p. 100 en 1980 à 7 p. 100 en 1988, et j'espère qu'il tombera à zéro dans les années à venir.

En zone urbaine, où E.D.F. investit seule, 12 500 millions de francs ont été inscrits dans les contrats de plan pour la seule distribution. Cela représente un effort supplémentaire de 25 p. 100.

Nous pouvons donc espérer que les « accidents » dont M. Bohl a fait état ne se reproduiront plus. Encore faut-il « laisser du temps au temps » !

J'ai omis d'évoquer deux points importants en ce qui concerne le C.E.A.

Il ne convient pas de s'inquiéter de la diminution des crédits qui lui sont alloués. Le Gouvernement n'a nullement envie de priver de ressources les recherches du C.E.A. Il est simplement animé, comme tout un chacun, par le souci de bien employer les ressources publiques.

Le Gouvernement souhaite donc que le C.E.A. fasse un effort, non de productivité - c'est difficile pour un centre de recherches - mais pour obtenir un bon équilibre de ses ressources.

En particulier, nous voudrions que le C.E.A. s'efforce de substituer aux ressources publiques, aux subventions, des ressources propres provenant de la conclusion de contrats avec des entreprises et de la perception de dividendes de ses filiales.

La Cogéma, O.R.I.S. et la C.I.S.I. se portent bien. Dans ces conditions, pourquoi ces entreprises ne verseraient-elles pas des dividendes à la maison mère ? Ce serait autant de crédits en moins émanant du budget !

Puisque j'en reviens au nucléaire, je dirai un mot de Super-Phénix et du surgénérateur.

Il est tout à fait exact que Super-Phénix est un beau prototype industriel et non le numéro d'une série. Il correspond à la vision que l'on pouvait avoir, à une certaine époque, de la production de l'électricité. Mais les illusions, sont souvent fondées sur des données qui paraissent objectives ! Or, à l'époque, le prix de l'uranium menaçait d'augmenter, le parc nucléaire devenait envahissant. Il était donc sans doute raisonnable que des techniciens et des économistes cherchent une machine produisant autant d'énergie qu'elle en consommait.

Ce miracle s'est produit ! Malheureusement, entre-temps, la conjoncture économique a basculé et Super-Phénix n'est pas du tout rentable.

Toutefois, puisqu'il existe, il permet à des chercheurs de très haute compétence de continuer à étudier cette filière. Qui sait ? peut-être rendra-t-elle de très grands services au-delà de l'an 2000 !

La France est un leader dans ces techniques difficiles. Il était donc raisonnable de lui conserver son avance en entretenant ces filières ; en effet, nul ne sait de quoi l'avenir sera fait dans ce domaine.

Toujours à propos de l'énergie nucléaire, je parlerai maintenant de Framatome.

Des négociations sont engagées entre les actionnaires, le C.E.A. et E.D.F., pour la puissance publique, et Dumez et la Compagnie générale d'électricité, pour le secteur privé.

Framatome est un serviteur extrêmement précieux et utile dans la chaîne nucléaire. C'est grâce à cette entreprise que nous avons pu développer un effort d'ingénierie et un effort commercial qui nous ont permis de construire des centrales sur notre territoire et d'en vendre à l'étranger. Les pouvoirs publics doivent pouvoir dire leur mot et imposer leur décision lorsque les intérêts fondamentaux de la France sont en jeu.

Or c'est très difficile quand on est minoritaire. Les négociations en cours sont difficiles et je ne peux pas, aujourd'hui, dire à quoi elles aboutiront.

En effet, s'il est nécessaire de donner à la puissance publique la place qui lui revient dans ce secteur stratégique, il ne faut pas nier l'intérêt de la présence de partenaires

industriels privés dans des discussions avec Westinghouse ou avec Siemens ! Intérêt stratégique, d'une part, et souci industriel, d'autre part, sont un peu difficiles à concilier ; nous essayons de naviguer au mieux de l'intérêt public.

Je me permets donc de vous demander de faire preuve de patience en attendant que nous trouvions une solution à la fois équilibrée et efficace.

Je dirai encore un mot à propos d'E.D.F., plus particulièrement de son équilibre financier.

Les tarifs de l'électricité pèsent lourd dans le « panier de la ménagère » et le ministère des finances est très attentif à leur évolution.

Cela dit, ce problème ne peut être traité que sur une longue période et il serait tout à fait dérisoire, je crois, de l'examiner au jour le jour, en fonction de l'évolution de je ne sais quel indice.

C'est la raison pour laquelle l'Etat a choisi de conclure avec cette entreprise un contrat de plan pour les années 1989 à 1992.

Ce contrat de plan prévoit une baisse des tarifs de 1,5 p. 100 par an en francs constants. Il s'agit là, non seulement d'une performance, mais aussi d'une contrainte très lourde. E.D.F. l'a acceptée en toute connaissance de cause.

J'ajoute que, à la demande du ministère de l'industrie, ce contrat ouvre la possibilité d'une baisse additionnelle de 0,2 p. 100 des tarifs industriels.

Des diminutions de 1,5 p. 100 plus 0,2 p. 100, cela fait beaucoup ! Mais cela correspond aux capacités de productivité de E.D.F.

Par ailleurs, nous avons demandé à E.D.F., qui l'a accepté, d'équilibrer ses comptes, tout en se désendettant de 20 milliards de francs sur la période.

Autrement dit, nous imposons à E.D.F. trois contraintes : premièrement, une baisse des tarifs en francs réels - quelle industrie pratique ce genre de baisse ? - deuxièmement, un rééquilibrage des comptes et, troisièmement, un désendettement.

Jusqu'à maintenant, E.D.F. a suivi cette trajectoire. Si elle y parvient jusqu'au terme de la période, nous nous trouverons à nouveau avec un outil non seulement efficace - E.D.F. l'a toujours été - mais qui, sur le plan financier, se sera considérablement assaini.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, et j'en demande pardon particulièrement à M. Delelis, je ne veux pas trop parler du Nord - Pas-de-Calais, de la nécessité de reconverter ce qui doit l'être et des efforts qu'il faut faire pour cette région, qui a beaucoup souffert. M. Chérèque s'en chargera.

Je dirai simplement deux choses. D'une part, l'Etat a consenti un effort financier sans précédent en faveur de cette région et il continuera à le faire. Cet effort a été récompensé puisque en dehors de quelques zones encore très fragiles, mais pour d'autres raisons que le déclin de l'industrie du charbon - il s'agit désormais du déclin du textile -, la renaissance du Nord est un fait satisfaisant et marquant. Des problèmes résiduels demeurent. Ils concernent notamment le patrimoine immobilier et les « friches industrielles ». M. Chérèque vous dira ce qu'il est en mesure de faire avec le budget dont il dispose et la volonté qui l'anime.

Afin de ne pas être trop long, j'abandonnerai maintenant le secteur de l'énergie, sur lequel il y aurait encore beaucoup à dire, pour aborder un autre secteur transversal : l'électronique.

Je constate que l'électronique est partout, même à cette tribune, les micros à travers lesquels je m'adresse à vous sont d'origine étrangère.

M. le président. Les micros du Sénat sont européens ! (Sourires.)

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Oui, M. le président, ils ne sont certes pas japonais, mais ils ne sont pas non plus français.

L'électronique est donc partout, mais, hélas ! elle est rarement d'origine française.

M. Trégouët, après M. Fosset, a particulièrement insisté sur l'électronique européenne. Il a été un peu pessimiste à cet égard.

Certes, ce secteur est très déficitaire. Mais il conviendrait de procéder à une analyse approfondie.

Les chiffres cités par l'I.N.S.E.E. en témoignent, la situation de l'industrie européenne de l'électronique est très mauvaise. C'est incontestable. Cela n'est pas nouveau et, après tout, c'est la raison pour laquelle ce projet de budget a été augmenté. En effet, si j'ai pu obtenir que la part du budget du ministère de l'industrie consacrée à l'électronique progresse de près de 10 p. 100, c'est grâce à la mise en avant de cette situation particulièrement fâcheuse. Mais c'est aussi à cette fin, il ne faut pas l'oublier, que nous avons mis en place, à l'échelon européen, un certain nombre de grands projets, tels Eurêka, Esprit ou Race.

Ces projets mobilisent déjà ou mobiliseront des crédits qui sont du même ordre de grandeur que ceux des Américains ou des Japonais.

Sur le plan financier, en tout cas, l'Europe n'a pas à rougir de l'effort qu'elle accomplit ni des résultats obtenus. Après tout, les Etats-Unis, qui ont quasiment inventé la télévision, ont perdu, à une exception près, toutes leurs sociétés de fabrication de téléviseurs. Aux Etats-Unis, les téléviseurs sont maintenant fabriqués par trois sociétés japonaises par Philips, Thomson et Zenith, cette dernière société restant américaine... mais pour combien de temps ? La France est donc relativement mieux placée que les Etats-Unis dans ce domaine.

Les Français ne sont pas particulièrement à plaindre dans le concert européen. En effet, l'électronique française dégage un excédent vis-à-vis des autres pays de la Communauté.

Le vrai problème est notre situation vis-à-vis du Japon. En effet, à cet égard, faute de pouvoir accéder immédiatement au marché japonais - nous ne le pourrions pas, car les Japonais ont une bonne avance dans le domaine technique - le seul moyen dont nous disposons réside dans les projets de recherche : d'une part, le projet Jessi, qui devrait mobiliser près de 25 milliards de francs, et, d'autre part, le projet de télévision à haute définition, qui, cette année, se verra consacrer des sommes très importantes - je les ai déjà citées. Ces sommes s'ajoutent d'ailleurs à ce que les Néerlandais, les Allemands et maintenant les Anglais investissent, sans compter l'apport des entreprises comme Thomson, Siemens et Philips. Les crédits sont donc en place.

Par conséquent, il n'y a pas de frein financier à ces projets. Toutefois, nous devons consentir un effort considérable sur le plan technologique, ce qui ne va pas de soi. J'ai cependant pu constater, entre la présentation faite, au début de l'année dernière, au Président de la République française et celle qui a été faite à MM. Mitterrand et Gorbatchev six mois plus tard que des progrès tout à fait importants avaient été réalisés sur le plan de la qualité des programmes et de l'image. Il reste à multiplier ce qui n'est aujourd'hui encore que prototypes, à en diminuer le poids et le volume. Bref, beaucoup de choses restent à faire. Pourtant, je suis persuadé que les Jeux olympiques d'hiver, dans les Alpes, seront l'occasion de marquer le lancement de la télévision à haute définition sur le plan du grand public, et presque au niveau commercial.

Monsieur de Villepin, nous sommes bien entendu favorables à une alliance avec les Etats-Unis dans ce domaine. Nous avons pu empêcher l'adoption, par les Etats-Unis, d'une norme japonaise, ce qui aurait été une catastrophe planétaire. J'espère que les Etats-Unis choisiront une norme compatible avec la norme européenne ; c'est un minimum, mais, sur ce plan, je suis assez confiant.

Deux précautions sont à prendre dans une alliance avec les Américains : d'une part, il ne faut pas que nos normes, par le biais d'une absorption par les Etats-Unis, deviennent japonaises, car nous serions alors balayés ; d'autre part, il importe d'éviter que les fonds de recherche publics nationaux ou européens ne renforcent sans contrepartie la recherche des Etats-Unis. Il faut donc veiller très soigneusement, d'une part, à ce que les efforts techniques soient équilibrées, et, d'autre part, à ce que les efforts financiers du gouvernement américain abondent l'ensemble des recherches communes ; mais j'ai bon espoir, les sociétés étant déjà elles-mêmes en contact, que l'on parvienne sur ce point à conjuguer les techniques et les mérites américains et européens.

Je répondrai à MM. Bohl et Trégouët sur le problème particulier des droits de douane sur les composants électroniques. Il est vrai que, dans certains cas, les droits de douane peuvent engendrer une incitation à la délocalisation dans la mesure où les industriels peuvent être entraînés à fabriquer leurs systèmes hors d'Europe, dans des régions où les composants coûtent moins cher.

Toutefois, votre appréciation doit être nuancée, messieurs les sénateurs. En effet - je me vois dans l'obligation d'aborder quelques détails techniques - le phénomène ne joue que pour de rares activités, lorsque les produits intègrent une grande quantité de composants ; c'est le cas des micro-ordinateurs - MM. Fosset, Trégouët et Bohl ont eu raison de le souligner - mais non des objets électroniques beaucoup plus banals.

Sur ce point, je me réfère à une actualité immédiate : un système de suspension temporaire de ces droits est mis aujourd'hui en place ; désormais, lorsqu'un composant électronique n'est pas produit en Europe, le droit de douane est provisoirement suspendu, ce qui permet de rectifier notablement les difficultés que vous avez signalées, messieurs les sénateurs.

Cela dit, je reste tout à fait persuadé que, parmi les noyaux durs de l'industrie française qu'il nous faut absolument protéger contre les Japonais, figure l'industrie des composants ; en effet, celui qui maîtrise la technologie des composants maîtrise l'électronique. Tout cela est parfaitement clair ; c'est d'ailleurs ce que nous ont montré surabondamment les Japonais.

Il faut pour cela - à cet égard, je consens à vous dire que je suis de votre avis - que la Communauté mette de l'ordre dans ses mécanismes de protection, qui doivent être à la fois plus efficaces et plus simples. Cette question est traitée par le conseil des affaires générales de la Communauté et non pas par le conseil des ministres de l'industrie. Mme Cresson y est le porte-parole de la France et soyez assurés que nous sommes tous deux très attentifs à ce problème.

J'examinerai maintenant un autre sujet plus ponctuel mais très important, à savoir le problème de Renault. A cet égard, je dois faire la distinction entre deux questions : d'une part, nos démêlés avec la Communauté européenne, et, d'autre part, le problème de Billancourt.

Voilà dix-huit mois que je m'occupe du contentieux français avec la Communauté européenne - c'est effectivement devenu un contentieux - et ce avec deux commissaires successifs, M. Sutherland, qui est Irlandais, et M. Brittan, qui est britannique.

Si j'ai eu, à un moment, l'espoir d'arriver à un compromis, cet espoir a été déçu - au moins provisoirement - puisque la Commission a adopté à l'unanimité une décision selon laquelle ce dossier sera déferé à la Cour de justice de Luxembourg si la France ne donne pas, dans un délai de trois mois, de réponses satisfaisantes à la Commission.

Nous disposons donc de trois mois pour négocier - la décision de la Communauté était manifestement rédigée en ce sens. Nous allons essayer d'utiliser ce délai à cette fin, mais pas pour arriver à un compromis à tout prix.

Le problème concerne tout d'abord le statut - je n'aime guère ce mot - de Renault ; c'est un document assez épais, qui date maintenant de quarante-cinq ans et qui traite souvent de points de détail. Mes conversations avec les commissaires européens revêtaient d'ailleurs parfois un caractère quelque peu byzantin, dans la mesure où nous parlions de problèmes aussi surréalistes que les modalités de liquidation de la régie Renault. Mais qui y songe ? Il est certain que le statut de Renault ne prévoit rien à cet égard, et c'est très bien ainsi, car il n'est pas question de liquider Renault !

La loi qui définit les statuts des entreprises publiques ou privées décrit minutieusement les modalités de liquidation. Cette question ne me paraît pas être d'une très grande actualité, s'agissant de Renault. Mais nos interlocuteurs sont des juristes très minutieux et nos discussions ont donc porté sur ce point-là. Cependant, nous avons à peu près résolu le problème sur ce que mon interlocuteur britannique appelle des « questions constitutionnelles » par un décret dans le détail duquel je n'entrerai pas ; il s'agit en effet d'aménagements réglementaires qui me paraissent parfaitement mineurs.

Il reste un point beaucoup plus complexe : dans les documents que mon prédécesseur avait adressés à la Commission figurait une liste très minutieuse et très circonstanciée des réductions de capacité auxquelles Renault devait se livrer, et ce site par site, avec le chiffre de la réduction des effectifs et les usines qui devaient être fermées.

Pour ma part, je n'aurais jamais envoyé à Bruxelles un document de ce genre ! En effet, je ne veux pas rendre Bruxelles juge des diminutions d'effectifs qui peuvent intervenir ici ou là ou être provoquées par la situation du marché.

Mais mon prédécesseur l'a fait. Je ne sais - nous pourrions en discuter - s'il s'agissait d'engagements à proprement parler. Toutefois, cette lettre se trouvait dans le dossier que M. Brittan m'a remis. Je l'ai bien évidemment regretté, car ce document n'était pas de nature à faciliter ma tâche.

Cela étant dit, il faut prendre la situation telle qu'elle est et assumer les engagements de la France, y compris les plus contestables ; je m'efforce de le faire, dans le respect des intérêts de Renault.

Aujourd'hui, le marché ayant crû de 20 p. 100, je ne vois aucune raison de réduire des capacités dont Renault peut avoir besoin et qu'il souhaite conserver. Il s'agit donc, par conséquent, d'une discussion un peu étrange sur des données qui sont totalement absentes : il est aussi absurde de parler de la réduction d'un site où la direction de Renault souhaite travailler que de parler de la liquidation de Renault. Il s'agit donc là de non-problèmes.

Notre discussion sur ce point va se poursuivre dans le calme. Et, si nous n'aboutissons pas, nous plaiderons ! En tout état de cause, nous veillerons, dans cette affaire, à sauvegarder tous les intérêts français.

Le problème de Billancourt est totalement différent : autant le Gouvernement français est impliqué dans l'affaire du contentieux avec la Commission, autant la décision concernant Billancourt relève de la direction de la régie Renault. Si importante que soit une décision de ce type, tant par sa charge symbolique que par le nombre de personnes concernées et la situation de la régie Renault dans la région parisienne, il s'agit d'une décision industrielle, qui vise non pas à casser l'outil, comme cela a été dit, à mon avis, de manière très abusive, mais à le moderniser.

Une politique industrielle ne consiste pas, selon moi, à laisser les choses en l'état, c'est-à-dire à les laisser figées, congelées, pétrifiées, à avoir une industrie-musée.

Développer l'industrie, c'est moderniser, c'est-à-dire abandonner des usines construites sur cinq étages que l'histoire, même si elle est très glorieuse, a placées non pas à la lisière, mais au centre de l'agglomération parisienne. S'il était possible, à une certaine époque qui est tout à fait digne d'intérêt - pour les historiens en tout cas ! - de construire des voitures dans des usines de cinq étages, cela est maintenant impossible en raison de la technique des flux tendus.

Je répète que l'usine de Billancourt est archaïque ; par conséquent, je comprends très bien les raisons qui conduisent M. Lévy - à terme d'ailleurs - à fermer l'usine.

Cela étant, je suis très sensible aux arguments présentés concernant la nécessité non seulement d'avoir un plan social exemplaire - je veillerai à ce qu'il le soit - mais aussi d'éviter toute spéculation immobilière. On ne ferme pas une usine de cette importance et de cette qualité, on n'oblige pas des personnes qui n'ont pas démerité, loin de là, à changer de lieu de travail et à être reclassées pour gagner de l'argent sur la vente des terrains. C'est clair pour toute personne de bon sens, et nous veillerons à ce que l'utilisation des terrains soit digne du passé de cette grande usine.

Je traiterai maintenant de l'industrie du textile et de l'habillement, qui constitue une très grande question - j'en ai d'ailleurs beaucoup parlé tant dans cette enceinte qu'à l'Assemblée nationale ou dans bien d'autres lieux. Nous avons beaucoup travaillé sur ce chapitre.

Tout d'abord, je tiens à redire que l'industrie textile est moderne. Il n'y a pas lieu de passer cette industrie par pertes et profits ou de faire une croix dessus. Elle peut vivre. La meilleure preuve en est apportée par des pays fortement industrialisés comme la République fédérale d'Allemagne, la Grande-Bretagne et l'Italie, dans lesquels cette industrie vit et prospère à tel point qu'elle nous fait concurrence. Pour certains types de produits, y compris ceux du haut de gamme, comme le prêt-à-porter féminin, la concurrence vient non pas du Sud-Est asiatique, mais d'Italie ou de République fédérale d'Allemagne - il existe de grands groupes allemands dans le prêt-à-porter. D'ailleurs, ces pays exportent même vers l'Asie du Sud-Est.

Par conséquent, l'industrie du textile peut être moderne, à condition qu'elle soit gérée avec un esprit moderne.

J'ai reçu tout récemment le rapport que nous avons demandé à deux experts du textile. Je n'en ai pas encore pris totalement connaissance, mais, d'une lecture très sommaire, j'ai retiré le sentiment qu'ils demandent aux industriels du textile d'accomplir une véritable révolution, puisqu'ils veulent

les faire passer d'une conception très tayloriste, où la recherche du prix de revient le plus bas est la règle - et, à ce jeux-là, on ne peut que s'essouffler derrière Taïwan - où l'on fabriquait avant de vendre et vendait ce que l'on avait fabriqué, à une conception marquée par beaucoup plus de souplesse dans le renouvellement des gammes, dans les relations avec les clients, où l'on est beaucoup plus sensible aux impulsions du marché.

Cela suppose donc un effort considérable de la part de ces industriels. Mais c'est, en même temps, leur donner une nouvelle chance. En effet, lorsqu'on gère une usine située à l'île Maurice, c'est-à-dire à quelques milliers de kilomètres, deux mois sont nécessaires pour parvenir à changer la gamme. A l'inverse, quand on dirige une usine située à proximité, comme c'est le cas en Italie, on a des capacités de réaction bien supérieures et beaucoup plus de souplesse dans le service de la clientèle. C'est la clé du succès.

La réussite passe aussi, je le répète, par la modernisation des équipements. C'est pourquoi nous avons déployé et allons déployer encore davantage sur ce secteur toutes les procédures d'aide dont nous disposons, aide financière mais aussi humaine. C'est ainsi que nous avons mis en place des délégués « textile », qui sont des gens du cru, des gens de cette industrie et qui commencent à faire du bon travail.

Nous allons également aider à la mécanisation et à l'automatisation, puisque des procédés nouveaux semblent maintenant applicables à la confection. En outre, à Bruxelles, nous avons mis en place un programme de recherche sur le textile.

Je partage tout à fait les réflexions qui ont été faites par quelques-uns des orateurs sur la nécessité d'être très vigilant dans les négociations internationales. Nous n'avons pas l'intention de baisser la garde. Tant qu'existeront des pratiques de dumping, des exportations sauvages et, de la part de pays européens exportateurs, des attitudes de rejet de toute importation, les accords multifibres doivent perdurer. Ils permettent une régulation intelligente, modérée et néanmoins vigoureuse du marché, qui joue aussi dans l'intérêt de certains exportateurs. En effet, dans un régime de libéralisme sauvage appliqué au commerce international, certains pays seraient totalement éliminés. Le meilleur moyen d'aider certains pays en voie de développement est de les protéger contre d'autres pays qui risqueraient d'occuper totalement le marché.

Certes, les accords multifibres constituent une cote mal taillée, objet de compromis incessants que nous sommes obligés de gérer sous la pression d'un certain nombre de concurrents, qui sont parfois nos associés dans la construction européenne. Mais il faut en passer par là.

Il faut aussi accroître la qualification des salariés - c'est un leitmotiv - et, lorsqu'il n'est plus possible de faire autrement, reconverter les hommes - mais je laisse ce dossier à M. Jacques Chérèque.

J'en viens à la construction navale, sur laquelle m'ont interrogé M. Autain, d'une part, et M. Minetti, d'autre part, sous deux angles différents.

M. Autain a particulièrement insisté sur le chantier de Saint-Nazaire. Je vous répondrai simplement, monsieur le sénateur, que la situation de la construction navale est, en effet, très difficile. Il est vrai que les capacités mondiales sont très supérieures aux besoins. Si le marché a quelque peu redémarré, c'est le Japon qui s'est adjugé la quasi-totalité du surplus de production, la Corée du Sud prenant le reste.

Il est également vrai que l'Europe, en matière de construction navale, a atteint son niveau historique le plus bas, fournissant 17 p. 100 de la production mondiale de ce secteur, c'est-à-dire juste autant que la Corée du Sud à elle seule.

Bref, la situation est inquiétante.

Face à cela, tous les Etats, à commencer par la France, subventionnent leur industrie et leur construction navale à des degrés divers. Bien entendu, lors du dernier conseil des ministres de l'industrie, je me suis opposé à un abaissement du plafond des aides autorisées, qui est actuellement de 26 p. 100. J'ai bon espoir que la position française sera reprise par la Communauté, bien que certains Etats renâclent un peu. Je ne veux pas trop m'avancer sur ce point, mais je crois qu'il n'y a pas péril en la demeure.

Bien sûr, nous ne voulons pas que les Chantiers de l'Atlantique disparaissent - j'en veux pour preuve le crédit de près de un milliard de francs qui a été inscrit à ce titre dans le budget de 1989 - mais nous avons le devoir d'améliorer la rentabilité de cette industrie, comme celle de toutes les indus-

tries, car ce problème n'est pas propre à la construction navale. Toute industrie doit, en effet, améliorer sa productivité, surtout si elle vit très largement grâce à des subsides publics.

Je n'ai pas de raison de croire que, en ce qui concerne les Chantiers de l'Atlantique, cet effort n'est pas accompli. Les ouvriers des chantiers de Saint-Nazaire sont très méritants ; la qualité de leurs produits est reconnue ; ils construisent les seuls navires qu'un chantier d'un pays occidental, chantier coûteux par définition, peut prétendre construire : bateaux pour le transport de passagers, bateaux spéciaux - comme certains types de navires scientifiques, méthaniers - et bâtiments militaires. Tel est le créneau sur lequel Saint-Nazaire travaille, et c'est manifestement le sien.

Que peut-on faire pour améliorer la productivité ? A cet égard, nous menons deux actions.

La première porte sur la recherche navale. Vous avez eu raison de dire, monsieur le sénateur, que la réduction des crédits inscrits à ce titre ils passent de vingt millions à dix millions de francs - était en contradiction avec ce que je ne cesse de répéter. Je suis intervenu pour que cette dotation retrouve son niveau initial.

Notre deuxième action a consisté à lancer, en accord avec M. le Premier ministre, une mission chargée d'apprécier les conditions d'une amélioration de la compétitivité de notre construction navale, notamment en prenant en compte les relations entre les chantiers navals et les arsenaux, c'est-à-dire les chantiers militaires.

A cet égard, certaines traditions s'opposent à l'établissement d'échanges, qui permettraient, me semble-t-il, d'optimiser les productions des uns et des autres. Je considère comme un intéressant signe avant-coureur le fait que nous ayons pu - à grand peine il est vrai - obtenir puis conserver pour Saint-Nazaire la commande de frégates militaires, qui, en d'autres temps, aurait été dévolue à un chantier dépendant du ministère de la défense.

Nous attendons les résultats de cette enquête, qui a été confiée à M. Claude Villain, inspecteur général des finances, et à M. Bondi, contrôleur général des armées.

Le problème de lexmar est tout différent, monsieur Minetti, ne serait-ce que par la nature des navires.

La construction navale n'est pas un ensemble parfaitement homogène. Il est des segments qui peuvent être gérés et d'autres qui ne le peuvent pas. Je suis absolument persuadé que les types de navires sur le marché desquels Lexmar prétend intervenir ne peuvent pas être construits en Europe en raison des coûts des chantiers européens, en particulier français.

Chacun doit prendre ses responsabilités. Je prends les miennes ; je dis que le plan de Lexmar est incohérent, anti-économique et susceptible de provoquer une série de catastrophes, en particulier dans la région de La Ciotat. En effet, après quelques années, on s'apercevra que l'entreprise n'est pas rentable et que les ouvriers qui avaient été embauchés ont été trompés. On se retrouvera donc face à une situation aggravée par rapport à la situation actuelle.

En tant que ministre de l'industrie, je ne puis donc me permettre de laisser faire cela. Les collectivités territoriales ont leurs responsabilités, l'Etat a les siennes. Je prends les miennes.

Excusez-moi de mettre tant de passion pour évoquer ce problème. Comment ne pas être passionné lorsqu'il s'agit de sauvegarder les intérêts d'une région et d'une population ouvrière qui mérite qu'on ne laisse pas les vendeurs d'illusions la tromper ?

Il faut être clair : je n'ai pas vu de plan Lexmar à proprement parler. Mes collaborateurs ont eu une conversation avec les représentants de Lexmar. Ces derniers leur ont déclaré qu'ils ne feraient pas démarrer le chantier si le Gouvernement n'était pas derrière eux. Je ne sais ce qu'il en est aujourd'hui. Ils ont modifié le plan initial : il est maintenant question, non plus de trois navires par an, mais d'un seul. On parle également de navires dont la jauge est très supérieure aux dimensions du terrain. Bref, j'ai rarement vu un projet industriel aussi fantaisiste.

S'agissant de la chimie - pour en revenir à des secteurs qui relèvent d'une analyse plus rationnelle - j'ai écouté avec beaucoup d'attention les propos de MM. Fosset et de Villepin, notamment.

On ne peut pas travailler sous la contrainte du temps. S'agissant d'intérêts financiers, techniques et humains aussi considérables, il serait irresponsable de trouver une solution à tout prix, simplement parce que la presse en a parlé, que les journalistes sont aux aguets, etc. La concertation a, elle aussi, ses exigences, notamment ses exigences de temps. Vous le savez, le caporalisme administratif - que je pourrais exercer - ne correspond ni à mes conceptions, ni à mon tempérament.

J'ai souhaité procéder « à la japonaise », consulter les différents protagonistes, pour me rallier à l'accord qu'ils pourraient conclure. C'est évidemment beaucoup plus laborieux, et même « besogneux », qu'une décision venue d'en haut. Mais, je le répète, je ne souhaite pas changer de méthode.

Nous avons donc simplement fixé un cadre aux deux protagonistes.

D'une part, nous voulions limiter au maximum les « dépeçages » ou, du moins, les remodelages de sociétés : je suis plus que quiconque conscient des inconvénients qu'il y a à maltraiter des structures qui ont le mérite d'exister et qui représentent des programmes, des équipes, des hommes.

D'autre part, la mondialisation de l'économie nous oblige à avoir des entités d'une certaine taille. Or chacune de nos entreprises chimiques, qu'il s'agisse de Rhône-Poulenc ou d'Atochem ne représente que la moitié de chacun de leurs grands concurrents de République fédérale d'Allemagne ou de Grande-Bretagne. Autrement dit, si rien n'est fait, dans dix ans, elles ne représenteront plus que le quart de leurs concurrents et elles seront balayées. D'où la nécessité, puisque nous en avons les moyens, de constituer de gros bataillons, en particulier dans les domaines de la chimie du pétrole et du plastique.

Il convient, ensuite, de ne pas maltraiter les sociétés. La solution vers laquelle nous nous orientons se dessine : elle consiste, premièrement, à donner à Elf une position significative sur les plans national et international dans la chimie du pétrole, deuxièmement, à assurer, en les réunissant d'une certaine manière, à Orkem et à la Compagnie française des pétroles la pérennité d'une partie des équipes et le dynamisme du président tout en donnant à Total un pôle de diversification et de rééquilibre par rapport à la chimie du pétrole.

J'en arrive à un problème qui a été évoqué par plusieurs orateurs, particulièrement par M. de Villepin, celui de la compétitivité des industries françaises. Certes, il y aurait beaucoup à dire. Mais j'essaierai d'être bref pour ne pas lasser votre patience.

Il ne faut pas être systématiquement pessimiste. Depuis deux ans, les exportations industrielles ont augmenté de 24 p. 100. La France reste tout de même le quatrième exportateur mondial, il faut le dire ! Cela signifie que nous sommes de très grands exportateurs.

Nos coûts de production sont stables par rapport à ceux de nos principaux partenaires. J'ai la faiblesse de croire que la politique menée par le Gouvernement auquel j'appartiens y est pour quelque chose !

Les investissements français ont augmenté, mais je reconnais, malgré tout, que notre retard ressort nettement des statistiques : de 1984 à 1988, la progression cumulée des investissements est de 22 p. 100 en France, de 29 p. 100 en République fédérale d'Allemagne, de 37 p. 100 aux Etats-Unis et de 67 p. 100 au Japon. Nous « galopons », mais il nous faudra encore quelques années pour rattraper notre retard. C'est une raison supplémentaire pour ne pas « polluer » l'environnement des entreprises. Il faut qu'elles aient les moyens d'investir, sinon l'écart se creuserait encore. Nous avons le devoir d'innover, c'est très clair. Nous essayons de le faire avec les moyens dont nous disposons et sans nuire, encore une fois, aux grands équilibres auxquels vous êtes, je crois, aussi attentifs que le Gouvernement.

Le déficit de notre commerce extérieur signifie non pas que notre industrie n'est pas compétitive, mais qu'elle est mal orientée : nous ne fabriquons pas les produits dont nous avons besoin en période de croissance. Lorsque notre industrie doit s'équiper, nous sommes obligés de nous adresser à l'extérieur, très précisément à la République fédérale d'Allemagne.

Les Britanniques sont dans une situation pire que la nôtre, les Espagnols ne sont pas beaucoup mieux lotis, les Italiens non plus.

Le grand arsenal de fabrication de biens d'équipement, c'est la République fédérale d'Allemagne. Ce pays a su bien orienter sa production vers l'équipement. Cela remonte à Bismarck.

Il existe un autre grand arsenal, en matière d'électronique cette fois, plus éloigné, mais présent, c'est le Japon.

Nous sommes loin derrière ces deux pays, même si nous sommes très forts dans une multitude d'autres secteurs.

Encore une fois, notre technique générale n'est pas en défaut. Nous savons fabriquer des avions ou des armements très sophistiqués. En revanche, nous ne fabriquons pas encore ni des machines-outils ni certains équipements électroniques.

Monsieur de Villepin, les prodigieux bouleversements de l'Europe de l'Est sont, pour nous, une chance autant qu'un défi. On ne peut en effet que se réjouir de voir la liberté reflourir dans des pays qui en ont été privés pendant un demi-siècle ! C'est, de plus, une formidable victoire non seulement de la démocratie, mais encore de l'Europe unie !

Sans compter les Soviétiques, c'est malgré tout un marché supplémentaire de 100 millions d'habitants qui s'ouvre ! Rien qu'en Europe centrale, cela fait 100 millions de personnes dont le niveau de vie est très faible et qui ne demandent qu'à consommer ! Voilà une chance susceptible de relancer la croissance.

Cela fait en même temps, il faut le dire, 100 millions de concurrents ! En effet, les salaires sont, dans ce pays, incomparablement inférieurs aux nôtres. En République démocratique allemande, ils sont même inférieurs de 20 p. 100 à ceux des Portugais. Je n'ose penser au pourcentage par rapport aux salaires des Allemands de l'Ouest ! De plus, ces travailleurs, très bien formés, sont loin d'être maladroits. Il existe, là-bas, de bons ingénieurs et de bons techniciens. Ils vont, bien sûr, essayer de vendre leurs produits sur le territoire communautaire. Comment les en empêcher ? Comment ne pas les associer, d'une certaine manière, à notre prospérité puisque nous voulons justement ancrer leur démocratie sur la nôtre ?

Ce sont autant de problèmes que nous aurons à résoudre dans les mois à venir.

Je me félicite que la croissance soit enfin retrouvée. Pour ceux d'entre nous - j'en suis - qui ont peiné pendant quinze années de stagnation, c'est en quelque sorte un miracle et cela devrait faciliter la résolution de nos problèmes.

Il faut préciser que c'est une nouvelle croissance. Elle s'inscrit dans un contexte mondial, ce qui est tout à fait fondamental. Les murs tombent partout. Si l'on peut s'en féliciter, on ne peut pas, en revanche, en refuser les conséquences !

J'ajoute que la croissance industrielle n'est pas imposée par des oukases. Elle ne vient pas d'en haut ! Si je parle si souvent du développement local, c'est parce que je pense que les vrais acteurs du développement industriel sont bien les industriels eux-mêmes. Ce sont des hommes de terrain et ce sont aussi des élus responsables de chambre de commerce. Je crois beaucoup au dialogue de ces différents acteurs. Le rôle de l'Etat est d'accompagner leurs efforts.

Si l'homme ne vit pas simplement de pain, il ne vit pas non plus de terrains de golf ou de centres de loisirs ! M. Brives a dit, sur ce point, des choses qui m'ont paru tout à fait importantes : le travail fait partie de la qualité de la vie. Il consiste à produire des choses. Il en a toujours été ainsi depuis que l'homme est homme.

M. Morita, cité par M. Trégouët, a raison. Il existe un dévoiement de notre économie, qui consiste à faire circuler de l'argent sans produire de biens, y compris des biens de la terre - M. Brives a fait allusion au pays de la châtaigne et du chêne !

Enfin, la croissance doit respecter l'environnement naturel et aussi l'environnement social, politique et culturel. Le temps est révolu - à supposer qu'il ait jamais existé - où un chef d'entreprise pouvait considérer avoir accompli son devoir une fois qu'il avait gagné son profit, sans ce souci d'autre chose.

La réalité moderne est autre. Elle est en vérité beaucoup plus compliquée et beaucoup plus subtile. La société moderne elle-même est plus soucieuse d'égalité et plus rétive aux idéologies. C'est peut-être ce que M. de Villepin appelait « un retour de l'histoire ».

Par rapport à cette croissance plus souple, plus diversifiée, mais tout aussi dynamique que par le passé, le rôle d'une politique industrielle est, à mon sens, non pas de diriger les entreprises, mais de les soutenir dans une sorte de complicité - le mot a été prononcé par l'un d'entre vous. Il appartient également à l'Etat de faire valoir, chaque fois que cela est nécessaire, les impératifs du bien commun, c'est-à-dire non seulement la croissance, mais aussi la justice ! (*Applaudissements.*)

M. Louis Minetti. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Minetti.

M. Louis Minetti. Je ne suis pas du tout d'accord - M. le ministre ne s'en étonnera pas - avec la manière dont il a traité l'affaire du chantier naval de La Ciotat.

Ses services, son ministère et lui-même se trompent. En voici la preuve.

Sa réponse est la même que celle qui m'a été faite, en 1986, par M. Madelin, son prédécesseur, avec les mêmes services et le même ministère. Il s'agissait des six méthaniers commandés à la France. Quinze jours avant, M. Madelin a fait en sorte que la société soit mise en faillite. Mais ce même M. Madelin reconnaissait dans cette enceinte - cela figure au *Journal officiel* - qu'il s'était trompé, qu'il avait confondu la Normed et les chantiers navals de La Ciotat.

Autrement dit, si, à ce moment-là, le Gouvernement ne s'était pas trompé, nous serions encore aujourd'hui en train de construire des méthaniers pour l'Australie ! Les travailleurs pensent même qu'ils auraient fait des heures supplémentaires !

M. le ministre se trompe au même titre que son prédécesseur. Qui plus est, il confond les propositions qui sont faites. Il ne s'agit pas de donner des chantiers à une société. Il y a Lexmar, il y a Tapie et il y a la diversification. Il dit qu'il n'a pas lu le plan Lexmar, mais, en même temps, il le condamne ! C'est tout à fait irresponsable ! (*Très bien ! et applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. Je rappelle au Sénat que les crédits concernant l'industrie, inscrits à la ligne « Industrie et aménagement du territoire », seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits de l'aménagement du territoire.

Toutefois, je vais appeler en discussion les amendements n^{os} II-16, II-17 et II-18, présentés par M. Pintat, au nom de la commission des finances.

ETAT B

INDUSTRIE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

M. le président. « Titre III : 119 060 799 francs. »

La parole est à Mme Fost.

Mme Paulette Fost. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis longtemps, la région parisienne connaît un recul important de l'activité économique.

Entre 1979 et 1988, l'Île-de-France a perdu 290 000 emplois industriels - soit le quart des effectifs - l'industrie automobile, 170 000 emplois - soit plus de la moitié des effectifs. Des milliers d'entreprises ont disparu. Par ailleurs, l'I.N.S.E.E. prévoit d'ores et déjà plus de 100 000 nouvelles suppressions d'emploi dans les années qui viennent.

La volonté du Gouvernement est d'accroître ce processus profondément négatif pour la région parisienne et pour toute l'économie nationale.

Le projet concernant la région parisienne vise en effet à faire de Paris, dans la perspective de l'Europe de 1992, une grande place financière. Il revient à l'Île-de-France un rôle de métropole européenne des affaires dotée d'un réseau de communication adéquat et complétée par des activités de loisirs et de tourisme.

Ce choix aboutit à favoriser un secteur tertiaire qui ne trouve plus du tout sa raison d'être dans les activités secondaires florissantes. Or, la croissance du nombre des bureaux que nous observons depuis des années n'a en aucune façon permis ni de faire reculer le chômage ni de rétablir la force économique dont disposait cette région.

Elle a, en revanche, permis aux spéculateurs fonciers et aux promoteurs de l'immobilier de faire de bonnes affaires. La priorité absolue accordée au tertiaire, c'est essentiellement attirer des sièges sociaux de multinationales en leur offrant des cadeaux fiscaux princiers.

Pour le préfet de Seine-Saint-Denis par exemple : « On ne créera plus d'emplois industriels en Ile-de-France. » Effectivement, on n'en crée plus, le patronat en liquide même tous les jours.

Le Gouvernement préfère une région d'Ile-de-France basée sur la finance, la spéculation et les services destinés aux groupes multinationaux. Et les salariés dans tout ça ?

Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'ils ne sont pas au centre de vos préoccupations, monsieur le ministre ! Concentrant 50 p. 100 du potentiel de recherche, 50 p. 100 du potentiel de formation supérieure, le tiers des services, et surtout la plupart des services les plus avancés pour les entreprises - 46 p. 100 de la filière électronique, 43 p. 100 de la pharmacie-parachimie - l'Ile-de-France a des atouts majeurs pour créer les emplois qualifiés nécessaires pour des services et une industrie modernes au service de la population.

Mais ces atouts s'adressent à quelques fortunes et groupes et servent à faire de l'argent dans ce carrefour de l'Europe du capital.

Alors que des milliers de jeunes sont au chômage, vous leur offrez comme seules perspectives des travaux d'utilité collective, les T.U.C., des stages d'initiation à la vie professionnelle, les S.I.V.P., des contrats de retour à l'emploi, les C.R.E., et des conventions libérales, européennes et sociales, les C.L.E.S., tout cela avec des salaires de misère, qui ne leur permettent ni de se loger ni de fonder une famille.

Vous voulez aggraver encore cette situation dramatique. Comme l'a dénoncé mon ami M. Jean Garcia, vous avez décidé de fermer l'entreprise Renault-Billancourt, de porter un coup mortel à l'industrie automobile en Ile-de-France, de démanteler tout le réseau de la sous-traitance, des concessionnaires et des agents, et de créer, de ce fait, de nouvelles difficultés en matière d'emploi. C'est un nouveau coup qui est porté à l'industrie automobile française et, partant, à l'ensemble de l'industrie française.

Tout cela conforte notre opposition au projet de budget que vous nous présentez, monsieur le ministre.

Au sujet de Renault-Billancourt, je vous renouvelle la proposition formulée par mon ami M. Jean Garcia d'aller voir sur place ce qu'est cette usine. Vous devriez répondre à cette invitation des salariés. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. Jean-Eric Bousch. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Bousch.

M. Jean-Eric Bousch. A entendre les explications de M. le ministre, on serait presque tenté de voter les crédits qu'il demande car il s'est appliqué, avec beaucoup d'attention, à répondre aux diverses questions qui ont été posées.

Cela dit, monsieur le ministre, je regrette pour ma part que vous n'avez eu aucun mot pour la politique charbonnière que la France entend mener. A cet égard, les récentes déclarations faites à la télévision par le directeur général des Houillères de Lorraine nous font penser que plus les mineurs font d'efforts, plus ils parviennent à réduire le prix de revient, plus approche le moment où il sera mis un terme à leur emploi.

Il me semblerait nécessaire que le ministre intervienne en quelques mots pour apaiser les inquiétudes nées de ces déclarations pour le moins surprenantes de M. le directeur des Houillères de Lorraine.

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Je n'ai pas entendu ce qu'a dit le responsable des Houillères de Lorraine, mais je puis vous affirmer, monsieur Bousch, qu'il n'y a aucune raison de modifier le plan charbonnier tel qu'il est conçu à l'heure actuelle. Je voudrais donc apaiser les inquiétudes des mineurs sur ce point, car elles n'ont pas lieu d'être, aucun élément nouveau n'étant intervenu.

Cela dit, il est vrai que les efforts de productivité extrêmement méritoires des mineurs sont quelque peu amenuisés par des événements internationaux ; mais, d'une part, ce n'est pas leur faute et, d'autre part, nous avons un devoir à remplir à l'égard de ces mineurs et à l'égard de ces régions. Il est clair que le fait d'accélérer le plan charbonnier, c'est-à-dire de réduire les productions, nous coûterait cher, sans parler des conséquences humaines que cela entraînerait car nous devrions alors faire un effort plus considérable encore pour la reconversion de ces régions. Je crois donc qu'il n'y a aucune raison de s'alarmer devant la situation actuelle. Comme je l'ai d'ailleurs dit dans mon exposé général, nous avons reconnu, dans un accord international avec nos voisins allemands, qu'il y avait lieu de subventionner les charbonnages. Nous avons de ce fait accepté qu'ils les subventionnent également pendant un certain temps, au-delà de 1993. En tout cas, notre politique n'a pas changé.

M. Jean-Eric Bousch. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. le président. Par amendement n° II-16, M. Pintat, au nom de la commission des finances, propose de réduire les crédits inscrits à la ligne « Industrie et aménagement du territoire » et figurant au titre III de 99 834 118 francs.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jean-François Pintat, rapporteur spécial. Les trois amendements que la commission des finances a présentés sur les crédits de l'industrie et de l'aménagement du territoire sont les conséquences de sa proposition de rejet du budget de l'industrie.

En effet, dès lors que les crédits de l'industrie sont regroupés avec ceux de l'aménagement du territoire, du commerce et de l'artisanat, et du tourisme au sein d'un seul budget, nous ne pouvons exprimer notre proposition de rejet que par le dépôt d'amendements de suppression des mesures nouvelles figurant aux états B et C.

La commission des finances n'a pas présenté d'amendement de suppression de l'article 4. Elle ne pouvait pas le faire car ces mesures nouvelles sont négatives. Un amendement de suppression de ces mesures nouvelles négatives aurait eu pour effet de porter les crédits au-delà du montant qui est inscrit dans le projet de budget. Un tel amendement aurait été par là même irrecevable.

La commission des finances constate que cette procédure de vote bloqué, en quelque sorte, de tous ces budgets regroupés ne contribue pas à la clarté des débats et ne facilite pas l'expression des positions du Parlement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° II-16 ?

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Je suis un peu novice en matière de débat parlementaire. Je comprends qu'un certain nombre de membres de la Haute Assemblée regrettent que mon ministère ne soit pas pourvu de crédits suffisants pour le textile, les Charbonnages de France, l'électronique, l'innovation, bref pour toutes les matières dont vous avez souligné l'importance pour l'avenir de la France, en Europe et au-delà.

Je m'aperçois que, pour sanctionner cette insuffisance de crédits, M. le rapporteur spécial propose de les réduire encore. Je ne comprends pas cette démarche et j'y suis donc opposé.

M. le président. Monsieur le ministre, le Sénat ne peut pas, vous le savez bien, augmenter les crédits. Il lui arrive parfois, symboliquement, de les réduire.

Je vais mettre aux voix l'amendement n° II-16.

M. Maurice Schumann. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Schumann, pour explication de vote.

M. Maurice Schumann. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je n'ai pas pu participer à la discussion du budget de l'industrie jusqu'à présent car, en tant que sénateur du Nord et administrateur du port de Dunkerque, je me trouvais dans cette ville pour accueillir M. le Président de la République. Chacun comprendra le motif de mon absence.

J'ai toutefois regagné mon bureau à temps pour vous entendre, monsieur le ministre. Je voudrais vous parler en toute franchise.

Vous savez la sympathie personnelle que je vous porte et les efforts que nous sommes un certain nombre à déployer pour tenter de vous aider dans votre tâche difficile. Mais le passage de votre discours relatif à l'industrie textile m'oblige à voter l'amendement de la commission des finances, dont la signification est exactement celle que vient de rappeler M. le président.

A quoi tient ma déception ? A un fait précis.

Chacun sait - je vous en félicite et vous en remercie - que vous êtes favorable à l'extension du crédit d'impôt-recherche à l'industrie textile qui est proposée par notre assemblée. Le vote de l'amendement qui tendait à la concrétiser a été unanime. Il n'y a pas eu de scrutin public, mais j'étais présent au moment où toutes les mains se sont levées. Les représentants des régions textiles, quelle que soit la formation politique à laquelle ils appartiennent, ont apporté leur concours à la commission des finances, à l'exception peut-être du groupe communiste, qui n'a pas voté contre, mais qui, si mes souvenirs sont exacts, s'est abstenu.

Nous attendions de votre part l'engagement d'être fidèle à vous-même et de défendre cet amendement devant l'Assemblée nationale. Malheureusement, j'ai vainement attendu cet engagement, qui avait été également demandé, me semble-t-il, par M. Poncelet.

Vous vous êtes néanmoins exprimé de façon satisfaisante sur un point : il s'agit de l'ensemble des négociations internationales relatives à l'industrie textile et de la nécessité d'assurer une protection à ce secteur car le retour à l'application des règles générales du G.A.T.T., sans que les conditions générales de réciprocité soient remplies, serait un désastre, mettrait un comble à ce qui constitue, dans certaines régions, une crise d'ores et déjà dramatique.

Je voudrais cependant, sur un point et sur un seul, répondre au Gouvernement.

M. Tony Dreyfus, qui représentait le Gouvernement en l'absence de M. le ministre délégué au budget, a répondu à M. Poncelet et à moi-même, lors d'un échange relatif à l'inscription à l'ordre du jour du conseil des ministres européen de la question des copies de dessin que le problème des marques était difficilement séparable de celui des modèles et des brevets, dans la mesure où les lois de 1957 et 1964 traitent des trois ensemble.

Puisque vous défendez - je vous en donne acte bien volontiers - sur le plan international les droits de l'industrie textile européenne et de l'industrie textile française, je voudrais vous demander avec beaucoup d'insistance de revenir sur cette position.

Après avoir étudié très attentivement le problème que nous avons brièvement soulevé devant M. Tony Dreyfus, j'ai abouti à la conclusion suivante : il ressort de la lecture des lois de 1957, 1964, 1968 et 1978 - je présidais la commission spéciale qui a préparé le rapport sur cette dernière loi - que les règles juridiques fixées au plan national soulignent que la spécificité de chaque législation apparaît sur au moins trois points principaux : les critères de protection des créations, leur durée de protection et les sanctions de la violation des droits.

Si nous passons du plan juridique interne au plan juridique international, les textes ne sont pas moins clairs : en matière de droits d'auteurs, ce sont les conventions de Berne et de Genève qui lient la plupart des Etats du monde ; en matière de propriété industrielle, c'est la vieille convention de Paris de 1883 qui est applicable ; elle est commune à tous les droits concernés, c'est vrai, mais elle contient un certain nombre de règles spécifiques à chaque droit. Les conventions générales sont complétées par des conventions spéciales ou des arrangements particuliers qui sont propres à chaque secteur étudié de la propriété industrielle.

De grâce, monsieur le ministre, permettez-nous de vous soutenir sans réserve sur le plan international en demandant - il n'est que temps de le faire - que la question des copies de dessin soit, enfin, abordée par le conseil des ministres européen.

Vous avez dit, monsieur le ministre : « Quand des hommes souffrent et sont mis au chômage, on est obligé de prendre un ton un peu passionné. » J'ai évité, ce soir, de mettre trop de passion dans mon propos, mais, croyez-moi, si vous venez

dans la région de Roubaix-Tourcoing - pour ne citer qu'elle - si vous visitez le versant nord-est de la métropole lilloise, alors vous trouverez toutes les raisons à la fois d'être passionné vous-même et de comprendre que nous le soyons. (Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)

(M. Etienne Dailly remplace M. Michel Dreyfus-Schmidt au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENT DE M. ÉTIENNE DAILLY, vice-président

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Monsieur Schumann, le problème que vous avez soulevé est difficile à traiter au plan juridique, mais il me paraît aussi très important.

Je souhaitais que la question soit discutée lors du dernier conseil des ministres de l'industrie. Malheureusement, cela n'a pas été possible parce que la Commission n'était pas prête. Un prochain conseil des ministres de l'industrie doit se réunir en janvier. Je puis prendre l'engagement devant vous que cette question sera alors soulevée par la France et qu'elle sera traitée.

M. Maurice Schumann. Voilà qui est important !

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix l'amendement n° II-16, repoussé par le Gouvernement.

Mme Paulette Fost. Le groupe communiste vote contre. (L'amendement est adopté.)

M. le président. Le vote sur les crédits figurant au titre III est réservé.

« Titre IV : 65 097 576 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Le vote sur les crédits figurant au titre IV est réservé.

ETAT C

INDUSTRIE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

M. le président. « Titre V. - Autorisations de programme : 150 273 000 francs.

« Crédits de paiement : 78 079 000 francs. »

Par amendement n° II-17, M. Pintat, au nom de la commission des finances, propose de réduire les autorisations de programme de 131 673 000 francs et les crédits de paiement de 68 079 000 francs.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jean-François Pintat, rapporteur spécial. Cet amendement tire les conséquences de la proposition de la commission des finances de ne pas adopter les crédits destinés à l'industrie pour 1990.

M. le président. Le Gouvernement a déjà exprimé son opposition à cet amendement.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-17, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Le vote sur les crédits figurant au titre V est réservé.

« Titre VI. - Autorisations de programme : 5 684 049 000 francs.

« Crédits de paiement : 2 279 473 000 francs. »

Par amendement n° II-18, M. Pintat, au nom de la commission des finances, propose de réduire les autorisations de programme de 4 164 370 000 francs et les crédits de paiement de 1 673 268 000 francs.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jean-François Pintat, rapporteur spécial. Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit tout à l'heure, monsieur le président.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-18, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Le vote sur les crédits figurant au titre VI est réservé.

4

COMMUNICATIONS DU GOUVERNEMENT

M. le président. M. le président du Sénat a reçu de M. le Premier ministre deux communications en date du 1^{er} décembre 1989 relatives :

- d'une part, à la consultation des assemblées territoriales de Polynésie française, de Nouvelle-Calédonie et des îles Wallis et Futuna sur le projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-583 du 5 juillet 1983 réprimant la pollution de la mer par les hydrocarbures ;

- d'autre part, à la consultation du conseil général de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon sur le projet de loi portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé.

Acte est donné de ces communications.

Ces documents ont été transmis aux commissions compétentes.

Le Sénat va maintenant interrompre ses travaux. Nous les reprendrons à vingt-deux heures.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt heures, est reprise à vingt-deux heures, sous la présidence de M. Pierre-Christian Taittinger.)

PRÉSIDENTICE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

5

LOI DE FINANCES POUR 1990

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. Nous poursuivons la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1990.

Industrie et aménagement du territoire

II. - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire : II. - Aménagement du territoire.

La parole est à M. le ministre.

M. Jacques Chérèque, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, personne ne pourra nier que j'ai trouvé en prenant mes fonctions de ministre une politique d'aménagement du territoire profondément désorientée et très affaiblie dans ses moyens.

Aujourd'hui, l'aménagement du territoire connaît un regain d'intérêt et j'ai l'ambition de lui donner un nouveau souffle.

En 1988 et en 1989, face à la situation perturbée que je viens d'évoquer, j'ai organisé mon action autour de six grandes orientations : premièrement, remotiver l'ensemble des acteurs et mettre en perspective dans le temps et dans l'espace européen les différentes actions ; deuxièmement, préciser à nouveau les objectifs ; troisièmement, reconquérir des marges de manœuvre ; quatrièmement, clarifier le rôle des différents acteurs ; cinquièmement, relancer certains grands programmes ; sixièmement, enfin, soutenir le développement local.

Au cours de la préparation du X^e Plan, je me suis fortement impliqué pour que l'aménagement du territoire figure comme l'un des grands chantiers du projet de plan proposé par le Gouvernement.

J'ai pris l'initiative de réunir, le 24 novembre, à Nantes, tous les ministres de l'aménagement du territoire de la Communauté, en présence de M. Jacques Delors et du commissaire M. Bruce Millan. Cela constituait une première et va se traduire par un groupe de travail informel permanent et un programme de travail commun.

Les contrats de plan Etat-région ont tous été conclus dans les délais prévus. Ils mobiliseront, sur la période 1989-1993, près de 100 milliards de francs de crédits, dont 55 milliards de francs émanant de l'Etat.

Malgré cet effort budgétaire global très important, j'ai obtenu de retrouver des marges de manœuvre en limitant une contractualisation excessive des crédits du F.I.A.T., le fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire, et du F.I.D.A.R., le fonds interministériel de développement et d'aménagement rural - de 80 à 95 p. 100 on est passé à 50 p. 100 - qui avait bloqué nos possibilités d'action propre sur la durée du Plan.

J'ai mené cette négociation des contrats de plan en partisan convaincu de ce dispositif fondamental de la décentralisation. Certes, nous n'avons pas pu éviter certains défauts, que nous devons corriger avec un esprit constructif pour l'avenir et la troisième génération des contrats. Je suis tout à fait ouvert aux suggestions sur cette question très importante.

Enfin, je suis persuadé aussi que c'est le rôle de l'aménagement du territoire de réfléchir au long terme, de voir loin et de croiser les grandes évolutions économiques et sociales avec l'évolution des territoires. C'est pourquoi j'ai relancé les travaux de prospective. La D.A.T.A.R., la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, doit redevenir un lieu d'idées et de propositions aussi bien pour le Gouvernement que pour les collectivités locales.

Trois axes majeurs d'action se dégagent.

Premièrement, il s'agit de mieux qualifier nos territoires, de les brancher sur des réseaux et de les inscrire dans un espace plus large. C'est tout l'enjeu des politiques menées non seulement en matière de désenclavement physique, mais également de localisation de l'appareil éducatif, de la recherche et des centres de décision tertiaires.

Deuxièmement, nous devons poursuivre le desserrement des activités industrielles mais aussi tertiaires sur le territoire, en jouant sur les marges d'investissements libérées par la croissance et en captant les capitaux internationaux mobiles. C'est l'enjeu des politiques de localisation.

Enfin, troisièmement, il nous appartient de favoriser le développement local porteur d'emploi par le partenariat.

Comment se traduiront ces orientations en 1990 ?

Il convient de conjuguer, et non d'opposer, deux exigences : la modernisation de notre société et la réduction des inégalités de développement, bref de moderniser dans la solidarité.

Pour ce faire, cinq grands chantiers prioritaires seront engagés.

C'est, en premier lieu, l'aménagement et le développement rural.

Je le cite en premier, car je crois profondément qu'il doit constituer l'une des préoccupations majeures d'une politique d'aménagement du territoire inscrite dans l'espace européen.

Nous avons des zones de fragilité qui peuvent devenir des laissés-pour-compte si nous n'y prenons garde. L'agriculture ne peut plus suffire pour animer la vie économique de ces zones. Il faut donc développer la pluriactivité, soutenir les initiatives locales pour de nouvelles activités hors agriculture, adapter pour les maintenir les services publics en milieu rural.

Cela passe certainement par l'organisation de réseaux de petites villes liés aux grands pôles urbains, mais aussi par des politiques spécifiques mieux ciblées qui s'intègrent dans des projets de développement local associant les différents acteurs du terrain. J'ai récemment exposé mes vues sur ce sujet devant la mission d'information du Sénat sur l'aménagement rural, présidée par Jean François-Poncet.

La politique des villes et des réseaux de villes constitue notre deuxième chantier.

Les études que la D.A.T.A.R. a présentées cette année sur les villes européennes ont mis l'accent sur les forces et les faiblesses de notre armature urbaine.

L'enjeu est de définir une stratégie de développement à long terme et de mettre en réseaux un certain nombre de villes en conjuguant leurs atouts respectifs.

C'est ainsi que plusieurs agglomérations, avec le concours technique et financier de la D.A.T.A.R., ont engagé des réflexions : Lyon avec sept chefs-lieux de département de la région Rhône-Alpes ; Reims, Troyes et Châlons-sur-Marne ; Poitiers, Niort, La Rochelle et Angoulême ; Toulouse et les petites villes de Midi-Pyrénées ; Montpellier et Nîmes ; Le Mans, Laval et Alençon.

En ce qui concerne l'aménagement de la région d'Ile-de-France - troisième chantier - il s'agit pour nous non pas de jouer Paris et l'Ile-de-France contre la province, mais de traiter ce dossier en cohérence avec les impératifs nationaux d'aménagement du territoire.

Le fait de faire financer une part croissante de l'aménagement de l'Ile-de-France par ses activités et ses habitants - taxe sur les bureaux, péages autoroutiers - va bien dans ce sens.

Nous entendons également faire prendre en compte l'approche du grand bassin parisien ; il ne s'agit pas de favoriser l'éclosion d'une monstrueuse « méga-cité » mais de bien situer les problèmes directs de l'Ile-de-France dans le cadre d'une politique globale de la charpente urbaine nationale et européenne.

Enfin, une relance de la politique de décentralisation administrative sera prochainement engagée et fera l'objet d'une communication en conseil des ministres en début d'année.

Le quatrième chantier a trait à la recherche et à la formation supérieure.

La recherche et la formation supérieure constituent aujourd'hui des facteurs déterminants de qualification des territoires et de localisation des activités. Il nous faut donc considérer que leur localisation sur le territoire constitue un enjeu aussi décisif que l'étaient les infrastructures routières voilà quelques années.

J'attends les conclusions de l'étude que j'ai lancée avec M. Hubert Curien sur la localisation de la recherche publique, et nous travaillons en collaboration avec le ministère de l'éducation nationale sur les contrats quadriennaux Etat-université.

Je considère que ce secteur doit devenir une préoccupation permanente de la D.A.T.A.R., qui doit renforcer en 1990 son action dans ce domaine.

J'en viens, enfin, aux zones de conversion industrielle, qui constituent notre cinquième chantier.

En 1990, l'Etat poursuivra son action dans les zones prioritaires de l'arc nord-est et l'intensifiera sur les bassins connaissant des problèmes aigus - versant nord-est de Lille, notamment.

Dans les autres bassins de conversion, les moyens des fonds de conversion et du fonds régional industriel seront mobilisés pour le financement d'opérations innovantes ou ayant un caractère d'exemplarité marqué.

Par ailleurs, le processus de dévolution du patrimoine immobilier des Houillères du Nord-Pas-de-Calais devra effectivement s'engager dans des conditions négociées avec les collectivités locales concernées et dans les meilleurs délais.

Quels moyens sont prévus pour 1990 ?

Du point de vue budgétaire, le projet de loi de finances initial pour 1990 qui vous est présenté prévoit déjà une augmentation des crédits de près de 9 p. 100.

Par ailleurs, en accord avec M. le ministre chargé du budget, je vous confirme qu'un complément de crédits de paiement de 116 millions de francs viendra majorer la prime d'aménagement du territoire par le biais d'un amendement

déposé par le Gouvernement. De même, le Gouvernement a pris l'engagement d'assurer, lors de la prochaine loi de finances rectificative, un complément d'autorisations de programme d'un montant de 560 millions de francs, avec les crédits de paiement correspondants de l'ordre de 80 millions de francs. Ces 550 millions de francs de crédits seront prioritairement affectés à la prime d'aménagement du territoire, pour au moins 380 millions de francs.

Je tiendrai le plus grand compte, pour la répartition du solde des crédits complémentaires de la loi de finances rectificative des recommandations de la représentation nationale, en ce qui concerne le F.I.A.T., le F.I.D.A.R. et le F.I.A.M.

La progression du budget ainsi complété constitue un net renversement de tendance par rapport à la forte décroissance subie au cours des dernières années.

M. Jean-Eric Bousch. Très bien !

M. Jacques Chérèque, ministre délégué. En conclusion, je suis persuadé que nous sommes en train de donner un nouveau contenu à la politique d'aménagement du territoire, celle d'une troisième époque, après celle des années 1960 et celle des années de crise. (*Applaudissements sur les travées socialistes.* - *M. Jean-Eric Bousch applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il y a deux manières d'examiner des crédits comme ceux de l'aménagement du territoire : leur étude proprement dite ou celle des différentes actions publiques qui concourent à un développement équilibré de notre territoire national.

Mon appréciation sur le projet de budget de l'aménagement du territoire pour 1990 me fait constater une progression de plus de 9 p. 100 par rapport au budget voté de 1989, puisqu'il atteint 1 855 millions de francs.

Il s'agit donc d'un budget plutôt meilleur que celui de l'an dernier, que le Sénat avait cru devoir rejeter, à ma demande.

Hormis la forte hausse des crédits du titre III, qui s'explique essentiellement par un transfert, en provenance du fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire, des dépenses de fonctionnement injustement imputées sur le titre VI, comme l'avait relevé à plusieurs reprises la Cour des comptes, ce sont avant tout les subventions d'investissement accordées par l'Etat qui s'accroissent.

Cette évolution est sans doute intéressante, d'autant qu'elle s'accompagne d'une souplesse plus grande de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, qui voit sa marge de manœuvre en partie restaurée. Certaines opérations des précédents contrats de plan, qui étaient financées par le biais du F.I.A.T. ou du F.I.D.A.R., sont désormais prises en charge directement par les ministères intéressés.

Je dois cependant constater que ce projet de budget fait naître deux inquiétudes.

La première concerne le financement des opérations de reconstruction des zones minières. Les crédits qui y sont consacrés augmentent de plus de 16 p. 100 en crédits de paiement et sont maintenus en autorisations de programme, c'est vrai. Ces crédits risquent, à l'avenir, de ne plus financer l'intégralité des opérations de réhabilitation des zones et des cités minières.

Si nous nous réjouissons qu'à la suite des critiques émises l'année dernière par le Sénat les dotations consacrées à la prime d'aménagement du territoire, la P.A.T., augmentent de 140 millions de francs en crédits de paiement, soit une progression de 39 p. 100, et de 80 millions de francs en autorisations de programme, on peut craindre qu'avec 300 millions de francs il ne soit impossible de financer l'ensemble des projets susceptibles d'ouvrir droit à la prime, dans la mesure où l'expansion économique conduit à multiplier les initiatives. C'est ma seconde inquiétude.

Lors de l'examen du projet de loi de finances pour 1989, vous nous aviez précisé, monsieur le ministre, ainsi que M. Charasse, que la baisse des crédits de la prime d'aménagement du territoire constituait, en réalité, un « effet d'optique », compte tenu des reports de crédits importants accumulés sur les dotations de ce chapitre. Je veux bien le croire. J'observe que ces dégagements partiels de décisions antérieures - comme on les appelle - ne représenteront plus,

l'année prochaine, que 150 millions de francs, contre 940 millions de francs à la fin de 1988, parce qu'il y a eu régularisation.

Autrement dit, avec les 300 millions de francs initialement prévus pour 1990, ou même avec 680 millions de francs - puisque vous avez promis d'inscrire 380 millions de francs supplémentaires dans le prochain collectif - on risque de financer moins d'opérations qu'en 1988 et en 1989.

N'oublions pas que la prime d'aménagement du territoire est le seul mécanisme d'envergure qui puisse attirer les investisseurs étrangers et que nos partenaires de la Communauté ne se privent pas, eux, de dépenser des sommes importantes pour obtenir l'implantation sur leur territoire de ces projets internationalement mobiles.

S'il est souhaitable que l'Etat et les collectivités locales fassent un effort pour assurer à ces projets un environnement compétitif par la réalisation de voies de communication, de réseaux de transmission de données ou bien encore par la mobilisation d'équipes de recherche et d'enseignement supérieur, il n'en demeure pas moins que ce sont les primes qu'ils pourront recevoir qui amènent en grande partie les investisseurs internationaux à choisir tel ou tel pays de la Communauté. On n'attrape pas les mouches avec du vinaigre !

J'évoquais à l'instant les actions entreprises par les collectivités locales, en accord avec l'Etat, pour assurer un environnement compétitif. Tout le monde aura compris que je voulais parler des contrats de plan, dont chacun s'accorde aujourd'hui à souligner le succès.

Par rapport aux contrats qui couvraient la période allant de 1984 à 1988, les crédits prévus par les nouveaux contrats conclus dans le cadre du X^e Plan sont en progression de 35 p. 100 et représentent presque 100 milliards de francs. Sur ce total, l'Etat a prévu d'apporter 52 milliards de francs, soit 25 p. 100 de plus que lors des précédents contrats, ce qui correspond à un maintien en francs courants de son apport.

Il est vrai que ces contrats concerneront prioritairement les infrastructures, les programmes d'aménagement concerté du territoire, les dépenses de formation et de recherche et le financement des actions menées dans le domaine de l'emploi et du développement économique.

Parallèlement, les régions apporteront 43 milliards de francs, contre 28 milliards de francs lors des précédents contrats, ce qui explique que leur participation moyenne s'accroisse et illustre l'attachement qu'elles portent à cette procédure.

Enfin, il n'est sans doute pas inutile de mentionner que l'Etat a conclu ou va conclure avec treize agglomérations d'importance variable des « contrats de ville », qui, sans emporter ouverture de crédits supplémentaires, permettront de mobiliser les énergies afin d'améliorer l'ouverture internationale de nos villes, au besoin par la création de réseaux de villes, seuls susceptibles d'atteindre une taille critique sur le plan européen.

Avec la réalisation du grand marché intérieur, ce développement des complémentarités est sans doute appelé à s'amplifier, aussi bien en ce qui concerne les infrastructures de transport que les universités, la recherche, la prospection d'activités économiques à l'étranger, la culture.

Il permettra peut-être de surmonter le handicap que constitue la structure urbaine de notre pays à la veille de 1992, échéance qui est, je le crois, un défi pour l'aménagement du territoire, si, toutefois, nous avons l'audace, compte tenu des événements qui se déroulent actuellement à l'Est, de prétendre avoir une vue exacte de ce qui se passera alors.

C'est un défi, dans la mesure où la France - Corse et départements d'outre-mer mis à part - n'est plus une zone de développement prioritaire de l'ensemble européen. Or, parallèlement, notre pays a donné son accord à un programme très vaste de gel des terres, ce qui pose inévitablement la question de l'avenir des régions concernées, sans parler des effets des quotas laitiers.

Il nous importe donc de mener une réflexion d'ensemble à ce sujet et de prendre conscience des efforts de toute nature qui doivent être accomplis pour répartir au mieux les fruits du grand marché intérieur.

Mes chers collègues, à ce point de mon exposé, vous pourriez croire que, en conclusion, je vais vous proposer d'adopter ce projet de budget, auquel je reconnais quelques mérites. Il n'empêche que la commission des finances va vous demander de le rejeter.

Dans sa majorité, en accord avec son rapporteur spécial, elle estime que le Gouvernement n'a pas pris conscience du véritable problème de l'aménagement de notre territoire, tel qu'il doit être conçu actuellement.

Il suffit d'avoir entendu toutes les interventions faites sur les différents projets de budget, comme ceux de l'agriculture ou de l'industrie, pour se rendre compte que le Gouvernement ne fait pas face à l'ampleur de ce problème, qui s'accroît chaque jour au vu des événements qui se déroulent, particulièrement à l'Est.

Le ministre de l'aménagement du territoire n'est pas en cause. Par notre vote négatif, c'est, une fois de plus, l'absence d'une réelle politique du territoire que nous sanctionnerons.

Pour mesurer ma pensée, je me permettrai de dire, par une comparaison osée, que vous me faites l'effet, monsieur le ministre, de jouer le mieux possible, et même admirablement, avec le violon aux cordes distendues, sinon cassées, que le Gouvernement a mis à votre disposition.

Notre rejet de ce projet de budget devrait inciter le Gouvernement à se rendre compte que le moment est venu de changer d'instrument, c'est-à-dire de mesurer exactement l'enjeu que représente, pour notre pays, un bon aménagement du territoire. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est M. le rapporteur pour avis.

M. Jean Puech, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. « Vingt fois sur le métier, remettez votre ouvrage. » Il y a, certes, monsieur le ministre, deux qualités que nous avons apprises en politique : la patience et la persévérance !

Conduire et mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire s'apparente bien souvent à un véritable travail de Pénélope !

Les événements, l'accélération de l'histoire - particulièrement sensible en ces jours - les progrès foudroyants des technologies, les évolutions démographiques et sociologiques ne cessent de bouleverser plans, projets et perspectives à long terme.

Il faut donc de la patience et de la persévérance, voire de l'obstination, pour vouloir une politique d'aménagement du territoire qui sauvegarde les grands équilibres économiques et sociaux de notre pays, qui favorise les mutations technologiques de nos bassins industriels, qui lutte contre la très grave dégradation de la situation du monde rural, qui assure la compétitivité de nos métropoles en Europe tout en permettant le développement de toutes les régions par une réelle décentralisation des activités.

Il faut toujours de l'obstination ! Il en faut encore plus depuis plusieurs années alors que l'Etat refuse avec une même obstination de donner aux ministres successifs les moyens minimum à la réalisation de leurs ambitions.

Il y a là une persévérance dans la déraison qui me paraît, je l'avoue, parfaitement incompréhensible.

Monsieur le ministre, la Haute Assemblée avait, lors de la discussion du précédent budget, manifesté sa propre irritation en supprimant vos crédits ! Vous m'en aviez même quelque peu voulu, avais-je cru sentir.

Depuis, nous nous sommes longuement expliqués. Vous avez, je le reconnais bien volontiers, déployé des efforts très méritoires pour faire partager vos convictions, pour exposer votre politique et votre conception de l'aménagement du territoire. Tout récemment encore, devant les membres de la mission d'information pour l'étude des problèmes posés par l'avenir de l'espace rural, qui a été constituée sur l'initiative de M. Jean François-Poncet, vous avez tracé des perspectives fort intéressantes.

Vous avez, par ailleurs, été à l'initiative d'une réflexion et d'un travail très fouillés menés sur le développement local par le groupement interministériel pour le développement économique local, le G.I.D.E.L.

Vous souhaitez, tout en adhérant à la politique de reconversion, donner une nouvelle impulsion à la politique des villes et relancer les études prospectives sur l'évolution du territoire et ses modes d'occupation.

Enfin, pour affirmer la nécessaire dimension européenne de l'aménagement du territoire, vous avez récemment réuni les ministres des Douze, à Nantes.

Monsieur le ministre, je salue, sans esprit partisan, vous le reconnaissez, toutes ces initiatives et tous ces efforts.

Mais, encore une fois, pourquoi le Gouvernement ne vous donne-t-il pas les moyens de votre politique ? Pourquoi continue-t-il à faire la sourde oreille aux appels pressants qui s'élèvent de toutes parts ? Pourquoi ne saisit-il pas l'occasion d'un tel consensus ? Faut-il que ce soit nous qui lui suggérons une telle stratégie politique, qui, fait assez rare pour être souligné en cette période, correspond aux aspirations les plus profondes de l'ensemble de nos concitoyens ?

Pourquoi faut-il, enfin, que la politique d'aménagement du territoire soit en définitive abordée par le Gouvernement sous l'angle unique de la région parisienne, même si ce dossier en est l'un des éléments centraux ? Trop d'arrière-pensées sont prêtées au Gouvernement dans cette affaire pour que la politique de l'aménagement du territoire en sorte véritablement grandie.

Vous l'avez bien compris, monsieur le ministre, vous qui répétez à qui veut l'entendre que ce dernier dossier ne peut être traité en dehors d'une politique d'ensemble d'aménagement du territoire.

M. François Gerbaud. Très bien !

M. Jean Puech, rapporteur pour avis. Aussi, compte tenu de l'importance capitale de ce dossier et de vos efforts qui ne reçoivent pas l'écho qu'ils mériteraient, monsieur le ministre, aujourd'hui, je m'adresserai plutôt au Premier ministre et, pourquoi pas au Président de la République, qui est tellement attaché à l'unité de la France.

Je leur demanderai avec la plus vive insistance qu'ils confèrent, enfin, à la politique d'aménagement du territoire ses lettres de noblesse.

Il convient que soit exprimée publiquement la volonté du Gouvernement d'en faire l'une des priorités nationales de cette fin de siècle.

Il n'existe, en effet, aucune contradiction, bien au contraire, avec les orientations définies par le Président de la République dans sa *Lettre à tous les Français*, qui sont, notamment : solidarité, recherche, éducation, Europe.

Les régions, les départements, les communes et tous les citoyens n'ont-ils pas les mêmes droits légitimes en ces domaines ? La politique de l'aménagement du territoire ne doit-elle pas être l'instrument privilégié du Gouvernement pour veiller au respect de cette règle essentielle ?

Je leur demanderai que votre ministère soit enfin un ministère à part entière, sous l'autorité directe du Premier ministre, et que sa vocation interministérielle soit clairement affirmée et établie.

En bien des occasions, vous avez vous-même souligné quel devait être votre rôle : celui d'un « généraliste » veillant à la cohérence de multiples politiques sectorielles devant concourir à un même objectif. Or cette vocation à l'action horizontale - transversale, dites-vous souvent - à tous les niveaux de l'administration de l'Etat, le statut actuel de votre ministère ne vous permet pas de l'assumer.

Je plaiderai également pour une délégation à l'aménagement du territoire, une D.A.T.A.R. renouée et renforcée, dont les missions seraient définies une fois pour toutes et non en fonction de la motivation ou des affinités des hommes qui passent.

Je leur demanderai un renforcement de ses moyens humains et financiers ainsi qu'une rénovation de ses structures. A ce propos, convenons ensemble que les liens opérationnels de la D.A.T.A.R. avec l'administration territoriale de l'Etat se font plutôt mal.

Pourquoi, par ailleurs, créer des instances ou des missions parallèles pour traiter de questions qui sont naturellement de son ressort ? Je veux parler du développement économique local ou des questions relatives à la diffusion de l'information sur l'Europe !

Je leur demanderai une nouvelle fois de tenir compte de la décentralisation et de constituer un conseil national d'orientation de la politique d'aménagement du territoire.

Ce conseil devrait réunir autour du Premier ministre et du ministre délégué les grandes associations d'élus, le Conseil économique et social, les grands corps consulaires. Il devrait trouver dans chaque région et chaque département son équivalent.

Je formule des propositions sur tous ces points dans le rapport que la commission des affaires économiques et du Plan a bien voulu approuver.

Je leur demanderai enfin d'augmenter très sensiblement, je dirai même de doubler le montant des enveloppes budgétaires de ce département ministériel afin qu'il soit en mesure de supporter la comparaison avec les autres pays d'Europe, compte tenu des efforts que ceux-ci déploient.

Monsieur le ministre, avons-nous seulement une chance d'être entendus ?

De telles mesures sont des préalables politiques fondamentaux. Je vous propose, monsieur le ministre, de réfléchir ensemble non seulement dans l'enceinte des assemblées parlementaires, mais aussi au sein des grandes associations d'élus sur ces quatre questions afin d'aboutir rapidement, sous trois mois si possible, à une proposition politique précise que nous pourrions soumettre au Premier ministre.

Notre réflexion peut, à l'évidence, aller plus loin et porter dans un second temps sur les axes prioritaires de l'aménagement du territoire. Mais à quoi servirait-il de le faire si, dans un an, nous devons nous retrouver pour constater à nouveau que les questions préalables n'ont reçu aucune réponse ?

M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques et du Plan, a exprimé dans la discussion générale sa très vive inquiétude face à un budget de l'Etat qui continue à ignorer la situation de régions françaises entières. Permettez, à la fois à l'élus rural que je suis et au représentant des cent deux départements de notre territoire, de partager cette inquiétude.

Il y a urgence et, si l'on peut réfléchir à des politiques à long terme - vous aurez notre collaboration - il faut traiter sans tarder les problèmes du jour et répondre aux attentes légitimes de nos concitoyens concernant les communications, les services publics, la décentralisation des activités, l'aménagement rural.

Vous trouverez toujours - sachez-le, monsieur le ministre - les collectivités territoriales à vos côtés quand il s'agira, concrètement, sur le terrain, de s'attaquer à ces problèmes.

Je sais que vous êtes convaincu, à cet égard, de la nécessité d'un réel partenariat avec les collectivités. Là encore, monsieur le ministre, nous avons bien l'impression que votre conception du partenariat, qui est celle que nous souhaitons, n'est pas celle de nombreux membres du Gouvernement, et non des moindres, qui paraissent considérer que les collectivités territoriales sont là pour combler les trous du budget de l'Etat et mettre en œuvre des politiques définies par eux.

A ce propos, pouvons-nous espérer - je suis quelque peu pessimiste à cet égard - que le Gouvernement revienne à une saine appréciation de la politique contractuelle et de la déconcentration de l'administration territoriale de l'Etat ?

M. le ministre de l'intérieur vous a-t-il consulté sur des projets dont il réserve, semble-t-il, la primeur à la presse, projets qui pourtant ont une incidence réelle sur l'administration du territoire et donc sur son aménagement ?

J'ose espérer, monsieur le ministre, que vous saurez être un avocat ardent pour persuader vos collègues de revenir à une plus juste conception des choses.

M. François Gerbaud. Très bien !

M. Jean Puech, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, le grand chantier de l'aménagement du territoire n'est pas encore ouvert. Trop de questions demeurent sans réponse.

Aussi, en dépit de vos efforts personnels, qui traduisent votre volonté évidente, que nous ne mettons pas en doute, je ne peux malheureusement que vous confirmer l'avis de la commission des affaires économiques et du Plan et inviter mes collègues à rejeter le projet de budget qui nous est présenté. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République : trente-six minutes ;

Groupe de l'union centriste : vingt-huit minutes ;

Groupe socialiste : seize minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants : vingt-trois minutes ;

Groupe communiste : cinq minutes.

La parole est à M. Jean Boyer.

M. Jean Boyer. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la présentation des crédits réservés à l'aménagement du territoire dans le projet de budget pour 1990, qui a été excellemment faite tout à l'heure par nos rapporteurs, n'a pas manqué de souligner l'insuffisance des moyens accordés à cet enjeu pourtant essentiel.

Pour ma part, je souscris entièrement à cette analyse.

Le budget est l'acte politique par excellence de tout gouvernement ; il traduit son action et ses engagements fondamentaux.

Mais, il faut le reconnaître, monsieur le ministre, ce projet de budget n'a pas pour fondement une politique digne de ce nom.

Or les travaux, les rapports divers ne manquent pas sur cette matière riche, où intervient une multiplicité d'acteurs, et qui intéresse, de fait, plusieurs départements ministériels. C'est ici que votre rôle de coordination prend toute son importance.

Cependant, pour qu'il y ait impulsion et manifestation d'une volonté politique - on s'en rend mieux compte - peut-être aurait-il fallu que votre ministère soit directement rattaché au Premier ministre.

Je me bornerai, monsieur le ministre, à développer deux axes de réflexion - ce thème m'est inspiré par mon expérience d'élu local - : l'aménagement rural, d'une part, la responsabilité des collectivités territoriales, d'autre part.

Je traiterai, tout d'abord, de l'aménagement rural.

En raison des mutations profondes qui affectent l'agriculture et les autres domaines de l'activité rurale, l'aménagement de l'espace rural constitue l'un des problèmes majeurs auquel nous devons rapidement apporter des solutions adaptées.

J'ai eu l'occasion d'évoquer cette préoccupation devant votre collègue M. le ministre de l'agriculture et de la forêt, lors du débat concernant son projet de budget, et je tiens à le faire de nouveau devant vous ce soir.

Il faut développer dans les zones rurales, dans toute la mesure possible, c'est-à-dire, bien souvent, avec la compréhension et l'adhésion active des acteurs locaux, des agriculteurs eux-mêmes notamment, la pluri-activité ainsi que les activités extra-agricoles.

Je pense, en particulier, à un atout spécifiquement français, à savoir le tourisme rural ; ce dernier n'a pas encore reçu son entière dimension sur l'ensemble du territoire. En effet, peu d'agriculteurs - 2 p. 100 environ - s'y adonnent.

Pourtant - le récent colloque sur le sujet qui s'est tenu à Bourdeilles, dans le département de la Dordogne, en octobre dernier, l'a d'ailleurs bien montré - il contribue pour un quart à l'excédent dégagé par la balance commerciale du tourisme, d'où son importance.

Il faut développer, à mon avis, dans les politiques de formation continue à mener au niveau local, toute action susceptible de donner aux agriculteurs intéressés les outils d'un réel professionnalisme.

Il serait également opportun, à l'occasion des projets contractualisés que montent les collectivités territoriales, de permettre la définition de produits touristiques régionalement typés. J'insiste sur ce point, car je sais que la promotion du savoir-faire français à l'étranger n'hésite pas à inclure ce secteur du tourisme rural.

Il faut - c'est la deuxième ligne de force d'une politique d'aménagement de l'espace rural - procéder à une analyse serrée des zones rurales fragiles. Certaines ont déjà été menées, en particulier par la D.A.T.A.R. Il faut les affiner et tenir compte régulièrement des conséquences des mesures décidées au niveau européen. J'ai d'ailleurs noté avec très grand plaisir, monsieur le ministre, votre souci rappelé tout à l'heure de voir la D.A.T.A.R. être un lieu d'idées et de propositions.

Ce type d'analyse permettrait de définir une orientation adéquate des crédits, notamment de ceux du F.I.D.A.R. Je déplore personnellement, à la suite de MM. les rapporteurs, la diminution de 30,6 p. 100 des crédits de paiement affectés à ce fonds dans le projet de budget pour 1990. L'Assemblée

nationale a pu les augmenter, mais de manière marginale, ce fut également le cas pour les crédits de la prime d'aménagement du territoire.

Je me réjouis que le Parlement puisse jouer son rôle, même si l'on peut préférer que le Gouvernement assume ses choix dès le projet de loi de finances initial.

Le troisième axe d'une politique d'aménagement rural passe par le maintien des services publics en zone rurale. En 1986, notre collègue M. Hubert Haenel avait fait un certain nombre de propositions dans ce domaine ; elles gagneraient à être reprises, monsieur le ministre.

Devant la mission sénatoriale sur l'avenir de l'espace rural, vous vous êtes récemment engagé à renforcer la coordination entre les décisions prises par les ministères, lorsque celles-ci ont des conséquences sur le développement local, telles que la fermeture des bureaux de poste et des perceptions.

Je me félicite personnellement de la création de cette mission au sein de notre assemblée, et je suis certain, sans préjuger le déroulement de ses travaux, qu'elle contribuera à éclairer le Sénat et à lui permettre de conserver toute sa place dans la réflexion et le débat nécessaires à la détermination de toute politique.

Mon second axe de réflexion concerne la responsabilité des collectivités territoriales.

Les déséquilibres sont notables entre les collectivités locales, et ils ont été accrus par la décentralisation. Une réflexion sur les dotations de l'Etat, la fiscalité locale et la péréquation est donc nécessaire. Je souhaiterais que le Gouvernement manifeste mieux sa détermination à cet égard.

Nous savons que M. le ministre de l'intérieur prépare un projet de loi - il pourrait nous être soumis au printemps prochain - dans lequel figureraient un titre relatif à la coopération intercommunale et un volet fiscal et financier.

Permettez-moi, monsieur le ministre, de vous délivrer deux réflexions directement issues de mon expérience personnelle au niveau local : d'une part, la réussite de toute entreprise de coopération est fondée sur une adhésion des communes elles-mêmes ; toute mesure contraignante serait vouée à l'échec ; d'autre part, il n'est pas insurmontable de trouver les moyens d'incitation, passant par des moyens financiers assouplis.

J'ai directement vécu, en 1961, la création et le développement, dans mon département de l'Isère, du premier district rural de France, regroupant dix-neuf communes. Ce district a pu permettre la réalisation, à l'échelon cantonal, des équipements que le village-centre n'aurait pu réaliser seul. Il est, à l'heure actuelle, le moteur de la création d'un syndicat intercommunal à vocation unique d'industrialisation sur le territoire intra-régional de la Bièvre, qui réunira une cinquantaine de communes. Une répartition du produit de la taxe professionnelle sur l'ensemble des structures de coopération et non sur les seules communes participantes est en particulier à l'étude.

Mon collègue M. Barbier, dans le rapport du groupe de travail sur la coopération intercommunale qu'il avait présidé en 1987, avait émis une proposition numéro 33 tendant à permettre au syndicat maître d'ouvrage, dans le cas des zones d'activités intercommunales, de fixer le taux d'imposition de la taxe professionnelle sur cette partie du territoire.

J'ai appris que M. le ministre de l'intérieur avait tout récemment reconnu l'intérêt de cette proposition, lors d'un colloque de la fondation de la gestion des villes. Je crois, preuves à l'appui, monsieur le ministre, pouvoir me féliciter de cette réaction. Pouvons-nous la prendre pour une orientation définitive ?

Par ailleurs, pouvons-nous compter sur la participation de votre département ministériel à la concertation nationale devant s'engager au début de l'année prochaine sur ce projet ? Pour ma part, je la considère comme indispensable.

Je poursuivrai mon propos, monsieur le ministre, en abordant un dossier intéressant directement mon département de l'Isère. Il concerne la délicate question de la reconversion économique du plateau matheysin, au sud de Grenoble, liée à la décision de fermeture de la mine de La Mure, d'ici à cinq ans.

En septembre dernier, mes collègues élus du département et moi-même avions eu le plaisir de vous accueillir à Grenoble. A cette occasion, vous nous aviez exposé un plan de développement qui, depuis - vous le savez - a été largement diffusé et commenté.

Son objectif est de favoriser l'implantation d'entreprises nouvelles par des mesures incitatives de deux sortes : la formation des hommes - vous avez beaucoup insisté sur ce point - et l'incitation à la création d'emplois par le développement d'entreprises existantes ou la création de nouvelles entreprises.

J'insiste sur l'engagement pris par le conseil général de l'Isère et les communes du plateau de s'opposer à la décision de fermeture de la mine. On peut craindre, en particulier, que les mesures de reconversion des mineurs ne suffisent pas à leur reclassement. A cet égard, c'est une déclaration très solennelle que je me permets de vous faire, monsieur le ministre.

Le personnel des houillères du Dauphiné a par ailleurs affirmé sa détermination dans la poursuite de l'exploitation du gisement, dont les résultats s'améliorent et les débouchés se poursuivent. C'est tout à son honneur et à son courage.

Je ne souhaite pas vous interroger ce soir, monsieur le ministre, sur le bien-fondé de votre décision. Je crois savoir déjà le contenu de votre réponse.

Je me bornerai cependant à faire trois remarques, sous forme de questions.

Tout d'abord, d'après le préfet de l'Isère, il y a urgence sur ce dossier, même si votre plan reste à compléter par des mesures relatives aux infrastructures de transport et au logement.

De quelle manière sera gérée cette urgence ? Quelles seront les premières priorités fixées, à partir de votre plan, par le chargé de mission responsable de la coordination des actions ?

Par ailleurs, de nombreuses instances sont impliquées - du moins sur le papier - dans la réalisation de votre plan. Quelques-unes ont une composition laissant place au partenariat entre l'Etat, les collectivités locales, les syndicats et les entreprises. J'ose espérer que la synergie prévaudra sur la dispersion. Tous les partenaires potentiels ont-ils été suffisamment consultés au préalable ?

Deux critiques ont en effet été émises : d'une part, l'absence de spécificité du plan au problème industriel du plateau, et, d'autre part, l'absence de prise en compte des possibilités de développement touristique.

Enfin, deux dispositions au moins s'appuient sur une collaboration des collectivités locales : premièrement, vous en appelez à l'intercommunalité, face à l'absolue nécessité de créer des zones industrielles ; soit ! Deuxièmement, vous en appelez au conseil général, s'agissant de l'augmentation possible des aides de l'Etat à la création d'emplois productifs - 25 000 francs par emploi créé pour chacun des deux niveaux administratifs. Est-ce une forme d'incitation ou de transfert ? C'est là, pourtant, l'un des rares chiffres de votre plan, peut-être même le seul, monsieur le ministre.

Ce plan a soulevé l'émoi sur place ; je ne vous étonnerai sans doute pas en l'affirmant et en le rappelant.

J'attends, en conséquence, une réponse précise de votre part sur vos intentions réelles quant à la concrétisation de ce plan.

Monsieur le ministre, vous avez dit, au début de votre intervention, que vous aviez l'ambition de donner un nouveau souffle à l'aménagement du territoire. C'est pourquoi je vous remercie de l'ensemble des réponses que vous voudrez bien m'apporter, réponses qui conditionneront mon vote sur votre projet de budget. *(Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R., ainsi que sur les travées de l'union centriste.)*

M. le président. La parole est à M. Gerbaud.

M. François Gerbaud. Monsieur le président, monsieur le ministre, dans cette grande affaire qui nous occupe ce soir, acceptez que je sois en quelque sorte un témoin de la partie civile.

Je suis là pour vous dire qu'il est temps d'en finir avec ce que j'ai appelé la France à deux vitesses, formule qui apparemment a du succès parce que, hélas ! elle est vraie.

France à deux vitesses : celle qui roule dans le T.G.V. de la croissance, parfois atteinte de mégalomanie - M. Simonin vous l'expliquera - et celle du monde rural, qui cahote dans l'omnibus de l'inquiétude.

Disant cela en mon nom personnel et au nom de mon groupe, j'ai l'humilité et la sagesse de penser que je ne suis que l'un de ces nombreux haut-parleurs qui diffusent cet

appel du monde rural. C'est parce que, en dépit des talents de votre personne, votre budget n'est pas une réponse à cette interrogation du monde rural, qui représente 80 p. 100 de l'espace français, que nous ne le voterons pas.

Il ne vous donne pas, en effet, les moyens de votre ambition, à vous qui avez pourtant dit, voilà quelques jours, devant la mission sénatoriale, que vous entendiez faire de l'aménagement rural votre première préoccupation de travail pour 1990.

Mais, au-delà de cette critique, reste l'essentielle interrogation : quelles sont les raisons qui motivent brusquement cette prise de conscience d'un problème qui, certes, n'est pas récent - je vous l'accorde - mais qui, aujourd'hui, prend une singulière acuité et devient très grave, au point que certaines régions pourraient prétendre à une sorte de « R.M.I. territorial » ?

Plusieurs faits, à mon sens, sont à prendre en compte.

Le premier est que le X^e Plan, en dépit de vos efforts, n'a pas placé l'aménagement rural en tête des préoccupations nationales ; il n'en fait pas l'ardente obligation que doit être le Plan.

Face à la croissance retrouvée et perçue comme mal partagée, à l'Europe qui avance, avec les bouleversements que l'on sait et ceux que l'on ne sait pas, au risque envisagé d'une migration des Européens du Nord, enserrés dans leur territoire, vers nos territoires plus largement accueillants et dotés d'une plus grande qualité de vie, à la communication, qui met au grand jour les inégalités territoriales, aux mutations de l'agriculture, qui reste notre principale richesse, mais qui, en dépit des efforts de pluriactivité, ne maintient pas suffisamment de paysans dans le pays rural, à l'exode vers les grandes villes des jeunes, au nombre grandissant des personnes âgées, à l'accroissement, de ce fait, des déséquilibres démographiques, aux écoles qui se ferment, aux rideaux des commerces qui se baissent, face à tout cela, depuis longtemps, on constate l'absence totale d'une authentique politique d'aménagement du territoire.

Que peuvent, dans cette affaire, régions et départements, dont on a fait, par la décentralisation, les « aménageurs » du territoire ? Ils agissent pourtant, selon qu'ils sont pauvres ou riches, avec plus ou moins de bonheur ; certains s'y épuisent parfois.

Permettez-moi, sur ce sujet, d'évoquer un instant, à titre d'exemple - n'y voyez aucun nombrilisme ! - le département de l'Indre, où vous êtes venu, et qui m'est cher à plus d'un titre, puisque j'en suis l'élu.

C'est le seul département de la région Centre à se dépeupler. En effet, 25 p. 100 de la population a plus de soixante ans. Un point d'impôt n'y rapporte que 2 millions de francs. La densité de population n'est que de 35 habitants au kilomètre carré. Or il est situé à deux heures et demie de Paris !

Le conseil général, dans la mesure de ses moyens, a consacré des sommes importantes pour transformer ces handicaps en atouts, pour valoriser un espace et une qualité de vie. Nous y soutenons la création et le maintien d'emplois, nous facilitons la transmission des entreprises et nous nous efforçons de maintenir les commerces en zone rurale. Nous améliorons les équipements communaux et la voirie.

Bien sûr, ce n'est guère original par rapport à d'autres départements ruraux, mais nous avons la volonté d'aller de l'avant. Toutefois, pour que cela porte davantage de fruits, nous attendons plus et mieux de l'Etat et de la Communauté européenne, qui choisit presque arbitrairement ses pauvres par la sélectivité d'accès aux fonds structurels.

Il ne faut pas que, faute d'une politique d'ensemble, l'Etat se décharge sur les collectivités locales de ce qui doit rester sa propre mission. Avouons, monsieur le ministre, que vous n'êtes pas, pour ce « grand chantier », comme vous dites, terriblement aidé...

Le ministre de la défense démilitarise, si j'ose dire, Barcelonnette, plongeant toute une vallée dans la difficulté au nom de la rigueur militaire ! On vous renvoie la balle.

La poste ferme de nombreux bureaux ruraux ; le ministère des finances ferme des perceptions.

Le ministre de l'intérieur ne remplace pas tous les sous-préfets, c'est le cas notamment dans l'Indre, à La Châtre. Il y a des arrondissements en moins, des services publics en moins. Autrefois, on voyait les sous-préfets aux champs, aujourd'hui on les voit dans la nature !

L'agriculture veut, dit-on, regrouper dans la région parisienne le plus grand nombre de ses outils de formation. Cela vous surprend. Cela vous étonne.

La S.N.C.F. supprime des lignes, ferme des gares dans le monde rural, suite à un raisonnement économique simple, mais, hélas ! au détriment de l'aménagement du territoire ; elle devra, dans bien des années, rouvrir d'autres gares.

M. René Ragnault. Que faisiez-vous, vous ?

M. François Gerbaud. L'Etat prélève une dîme sur les résidences secondaires, qui sont, souvent, dans le monde rural, un effet de la solidarité du retour au pays. Est-ce vraiment un impôt de solidarité pour nos campagnes et pour le monde rural ?

Le ministère de l'intérieur prépare un texte qui va faire obligation de voter sur son lieu de résidence. Est-ce, selon vous, le meilleur moyen de resserrer les liens entre les citadins et les ruraux ? N'est-ce pas là le meilleur moyen, au contraire, d'éloigner ceux qui reviennent au village pour y voter, bien sûr, pour y rester, peut-être, un jour, et la meilleure manière de mettre au musée de l'imaginaire le clocher de son village, pourtant, en d'autres temps, belle toile de fond pour une affiche dès lors sans objet ?

En préparation aussi, un texte doit modifier le mode de scrutin des élections cantonales. Est-ce la meilleure manière, entre nous, de redynamiser les cantons ruraux, qui sont, avec les communes, les rampes de lancement modestes de l'aménagement rural ?

M. Emmanuel Hamel. Sûrement pas !

M. François Gerbaud. La dotation du fonds d'amortissement des charges d'électrification ne bouge pas ou peu, alors que selon les normes E.D.F., 700 000 foyers français sont encore mal desservis en électricité.

La bataille de l'eau, c'est vrai, est la bataille de l'an 2000, chacun le sait. Mais on sait aussi, dans le monde rural, que le taux de raccordement à un réseau d'assainissement est inférieur à 60 p. 100 et que le raccordement à des stations d'épuration est inférieur à 45 p. 100.

Enfin, il nous a fallu, sous la houlette de M. Christian Poncelet, président de notre commission des finances, nous battre, comme la chèvre de M. Seguin, jusqu'au petit jour pour que la D.G.F. soit mieux dotée et réponde enfin à l'exercice des besoins des collectivités locales (*Sourires*). Faisons en sorte que la procédure parlementaire n'en change ni le cours, ni la définition, ni le volume.

Je pourrais continuer cet inventaire « à la Prévert ». Il ne s'adresse pas seulement à votre personne. Nous vous savons homme de terrain, pragmatique et pugnace ; mais vous me faites penser à ce chef d'orchestre dont les musiciens, le soir du concert, s'en iraient chez eux pour jouer en solo une partie de la partition ! Nous n'avons pas, vous le savez bien, le véritable politique d'aménagement du territoire. Vous la souhaitez. Si, ce soir, nous pouvons vous aider, nous en serions profondément heureux.

A ce point de mon propos, vous pourriez me demander ce que je propose au-delà de mes critiques. Je propose ceci : c'est au Gouvernement de définir le cadre dans lequel, en y prenant une large part, il fera jouer ce que vous appelez à juste titre le partenariat avec les régions et les départements.

Dans le monde rural, les difficultés - vous le savez mieux que personne - ne sont pas toutes les mêmes. Il y a des urgences. Il faut les détecter, faire un état des lieux et ainsi définir des priorités d'action le plus objectivement possible. Ce ne sera pas très facile.

Il faut considérer que les zones de reconversion, avec tous ses avantages fiscaux possibles, qui attirent naturellement, ne s'appliquent pas seulement aux régions victimes de grands accidents économiques. Il faut aussi secourir, par tous les moyens, celles qui sont atteintes d'anémie grave et qui meurent en silence. Il n'est pas imaginable d'atomiser tous les fruits de la croissance n'importe où, il faut favoriser des investissements appropriés sur des zones d'appui répertoriées. Elles sont les diffuseurs de l'aménagement rural. Citroën en est un exemple à Rennes, et Châteauroux pourrait en être un autre avec son aéroport international de fret.

C'est une des grandes missions de la D.A.T.A.R. Mais encore faut-il lui donner une politique, des moyens et des objectifs.

Je me souviens, en pensant à la D.A.T.A.R., du jeune député que je fus en 1967, lorsque la base américaine de Châteauroux a quitté les lieux. J'avais, à l'époque, 8 000 chômeurs. Le régime d'aide de la D.A.T.A.R. nous a permis effectivement de lancer un programme, bien que nous ayons raté le premier train de l'industrialisation parce que la présence américaine et les nombreux emplois qu'elle avait créés avaient effacé la nécessité de l'exode rural.

A ce moment-là et avec ces aides-là, qui correspondent aujourd'hui à la P.A.T., on a pu effectivement réaliser des choses. Je voudrais que la D.A.T.A.R. revienne pour sélectionner et prospecter.

Il faut continuer à désenclaver, d'un point de vue routier, l'ensemble de ces régions pauvres ; régions et départements ne peuvent plus y suffire : il faut leur donner d'autres moyens de compléter les efforts de l'Etat.

Il faut donner enfin au ministre de l'aménagement du territoire les moyens de coordonner tout cela et, compte tenu de l'inexorable fait qu'aucun département ministériel n'abandonnera jamais aucune de ses prérogatives personnelles, il faut le mettre en position, auprès du Premier ministre - pourquoi pas ? - de coordonner et d'arbitrer en permanence une authentique politique.

Cette politique - qu'il faut concevoir comme une ardente obligation - reste à définir dans une Europe où chaque partenaire a la sienne. Essayons très vite d'avoir la nôtre, monsieur le ministre, faute de quoi on pourrait nous en imposer une.

Le Sénat, pour sa part, est très attaché à la recherche de cette nouvelle politique. La mission sénatoriale que préside M. Jean François-Poncet et à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir va, au terme de plusieurs mois de travail, faire des propositions après avoir dressé un état des lieux. Il faudrait, monsieur le ministre, que vous entendiez les propositions qui vous seront ainsi faites. Elles sont notre manière à nous d'apporter notre pierre à ce grand chantier que nous demandons au Gouvernement d'ouvrir de toute urgence.

Monsieur le ministre - c'est ma conclusion - journaliste, j'observe froidement, homme politique, j'assume passionnément. Je vous en prie, épargnons-nous cet étrange paradoxe qui ferait rire l'histoire : la France en tête de la conquête de l'espace à Kourou quand elle perdrait la reconquête de son espace rural sur son propre territoire métropolitain !

Vous voyez bien qu'il est temps de tout mettre en œuvre pour qu'enfin marchent à la même vitesse, et non plus à deux vitesses, « France béton » et « France verte ». C'est un grand pari, c'est un grand chantier, c'est une affaire nationale et européenne. Nous y sommes, comme vous, infiniment attachés. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'Union centriste et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Leyzour.

M. Felix Leyzour. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'aménagement du territoire est un tout qu'on ne peut appréhender au travers du seul budget dit de l'aménagement du territoire.

Ce sont les politiques industrielle, agricole, maritime, celles des transports, de la recherche, de l'urbanisme et du logement qui concourent à modeler, à façonner le corps et le visage d'un pays.

Le budget de l'aménagement du territoire est en réalité un budget d'accompagnement des autres politiques, de correction à la marge des effets des grandes orientations mises en œuvre, d'atténuation des déséquilibres qu'elles engendrent.

Les effets au niveau des activités industrielles et agricoles et sur le plan social sont tels qu'il arrive qu'on en vienne parfois à parler de « déménagement du territoire ». Pour ne prendre que l'exemple de ma région, la Bretagne, j'illustrerai mon propos avec ce qui s'est passé et qui continue de se passer, malheureusement, avec l'industrie de l'électronique.

Nos capacités de production ont été saccagées et, aujourd'hui, il arrive qu'on entende, dans cette enceinte, certains s'interroger sur nos possibilités de produire des micro-ordinateurs.

En fait, à y regarder de près, ce qui se passe sous nos yeux s'inscrit bien dans une politique de remodelage du pays et de ses activités, remodelage conçu non pas en fonction de l'équilibre des régions, des possibilités de développement qu'elles recèlent, des intérêts et des aspirations des populations, mais en fonction de ce que le Gouvernement appelle la

contrainte libérale au niveau de la France, dans la construction européenne et dans les relations économiques et politiques internationales en général.

Si j'observe le niveau européen, dont il est beaucoup question, je constate que cette contrainte à laquelle on nous dit qu'il faut se plier n'est pas sans relation directe avec les votes émis par vos amis députés européens, monsieur le ministre, députés centristes et autres libéraux, qui poussent à la roue de la libération des capitaux.

Je suis convaincu qu'il est possible - et nous travaillons pour que cela le soit - d'infléchir sur le plan structurel les politiques communautaires, qu'il est possible d'aller, sur le plan national, dans le sens d'une maîtrise démocratique de l'argent avec une décentralisation effective et des coopérations étroites entre les régions, à l'échelon desquelles se joue une partie importante des enjeux nationaux et européens.

Au moment où s'ouvrent de nouveaux horizons pour les relations, les coopérations entre les pays de tout l'ensemble européen et du monde, notre pays a tout intérêt à ne pas laisser sa place aux autres, à ne pas laisser s'aggraver le retard qu'il est en train de prendre dans ce domaine. Il en va du rayonnement de notre économie et de l'aménagement de notre territoire.

Au-delà des chiffres, un budget traduit une orientation. J'ai traité de l'orientation. Compte tenu du temps qui m'est imparti, je me contenterai d'aborder quelques points qui se rapportent à l'aspect chiffré.

En matière d'aides communautaires, la France se laisse distancer par d'autres pays européens. A vouloir se montrer plus européen que les autres, notre pays se fait « tondre la laine sur le dos » - et je ne parle pas seulement de sa production ovine - au profit du Royaume-Uni, de la République fédérale d'Allemagne et de l'Italie. C'est ce que font apparaître clairement les chiffres publiés dans le rapport pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Il faut réagir devant cette situation.

Trop souvent, le Gouvernement invoque les règles communautaires pour ne pas accorder des soutiens nationaux au maintien et au développement d'activités économiques. Le rapport de la commission des finances fait ressortir, à la page 20, que bien d'autres pays de la Communauté ne se privent pas d'offrir des soutiens nationaux à leurs activités économiques, industrielles et agricoles.

Les crédits qui figurent dans le projet de budget progressent d'environ 9 p. 100 par rapport à 1989. Apparemment, ce n'est pas mal. Toutefois, cette progression doit être relativisée puisque, en 1989, les crédits étaient particulièrement faibles. En 1990, ils rattrapperont le niveau qu'ils avaient atteint en 1988. Ils ne correspondent donc pas aux besoins. Les crédits de paiement destinés à l'aménagement rural chutent de 30,6 p. 100, alors que les besoins sont considérables, que les agriculteurs, les élus ruraux s'attachent à lutter contre la désertification, à défendre le droit de produire, à défendre la possibilité de transformer sur place les productions, à maintenir les services publics en zone rurale.

Je dirai aux intervenants qui m'ont précédé que les problèmes qu'ils ont évoqués et auxquels on se heurte ne sont malheureusement pas nouveaux. Qu'ils soient anciens ne constitue d'ailleurs pas une raison de les accepter.

La politique dite d'aménagement du territoire pose le problème de la mobilisation des divers financements à tous les échelons. On constate qu'avec les contrats de plan ou les autres politiques, il est de plus en plus fait appel aux finances des collectivités locales. Ce point a déjà été souligné.

Dans les contrats de plan, la part des régions passe de 40 à 50 p. 100, du IX^e au X^e Plan.

Dans le même temps, les villes et les départements, placés en situation de concurrence entre eux, sont appelés à financer de grands travaux routiers, des délocalisations d'universités, et cela au moment où l'on rogne sur leurs moyens financiers, comme c'est le cas avec la ponction qui est opérée sur la dotation globale de fonctionnement. Toutes les collectivités vont connaître des difficultés, et les différences, au lieu de s'estomper, risquent de s'accroître et de s'aggraver.

Telles sont les raisons pour lesquelles, monsieur le ministre, il ne nous est pas possible d'approuver votre budget, qui constitue un volet du budget du ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Percheron.

M. Daniel Percheron. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la remarquable étude de la D.A.T.A.R. sur les villes d'Europe a confirmé certaines de nos intuitions d'élus du Nord - Pas-de-Calais. L'Europe de villes, l'Europe des villes fortes, l'Europe des villes riches c'est toujours l'Europe historique de l'axe rhénan, qui s'articule de Londres à l'Italie du Nord.

C'est dans cette perspective et dans ce contexte que je voudrais brièvement vous faire part de quelques réflexions et tant que sénateur du Nord - Pas-de-Calais. Je voudrais aussi attirer votre attention sur la situation de notre région au moment où le tunnel sous la Manche nous donne à nouveau à espérer.

Le premier point que j'aborderai, monsieur le ministre concerne l'ambivalence des contrats de plan Etat-région. Indiscutablement, ils ont rencontré le succès. Nul ne pense à les remettre en cause, et c'est une bonne chose. Mais peut-être que, petit à petit, ce dialogue très long, très constructif qui s'est instauré entre l'Etat, les vingt-deux régions métropolitaines et les régions d'outre-mer amène insensiblement et je pense - involontairement à gommer la notion de région prioritaire.

La recherche de la parité, qui apparaît globalement dans les chiffres et qui ne correspond pas forcément à votre position - un franc pour un franc - oblige en fait les régions qui connaissent le plus de difficultés à faire parfois des efforts disproportionnés. Cette recherche de la parité et ces longs dialogues Etat-région entraînent également à la longue la confusion des compétences.

Je tiens à dire, par exemple, au ministre de l'aménagement du territoire, qui insiste tant et si justement sur l'aspect décisif de l'implantation de l'enseignement supérieur dans les villes moyennes pour assurer le développement de leur fonction de commandement locale, qu'il est peut-être paradoxal qu'un département comme le Pas-de-Calais, qu'une région comme celle du Nord - Pas-de-Calais doivent financer l'implantation d'une nouvelle université. Les 200, 300 ou 400 millions de francs qui seront investis dans le développement et la création de l'enseignement supérieur n'iront pas dans d'autres secteurs également prioritaires.

L'ambivalence des contrats de plan me semble aujourd'hui établie. Je souhaiterais, monsieur le ministre de l'aménagement du territoire, qu'à mi-contrat, un bilan global soit établi que les investissements de l'Etat, dans le contrat et hors contrat, apparaissent clairement de façon que les élus régionaux, les forces vives d'une région puissent mieux maîtriser leurs choix et mieux apercevoir certains enjeux de leur avenir.

Nous relevons aussi dans une région industrielle qui a perdu 400 000 emplois en vingt ans, ce qu'on peut peut-être appeler aujourd'hui le désordre de la conversion.

Vous avez insisté, je vous en remercie, sur l'actualité de la crise du textile et sur les légitimes demandes du versant Nord-Est. Mais vous savez que, dans le Nord - Pas-de-Calais le drame des charbonnages et le fonds d'industrialisation, la crise de la sidérurgie et Sodonor, la fin de la construction navale et Sodikerque, nous ont dotés progressivement - sur tout entre 1982 et 1986 - des premiers outils de conversion des premiers moyens de relever la tête.

Aujourd'hui, les zones d'entreprises aidant - je pense à celle de Dunkerque - il est peut-être temps pour le ministre de l'aménagement du territoire de prendre une initiative et ce qui concerne ce que j'appellerai la globalité de la conversion.

L'ampleur de nos problèmes peut-elle s'accommoder d'un éparpillement à chaque fois légitime de la reconversion et de ses moyens, ou est-il temps de prendre en charge l'aspect global de cette formidable mutation économique ?

Si l'outil de conversion existe, si des réponses à chaque fois justifiées et parfois improvisées peuvent être apportées des injustices criantes apparaissent ; elles ne peuvent perdurer.

Je prendrai l'exemple du littoral du Nord - Pas-de-Calais. A côté de Boulogne - avec ses 20 p. 100 de chômeurs - lentement étouffée par un mal diffus, à quelques kilomètres, se trouve Dunkerque, qui, elle, bénéficie d'une zone d'entreprises, de deux outils de conversion et d'une implantation industrielle.

Bien entendu, il ne s'agit pas de pendre là pour ajouter ailleurs ; mais je crois que, en tant que ministre passionné par la reconversion de la Lorraine, vous pouvez beaucoup nous apporter, vous pouvez contribuer à clarifier la situation.

Le troisième point que j'aborderais plus ponctuel, mais qui est sûrement l'un des dossiers les plus importants dont vous avez la charge, concerne le transfert du gigantesque patrimoine immobilier et foncier des houillères. L'empire est mort, dignement certes, mais il est mort.

Après le remarquable travail, documenté, intelligent et vénérant réalisé par M. Essig, je puis vous dire que l'ensemble des élus socialistes du bassin minier souhaiteraient que le transfert de la gestion du patrimoine minier s'opère le plus rapidement possible, sans que soient froissées les susceptibilités, mais en prenant toutes nos responsabilités, vers une structure où les collectivités locales auraient la majorité et où les compétences de gestion quotidienne de cet immense patrimoine - 90 000 logements - s'accompagneraient de compétences d'aménagement.

Je sais, monsieur le ministre, qu'après un dialogue sans complaisance avec certains élus - je pense notamment à mon collègue député-maire de Liévin - vous avez fait les concessions nécessaires et que vous allez nous accorder, par l'intermédiaire de Girzom, les quelques dizaines de millions de francs qui nous manquent. Je vous remercie, au nom de l'ensemble des élus socialistes du Nord - Pas-de-Calais.

M. Emmanuel Hamel. Et nous dans le Rhône ?

M. Daniel Percheron. Le dernier point que j'évoquerai concerne aussi une vision d'avenir. Une infrastructure unique au monde comme le tunnel sous la Manche ne peut s'insérer sans maîtrise et sans volonté sur le littoral le plus fréquenté du monde qu'est le littoral du Nord - Pas-de-Calais.

Vous aviez pris des engagements, monsieur le ministre, à propos du fonds d'aménagement du littoral qui est prévu dans le plan Transmanche solennellement signé en 1986. J'espère que, dans les mois et les années qui viennent, vous serez présent à ce rendez-vous d'aménagement du territoire.

La guerre des ports vient de se rallumer dans notre région et, plus que jamais, il faut encadrer, reconvertir, coordonner. Là aussi, nous avons besoin de vous.

Après ces quelques brèves remarques, monsieur le ministre, je tiens à vous remercier, au nom d'une région en crise, pour votre capacité d'écoute, pour votre disponibilité et pour toute l'attention que vous nous avez portée depuis un an ! (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Moinard.

M. Louis Moinard. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, sous prétexte d'aménagement du territoire, on peut tout faire : afficher des ambitions, discourir maintes fois, se contenter de vouloir rééquilibrer l'Est et l'Ouest parisien, se limiter à des contrats de Plan Etat-régions, décentraliser à rebours, défendre le petit commerce et l'artisanat tout en autorisant l'ouverture de grandes surfaces.

S'il y a consensus sur le principe, il n'en demeure pas moins que le budget que vous nous présentez est insuffisant pour répondre aux attentes des Français et des élus locaux. Il est à noter que certaines municipalités n'arrivent même pas à réunir l'autofinancement nécessaire à l'obtention de subventions indispensables à la réalisation du moindre projet. Aussi mon propos prendra-t-il un peu la forme d'un réquisitoire et j'attends de votre part des réponses concrètes aux inquiétudes des Français, particulièrement des Vendéens que je représente.

Tout d'abord, il appartient à l'Etat de montrer l'exemple. C'est la moindre des choses ! Pourtant, régulièrement, les élus voient brandir au-dessus de leurs têtes l'épée de Damoclès de la suppression du service public dans les zones rurales.

La partition a des variantes : gendarmerie, écoles, postes ou perceptions.

Soyons sérieux ! Le développement économique ne peut se dispenser de ces services. C'est le devoir de l'Etat de les maintenir, quand bien même cela coûte cher. C'est sa contribution pour lutter contre la désertification de certaines zones en milieu rural.

L'Etat doit être un modèle : en effet, dans le cadre des plans de localisation, vous devez, monsieur le ministre, accélérer le développement des pôles thématiques. A titre d'exemple, Nantes voit le renforcement sur place des services des ministères de la justice et des affaires étrangères. Ce phénomène participe au renforcement des métropoles régionales, pôles d'excellence qui irradient la région et prennent une dimension européenne.

N'avez-vous pas vous-même affirmé : « Ce qui n'est pas nécessaire à Paris doit être ailleurs » ? Dans ces conditions, monsieur le ministre, pouvez-vous nous informer des projets existants à ce jour ?

Cela étant dit, le budget est également un moyen important dont dispose le Gouvernement pour aider à un meilleur développement des activités en France. Pourquoi ne pas imposer un exercice de régionalisation des budgets de chaque ministère, afin de procéder, éventuellement, à des rééquilibrages ? Ce sont, vous le savez bien, presque tous les ministères qui sont concernés par l'aménagement du territoire. D'ailleurs, nombre de vos collègues du Gouvernement devraient être à vos côtés ce soir.

Monsieur le ministre, quelles réponses êtes-vous en mesure de nous donner aujourd'hui ? La volonté du Gouvernement me semble sujette à caution, puisqu'il ne fait pas de l'aménagement du territoire une priorité.

Abordant maintenant les nouveaux équilibres, je ne reviendrai pas sur la redistribution des fonds publics - D.G.F., taxe professionnelle ou autres - puisqu'elle a déjà fait l'objet de nombreuses discussions. De plus, mes collègues MM. de Montalembert et Puech, dont je salue ici le travail, n'ont pas manqué, dans leurs rapports respectifs, de présenter des propositions intéressantes à ce sujet.

Néanmoins, je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous nous éclairiez sur l'aménagement du territoire européen, notamment sur la place que doit y prendre la France. Pouvez-vous répondre aux interrogations qui se font jour sur le désenclavement de l'Europe du Sud, condition *sine qua non*, pour la France, pour rester l'axe majeur entre le Nord et le Sud ?

Pour compléter rapidement cette première partie, je me permets d'insister pour que ne soit pas oublié le soutien à l'éducation et à l'insertion professionnelle.

Quant à la décentralisation culturelle, il reste beaucoup à faire. Pourquoi ne pas imaginer de grands chantiers à vocation internationale, et ce en province ?

Enfin, je crois qu'il nous reste à inventer un nouvel aménagement des carrières facilitant la mobilité géographique des personnes.

Permettez-moi maintenant de vous faire part des interrogations des Vendéens dans le domaine qui nous occupe, notamment vis-à-vis du désenclavement autoroutier et ferroviaire, de la désertification de certaines zones et de la formation supérieure.

En ce qui concerne le désenclavement autoroutier, les inquiétudes concernent les rumeurs relatives au ralentissement du programme autoroutier français, plus particulièrement du tronçon Nantes-Montaigu, le premier de la liaison Nantes-Niort, ainsi que de la liaison Angers-La Roche-sur-Yon, chef-lieu du département.

Il semble que les engagements pris par le conseil général de la Vendée et par le conseil régional des Pays de la Loire quant à l'amélioration du schéma routier soient mieux respectés que ceux qui sont pris par l'Etat. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous donner des assurances à ce sujet ?

En ce qui concerne l'arrivée du T.G.V. en Vendée, c'est l'expectative. Je tiens à vous préciser que la Vendée est le seul département de la façade atlantique pour lequel aucun projet de desserte par le T.G.V. n'est, à ce jour, envisagé dans un délai raisonnable. Pourtant, la Vendée a fait des propositions intéressantes au sujet d'une éventuelle participation financière de sa part. Alors, qu'attend le Gouvernement pour accepter cette main tendue ?

Monsieur le ministre, comment peut-on concevoir l'aménagement du territoire français en commençant par pénaliser certains départements ?

Parlons maintenant de la désertification de certaines zones rurales. Je pense, plus particulièrement, au Sud-Vendée. Que nous proposez-vous pour gérer le paradoxe de la désertifica-

tion agricole jouxtant l'agriculture intensive ? Je reprendrai la formule de mon collègue et ami M. Jean Faure : il faudra bien inventer les « jardiniers de la France ».

Vous savez, comme nous tous, que le développement économique ignore les frontières administratives. Aussi, comment expliquer que cette région ne figure pas, comme le marais de Charente-Maritime qui la prolonge, sur la liste des zones éligibles au titre de l'objectif 5 b - « développement des zones rurales » - alors que, pourtant, elle répond aux critères définis par la Communauté économique européenne ? Je peux vous assurer, cependant, que les bonnes volontés existent. Mais elles se sentent bien abandonnées et n'accordent aucun crédit aux discours tenus sur la solidarité nationale.

Enfin, s'agissant de la formation supérieure, je ne prendrai qu'un seul exemple, la formation universitaire. Le département de la Vendée va, pendant quatre ans, investir 50 millions de francs dans les infrastructures et en financer le fonctionnement pour environ 1 500 000 francs, le solde étant à la charge de la région et des villes d'accueil. Il s'agit, à La Roche-sur-Yon, d'une antenne de l'université de Nantes.

On ne trouve nulle trace - je le déplore - d'une quelconque participation de l'Etat. Mais la Vendée va faire de son retard un atout ; en effet, les pôles de formation seront répartis harmonieusement sur le territoire vendéen et seront à taille humaine.

Faut-il, une fois encore, que l'Etat frileux reçoive des leçons de courage des collectivités locales ?

Pour conclure, monsieur le ministre, je vous avouerai bien franchement que c'est avec un réel malaise que j'ai dirigé vers vous un index accusateur. En effet, je sais, pour vous avoir écouté... et entendu, dans le cadre de la mission d'information chargée d'étudier les problèmes posés par l'avenir de l'espace rural, que vous êtes bien seul au Gouvernement. Malgré ses discours, celui-ci n'a pas jugé utile d'intégrer dans ses priorités l'aménagement du territoire, qui, une fois de plus, à l'image de l'horizon vers lequel se tournent tous les regards, forme une ligne floue et indéterminée.

Un état moderne et efficace ne se fera pas, je le regrette, avec les subsides mis à votre disposition par M. Charasse. Par conséquent, pour vous soutenir dans votre combat, le groupe de l'union centriste et moi-même ne voterons pas ce budget. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Hubert Martin.

M. Hubert Martin. Monsieur le ministre, le 16 novembre, je vous posais ici même une question. Malheureusement, vous étiez retenu ailleurs ; je vais donc renouveler cette question aujourd'hui.

L'arrondissement de Briey, déjà fortement touché par la crise des mines de fer et de la sidérurgie, a perdu, entre 1975 et 1982, 26 479 habitants, soit 10 p. 100 de sa population a fait, depuis cette date, des efforts appréciables pour ramener à lui une industrie performante.

La municipalité de Briey - je rappelle qu'elle ne compte que 5 000 habitants - a créé, par ses propres moyens, 1 500 emplois en construisant un lycée, un hôpital - 600 lits d'hospitalisation, ce n'est pas mal pour une ville de cette importance ! - et une zone industrielle.

Notre espoir, notre foi en notre région nous ont aiguillonnés. Hélas ! malgré nos efforts, le taux de chômage de notre bassin, constant depuis 1982, atteint aujourd'hui 13,6 p. 100.

En dépit de nombreuses promesses, nous sommes comme sœur Anne nous ne voyons rien venir. Des aides, pourtant, sont accordées à notre région. Malheureusement, jamais spécifiquement pour le bassin de Briey.

Au cours d'une conversation téléphonique que j'ai eue récemment avec un haut responsable de l'association pour l'expansion industrielle de la Lorraine, celui-ci m'a confié que son organisme ainsi que la D.A.T.A.R. avaient reçu des consignes pour favoriser l'implantation d'entreprises étrangères à notre région en priorité à Longwy et dans le bassin houiller.

Nous ne sommes pas jaloux car nous connaissons bien les problèmes du bassin de Longwy, ce sont, en effet les mêmes que les nôtres, puisque nos mines de fer et notre sidérurgie ont disparu. Mon ami M. Bohl a d'ailleurs évoqué cet après-midi les difficultés du bassin houiller lorrain.

Nous sommes donc heureux des mesures prises en faveur du bassin de Longwy. Mais nous voudrions que celui de Briey soit inclus dans ces priorités. J'ai eu l'occasion de vous en parler lorsque vous vous occupiez de l'industrialisation de la Lorraine.

Comme pour annihiler tous nos efforts, voilà que le Gouvernement annonce la fermeture pure et simple de notre prison. Malgré des promesses qui nous ont été faites récemment par un haut fonctionnaire, on déménage cette prison.

D'après les renseignements téléphoniques que j'ai pu obtenir, ce déménagement aurait été interrompu grâce à notre député. Mais je crains que notre prison ne disparaisse quant même.

Or la Banque de France déménage également son comptoir de Briey, comme ceux de Toul et de Lunéville. Dans l'Toulois et le Lunévillois - dans notre département, donc - d' graves problèmes existent donc également.

Les Lunévillois ont pris leurs difficultés à bras-le-corps et ont créé une maison de l'entreprise, une association pour le développement économique de leur bassin. Je crois savoir que les Toulois ont fait de même.

Pour le bassin de Briey, l'annonce de ces deux nouvelles fermetures a résonné comme un arrêt de mort. Si l'on vidait notre bassin de sa substance administrative, si la Banque de France se retire - ce qui veut dire, pour Briey, 100 000 franc de perte annuelle de recettes fiscales, le départ des agents pour Metz, Nancy ou Longwy, une nouvelle friche administrative en plein centre-ville - comment voulez-vous que les chefs d'entreprise que nous souhaitons persuader de s'installer chez nous pensent que le Gouvernement croit en notre avenir ?

« Aide-toi, le ciel t'aidera », disais-je à l'un de vos prédécesseurs... Hélas ! si nous nous battons, je le répète, par nos propres moyens, le ciel ne nous aide pas. On pourrait même dire qu'il nous « tombe sur la tête ».

En conclusion, monsieur le ministre, nous, élus du bassin de Briey, sans distinction politique, nous souhaitons la réunion d'un comité interministériel qui étudierait globalement les problèmes de notre bassin.

Etes-vous prêt à provoquer cette réunion ?

L'exemple du bassin de Briey est typique des problèmes de désertification observés dans les provinces françaises et il faut nous entendre lorsque nous vous disons : ne nous oubliez pas, nous sommes encore capables de faire de grandes choses si nous nous sentons épaulés. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste*)

M. le président. La parole est à M. Guillot.

M. Georges Guillot. « A l'heure de l'ouverture des frontières et de la concurrence accrue entre les espaces, seule une politique d'aménagement claire et forte permettra d'éviter que notre pays reste en marge du développement de l'Europe et que les déséquilibres entre les diverses parties du territoire national ne s'accroissent. »

Tels sont, énoncés par le X^e Plan, les enjeux actuels de la politique d'aménagement du territoire. Or les mesures budgétaires qui lui sont consacrées ne paraissent guère de nature à satisfaire ces objectifs ambitieux.

Mes collègues rapporteurs ont su avec brio les analyser et les commenter. Je n'y reviendrai donc pas, constatant simplement que votre projet de budget, monsieur le ministre, fait figure d'enfant pauvre.

La faiblesse des crédits alloués me paraît, en effet, traduire de la part du Gouvernement un manque d'ambition en matière de politique d'aménagement du territoire, malgré votre engagement personnel, monsieur le ministre, que tout le monde se plaît à reconnaître.

L'exercice des diverses compétences ministérielles n'est jamais neutre pour le développement. Il importe donc de concevoir l'aménagement non seulement comme une politique particulière ayant ses objectifs et moyens propres, mais aussi comme un nouveau mode de pensée, commun à tous les ministères et orchestré par-delà les limites des compétences de chacun d'eux.

Cette conception globale et prospective de l'aménagement peut seule permettre de mener au profit du long terme une politique de cohérence.

L'insuffisance de votre projet de budget paraît d'autant plus dommageable aujourd'hui que la perspective du grand marché impose une définition claire, innovante et ambitieuse des objectifs à atteindre par le biais de la politique économique. La décentralisation et la reprise de la croissance renforcent - chacun ici le sait bien - l'ardente obligation d'élaborer une stratégie de référence claire et précise.

Toute politique d'aménagement du territoire doit, me semble-t-il, et compte tenu de ce qui précède, jouer deux rôles fondamentaux : premièrement, impulser le développement pour préparer l'avenir en fonction des impératifs nés du grand marché ; deuxièmement, arbitrer et harmoniser au sein de l'hexagone les priorités du développement.

Considérons le premier impératif.

L'ouverture du grand marché européen et l'internationalisation de l'économie réclament une politique d'aménagement performante et cohérente, articulée autour de quelques principes de bon sens.

La France est mal armée dans la concurrence que se livrent Etats et régions de la C.E.E. pour attirer les investissements étrangers, le rapport pouvant aller de 1 à 6 entre la France et ses partenaires européens.

Aussi, on ne peut à la fois se féliciter de la reprise de l'investissement des entreprises françaises ou étrangères et ne pas se donner les moyens d'aider à leur localisation.

Or, à trois ans de l'intégration européenne, nous savons que nombre d'entreprises étrangères, américaines ou japonaises, se demandent comment elles vont pouvoir être présentes en Europe. Dans la plupart des cas, elles choisissent le pays qui leur permet de s'implanter dans les meilleures conditions financières possibles. Il est donc indispensable de revoir les moyens dont vous disposez.

Nous sommes en effet contraints d'accompagner avec efficacité le développement des entreprises et la promotion des activités nouvelles. Telle est, à l'origine, la raison d'être de la prime d'aménagement du territoire. Toutefois, l'insuffisance de ses crédits et ses conditions d'attribution sont telles qu'elle ne correspond plus à la réalité économique. Malgré les bonnes nouvelles que vous nous avez annoncées, on peut se demander si elle sera suffisante.

Ne conviendrait-il pas d'harmoniser les conditions d'attribution de la prime d'aménagement du territoire et les zones retenues par le fonds européen de développement régional ? De quels moyens disposons-nous en matière d'incitation à la localisation, une localisation qu'il convient désormais de concevoir non pas en fonction d'une carte préétablie des zones économiquement sinistrées, mais en fonction de pôles d'excellence retenus dans le cadre communautaire ?

Quels moyens avez-vous réservés, monsieur le ministre, pour protéger nos industries agro-alimentaires des prises de contrôle étrangères ? Martell, Mumm ou Vittel sont passées aux mains de sociétés étrangères ; d'autres suivront, nous pouvons le craindre.

Cette cohérence dans la répartition des activités est incompatible avec un saupoudrage d'aides attribuées sous prétexte de solidarité. Pour une trop large part, les crédits publics sont consacrés au colmatage de difficultés structurelles chroniques de certaines zones, alors que des idées, des projets sommeillent ou que des petites et moyennes entreprises dynamiques sont bloquées dans leur développement.

L'émiettement du F.I.D.A.R., la moindre répartition de la prime d'aménagement du territoire et l'insuffisance du F.R.I.L.E., le fonds régionalisé d'aide aux initiatives locales pour l'emploi me font douter de l'efficacité des outils mis à votre disposition.

N'est-il pas temps de donner la priorité aux meilleurs et de faire en sorte que l'implantation d'un groupe performant soit assurée à l'endroit même où la qualification de la main-d'œuvre et l'environnement économique correspondent le mieux à sa vocation et à ses besoins ?

A ce titre, pourquoi ne pas envisager la création d'un fonds d'incitation à la localisation, qui donnerait, au coup par coup, les moyens incitatifs indispensables à l'implantation d'activités performantes correspondant aux patrimoines économiques locaux ?

La carte des régions sur laquelle la D.A.T.A.R. appuie ses interventions me paraît périmée. Les critères de référence sont, il faut le dire, désuets et trop technocratiques. Je citerai,

à titre d'exemple, le département du Doubs, qui est exclu du bénéfice de l'objectif 5 B du Feder, décision qui remet gravement en cause l'unité du massif jurassien.

Bref, il importe désormais de réagir en fonction des pôles d'excellence et de considérer chaque région en fonction de l'attraction qu'elle peut exercer dans la conjoncture internationale.

C'est à travers la définition d'un véritable schéma d'aménagement au plan national, tenant compte des impératifs européens, que vous serez, monsieur le ministre, en mesure d'assurer efficacement un développement harmonieux fédérant toutes les énergies locales.

Un tel schéma vous permettrait, d'autre part, d'assumer votre rôle d'arbitre des priorités régionales.

Les responsabilités nées de la décentralisation et les effets de la crise ont conduit tous les acteurs régionaux à mener des politiques de développement.

Face à ces politiques, il importe que l'Etat définisse clairement l'intérêt national, en prenant en compte, naturellement, les impératifs de solidarité.

Sans cette volonté, vous serez privé d'une politique à long terme, et vous ne pourrez que renforcer les disparités existant entre les régions.

Parce que la concurrence entre régions peut être un frein au développement, il importe que chaque région définisse son propre schéma d'aménagement, en tenant compte des spécificités de son économie et des orientations du schéma national. Dès lors, nous disposerions d'un outil de développement efficace, dont la cohérence au sein de l'hexagone faciliterait l'intégration de notre pays dans le mécanisme économique communautaire et international.

Cet impératif d'intégration m'amène à évoquer brièvement devant vous la situation du département du Doubs en tant que zone périphérique.

Notre département ne peut se prévaloir ni des avantages de la richesse ni des inconvénients de la pauvreté, dans le cadre des politiques régionales communautaires. Il doit s'efforcer de se développer seul, alors que l'aménagement du territoire devrait prendre en compte ce type de zones, qui souhaitent, et peuvent, jouer pleinement de leur attractivité dans la concurrence internationale.

C'est pourquoi le Doubs s'est attaché à réaliser un schéma d'aménagement économique, dans un souci de cohérence globale aux niveaux départemental, régional, national et européen.

Ce schéma est axé autour de quatre objectifs prioritaires.

Le premier objectif, c'est de préparer l'avenir et prévoir le long terme, en relation notamment avec les milieux de la recherche, de l'enseignement supérieur, de la formation.

Deuxième objectif : il faut améliorer les performances à court terme de l'économie, objectif grâce auquel les principales composantes de l'économie bénéficieront d'initiatives destinées à en assurer le développement, l'amélioration et la diversification.

Le troisième objectif consiste à soutenir la création d'entreprises et à assurer la prospection à l'étranger.

Quatrième objectif, il faut promouvoir l'économie touristique et améliorer le cadre de vie.

Cette volonté d'aménagement s'explique par la vulnérabilité d'une économie dans une région périphérique comme la nôtre, où la compétition et la concurrence internationales se font ressentir plus fortement que partout ailleurs.

Si j'insiste sur le caractère frontalier du département du Doubs, monsieur le ministre, c'est parce qu'il est exposé de plein fouet à la concurrence d'un pays voisin, bénéficiaire d'un des plus forts P.N.B. du monde : la Suisse. Fortement impliqué dans une politique de coopération économique avec la Suisse, le Doubs vit quotidiennement ces contraintes et disparités de développement nées de taux de change très défavorables.

Il s'efforce de préparer l'avenir en développant ses propres atouts, sa vocation dans le domaine des microtechniques, son savoir-faire, les capacités exemplaires de ses laboratoires de recherche, afin d'assurer sa place comme pôle d'excellence au sein du triangle d'or des microtechniques situé entre Besançon, le Bade-Wurtemberg et la Suisse.

De nombreux investissements routiers, notamment en direction de Neuchâtel et de Lausanne ; attestent de cette volonté, de cette impérieuse nécessité, devrais-je dire, de coopération transfrontalière.

Toutefois, nos efforts resteront vains s'ils ne bénéficient pas d'un soutien à l'échelon national. Notre département ne pourra pleinement disposer de tous ses atouts s'il ne profite de l'aménagement de grandes voies de communication internationales, les facilités d'accès à une région jouant plus que jamais un rôle déterminant dans son développement.

A ce titre, je souhaite, monsieur le ministre, que vous me fassiez part des intentions du Gouvernement à l'égard du projet de canal à grand gabarit Rhin-Rhône. Plus de dix ans après avoir été déclaré d'utilité publique, ce projet en est encore, en Franche-Comté, à la phase initiale de préétude.

A terme, le réseau des voies navigables européennes ne doit pas ignorer la France. Faut-il rappeler que les autorités allemandes achèveront, en 1992, la liaison Main-Danube ?

Il est indispensable que la réalisation de la liaison T.G.V. entre la République fédérale d'Allemagne et la Méditerranée, joignant la plaine du Rhin au sillon rhodanien, soit assurée. Il s'agit d'un outil essentiel d'intégration et d'aménagement à l'échelle européenne, dont l'intérêt national en matière de désenclavement du territoire est évident.

Telles sont, monsieur le ministre, les observations et les remarques que je tenais à vous faire à l'occasion de ce débat.

Je souhaite que vous puissiez les prendre en compte valablement. Il importe désormais de considérer l'architecte de l'aménagement du territoire non plus comme un syndic de faillite, mais comme l'animateur d'une politique ambitieuse, imaginative, cohérente et prospective.

Malheureusement, votre projet de budget, monsieur le ministre, ne s'en donne pas les moyens. Je crains que ses effets n'aillent à l'encontre des déclarations du X^e Plan. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Dussaut.

M. Bernard Dussaut. Au-delà des différentes masses budgétaires inhérentes au projet de budget de l'aménagement du territoire, nous nous réjouissons, monsieur le ministre, des modifications positives qui y sont apportées. D'un montant de 1 855 millions de francs, ce projet de budget voit ses crédits augmenter grâce aux 550 millions de francs dégagés par le projet de loi de finances rectificative.

C'est d'ailleurs avec beaucoup de satisfaction et d'espoir que nous avons enregistré l'annonce d'un débat sur l'aménagement du territoire dès la session de printemps.

Vous connaissez, monsieur le ministre, l'attachement du groupe socialiste à la politique d'aménagement du territoire.

Sachez que cette nouvelle copie nous rassure quant à la volonté gouvernementale de relancer et de redynamiser une véritable politique d'aménagement du territoire.

A l'issue de cette première étape institutionnelle de la décentralisation, le moment ne vous semble-t-il pas venu, monsieur le ministre, de repenser dans son ensemble une politique d'aménagement du territoire qui mettrait en action les différentes forces vives de notre pays en les associant à tous les échelons de la vie démocratique locale ?

Si les opérations de sauvetage sont importantes, la politique d'aménagement du territoire ne saurait s'apparenter, ou plus exactement se limiter, à une politique de localisation industrielle.

Tout en s'efforçant de favoriser l'émergence de nouveaux pôles de développement, l'aménagement du territoire doit corriger les disparités et les inégalités, et non les accentuer.

Monsieur le ministre, à ce niveau, vous me permettez d'exprimer quelques craintes.

Alors que l'Europe constitue désormais l'horizon familier de la politique d'aménagement du territoire, alors que se structurent de puissants réseaux d'activité autour des grandes métropoles, il faut veiller à ne pas laisser sur le bord du chemin les cantons ruraux.

L'aménagement de l'espace rural doit être l'une des priorités essentielles de la politique d'aménagement du territoire.

Monsieur le ministre, les élus du monde rural se battent pour faire vivre leurs communes et redoublent parfois d'imagination en multipliant les initiatives originales permettant de dynamiser ces espaces.

Ces efforts sont heureusement souvent relayés : je pense à la politique de solidarité menée, en faveur du monde rural, par le conseil général de la Gironde.

L'agriculture ne suffit plus à l'animation économique de ces zones, au moment où le cadre de vie et l'environnement s'affirment de plus en plus comme un impératif du développement.

La préservation de ces ressources naturelles et la prise en compte de ces nouveaux secteurs sont susceptibles de favoriser le développement du tourisme et d'y contribuer.

Le maintien des services publics en milieu rural est une des conditions essentielles d'une politique d'aménagement du territoire bien comprise.

Cette émergence du développement local justifie, plus que jamais, l'affirmation d'une politique d'aménagement du territoire solidaire, qui associe les efforts de tous les partenaires.

Monsieur le ministre, nous avons bien noté votre volonté d'accorder une priorité à l'aménagement rural. Nous aurions souhaité obtenir quelques précisions quant aux moyens concrets que vous entendez apporter en faveur de l'espace rural.

Cette mutation, encore inachevée, de l'espace rural exige une solidarité de plus en plus affirmée entre les villes et les campagnes.

Cette prise en compte de l'espace rural constitue non seulement un enjeu économique et politique, mais également un enjeu de société.

C'est en provoquant une réflexion avec toutes les parties prenantes que l'on pourra redéfinir ce que doit être une véritable politique d'aménagement du territoire adaptant les modalités de coopération entre toutes les collectivités locales.

C'est parce que le groupe socialiste du Sénat vous fait confiance, monsieur le ministre, pour mettre en place ces nouveaux outils capables de répondre à ces nouvelles exigences que nous voterons votre projet de budget. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Herment.

M. Rémi Herment. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, représentant d'un territoire particulièrement marqué par les conflits qui s'y sont déroulés et qui ont entraîné des exodes importants de population, je voudrais plaider pour la survie de ce morceau de pays qui a tant donné à la France.

Vous connaissez la Meuse, son espace, la qualité de son environnement, la force de caractère et le courage de ses hommes à qui leurs représentants ont demandé d'importants efforts fiscaux.

Je pourrais ainsi longuement énumérer nos atouts, nos potentialités, qui, malgré une démographie préoccupante, permettent encore d'espérer en un avenir plus fécond, pour peu que l'attention de votre ministère et du Gouvernement se porte davantage sur nous.

Je ferai l'économie d'une étude détaillée de votre projet de budget, puisque les rapporteurs, MM. de Montalembert et Puech, ont fait une analyse à laquelle je souscris pleinement. J'irai donc à l'essentiel.

Le 10 octobre dernier, sur mon territoire, à Pont-à-Mousson, nous avons entendu avec intérêt le rapport d'Apeilor, l'association pour l'expansion industrielle de la Lorraine, pour 1988.

Nous avons constaté que, malgré tous les efforts de coopération entre le centre d'activités industrielles et éducatives de la Meuse, le C.A.P.E., et Apeilor, malgré aussi le nombre significatif d'entreprises meusiennes adhérentes, malgré enfin une participation du département, qui n'a jamais encore été discutée ni remise en cause, la Meuse n'a pas bénéficié de primes d'aménagement du territoire depuis 1985.

Trop souvent, des projets industriels instruits longuement en Meuse ont été captivés, pour ne pas dire capturés, par d'autres départements lorrains.

Afin d'intéresser nombre d'investisseurs potentiels, nous avons déployé quantité d'efforts, sans avoir le sentiment d'avoir été suffisamment appuyés par Apeilor en phase finale.

Je citerai deux exemples : France-Ceram et Technifil.

S'agissant du problème du choix de localisation d'investissements mobiles, nous observons que l'outil de la D.A.T.A.R. en Lorraine préafecte les projets dans certaines zones en dépit du choix des industriels et de nos atouts techniques.

Si un département peut offrir une réponse adaptée à des projets de petites et moyennes entreprises, c'est bien le nôtre, vous le savez, monsieur le ministre.

Bien sûr, je ne vous demande pas de m'apporter, dès ce soir, des réponses précises aux problèmes que je viens d'évoquer. Mais je vous remercie à l'avance de me les faire parvenir dans les jours à venir.

Un autre point d'inquiétude pour 1990 et les années suivantes m'amène à évoquer l'importance de la prime d'aménagement du territoire. Partageant les préoccupations de M. le président du comité économique et social de Lorraine, je citerai ses propos sur notre région :

« Si la situation économique et sociale connaît une certaine amélioration en Lorraine, elle demeure néanmoins précaire.

« Les créations internes d'entreprises sont trop peu nombreuses pour permettre un redressement suffisant du taux de création d'emplois, lequel reste très en deçà de la moyenne nationale.

« La Lorraine a vu partir, faute de moyens suffisants, dans des régions voisines, des entreprises initialement désirables de s'implanter sur son territoire. »

Ce constat explique la triple déception du département dans le cadre des planifications régionale, nationale et européenne.

On assiste à une véritable recentralisation, nous mettant systématiquement devant le fait accompli, sans véritable consultation ou association. Il y a pseudo-concertation, pour la forme.

Monsieur le ministre, nous n'appartenons pas à la race des budgétivores et quelques décisions opportunes suffiraient à relancer la machine. Certaines ne dépendent pas de vous. Permettez-moi cependant de les évoquer, sachant que vous pourrez également nous aider auprès des ministres concernés, afin d'obtenir les décisions positives et espérées qui s'imposent.

Ce n'est pas la première fois, monsieur le ministre - je vous en donne acte et je vous en remercie - que vous venez avec nous au secours de ce département.

C'est la volonté meusienne de demeurer le partenaire majoritaire et loyal de la région pour le développement du lac de Madine, auquel le contrat de plan Etat-région devrait assurer rapidement un plus grand essor.

C'est, enfin et surtout, la halte du futur T.G.V. à hauteur de Souilly qu'il nous faut impérativement obtenir si nous ne voulons pas être les témoins impuissants de l'accélération du phénomène de désertification démographique et économique amorcé.

Monsieur le ministre, la région a délibéré, voilà peu de temps, en présence de M. Essig, des représentants des départements, parfois des présidents de conseil général. Rien à propos de la Meuse, bien que M. Essig ait affirmé à plusieurs reprises prendre tout particulièrement en considération le secteur de Bar-le-Duc.

L'implantation d'une gare dans le triangle Bar-le-Duc, Saint-Dizier, Vitry a été refusée alors qu'une halte dans la Meuse aurait été proposée au cours d'une réunion de travail.

Enfin, comme en témoigne le compte rendu de l'Assemblée régionale, rien n'a été dit à propos de notre département.

Afin de stopper le « déménagement » de notre territoire, je vous demande, monsieur le ministre, de bien vouloir considérer avec nous ces deux dossiers absolument essentiels pour une nouvelle victoire de notre territoire sur la fatalité. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)*

M. le président. La parole est à M. Simonin.

M. Jean Simonin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le général de Gaulle disait que notre temps était celui de l'aménagement du territoire. Aujourd'hui, peut-être plus qu'hier, cette affirmation pèse tout son poids. En effet « à l'heure de l'ouverture des frontières et de la concurrence accrue entre les espaces, seule une politique d'aménagement claire et forte permettra d'éviter que

notre pays ne reste en marge du développement de l'Europe et que les équilibres entre les diverses parties du territoire national ne s'accroissent. »

Je viens de citer une phrase de la présentation de la loi approuvant le X^e Plan, votée par le Parlement lors de la session de printemps.

Si trois années seulement nous séparent de l'échéance de 1993, près de quatre années se sont déjà écoulées depuis la signature à Luxembourg, le 13 février 1986, de l'Acte unique, qui devait déboucher sur l'ouverture des frontières à laquelle se réfère le préambule du X^e Plan.

Une véritable politique d'aménagement du territoire implique tout naturellement une politique du logement, des transports, de l'agriculture, de la mer, de l'éducation, de la formation professionnelle, des postes et télécommunications, de la recherche, en un mot une politique nationale animée par une grande ambition, qui prenne en compte l'ensemble du territoire de notre pays, car il ne peut y avoir une France à deux vitesses, pour reprendre les termes de mon ami M. François Gerbaud, d'une part, une France urbaine, avec des villes, des métropoles prospères et, d'autre part, une France rurale qui se désertifie, dont les villages se meurent parfois, parce que l'exploitation d'une ligne de chemin de fer est arrêtée ou qu'une école est fermée, une France rurale qui va être frappée par un programme très vaste de gel des terres, auquel notre pays a donné son accord.

Je vous pose donc la question suivante : en matière d'aménagement du territoire, quel avenir a été prévu pour ces régions ?

Il s'agit bien, monsieur le ministre, de justice sociale, et donc d'unité sociale, d'équité, de solidarité, de ces valeurs auxquelles se réfère le Gouvernement et qui animent les élus.

Les terres sont aujourd'hui achetées par des étrangers à des prix cinq à dix fois inférieurs à ceux qui sont pratiqués aux Pays-Bas, en Grande-Bretagne, et d'aucuns s'en félicitent, affirmant que ces terres seront remises plus tard en culture par ceux-là mêmes qui les achètent aujourd'hui.

M. François Gerbaud. C'est vrai !

M. Jean Simonin. Sénateur de l'Essonne, où je réside depuis plus de quarante ans, je fus président de l'assemblée départementale à l'heure de la décentralisation, et je mesure pleinement la place qu'occupent Paris et la région d'Ile-de-France dans l'aménagement du territoire de l'Europe ; je partage l'ambition que Paris en devienne la capitale. Mais, sénateur de la République, je mesure aussi la place qui revient, dans la Communauté économique européenne, à toutes les autres régions françaises, car le territoire de la France est un tout et constitue le fondement de notre unité nationale.

Une centralisation séculaire a eu comme conséquence de faire converger vers Paris les grandes dessertes routières nationales, puis les dessertes par voie ferrée.

C'est pourquoi une véritable politique d'aménagement du territoire implique ce qu'on appelle une « mise en réseau » des villes, c'est-à-dire la construction et l'aménagement de liaisons directes et transversales ne passant pas par Paris. En effet, des métropoles ou des villes comme Strasbourg, Bordeaux, Lyon, Marseille, pour n'en citer que quelques-unes, des technopoles, telle Sophia-Antipolis, ont aussi une vocation européenne. La récente demande de transfert de Toulouse à Hambourg de la chaîne de montage de l'Airbus A 320 en est une preuve !

C'est pourquoi le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, M. Pierre Méhaignerie, avait présenté, le 10 février 1988, le nouveau plan routier et autoroutier destiné à améliorer la circulation en Ile-de-France, à ouvrir une nouvelle fenêtre sur la Méditerranée, à désenclaver le Massif central et à faciliter la difficile mutation des régions françaises.

Les régions ont donné leur accord à un programme d'auto-roues à péage et sans péage, dont l'objectif est non seulement de placer la France au centre de l'Europe et d'assurer la compétitivité de nos entreprises, mais aussi d'aménager notre territoire et de dynamiser les régions, d'améliorer la qualité de vie des usagers de la route et de renforcer la sécurité routière.

Deux ans après la présentation de ce plan routier et autoroutier, où en sont les réalisations, monsieur le ministre ?

J'ajoute, si vous le voulez bien : où en est le Gouvernement dans l'exécution ou, simplement, l'établissement du schéma directeur des voies navigables ?

Je pense tout spécialement à la liaison Rhin-Rhône, à laquelle vient de faire allusion M. Georges Gruillot, à l'aménagement pour des convois de 4 000 tonnes - au lieu de 300 tonnes actuellement - du canal de la Marne au Rhin, c'est-à-dire entre la Lorraine, dont vous avez pu mesurer les difficultés économiques, difficultés que vous avez d'ailleurs prises en charge, monsieur le ministre, et l'Oise, entre le Rhin et la Manche.

Je n'ignore pas que ma question est complexe car elle intéresse de nombreux projets et études et, je l'espère, de nombreux travaux engagés.

Je demande, monsieur le ministre, que nous disposions chaque année de la situation, de l'état d'avancement, de l'échéancier prévisible des opérations inscrites à un schéma routier et autoroutier. Nous savons bien que certaines opérations peuvent s'étendre sur plusieurs années en raison non seulement de leur coût, mais aussi de difficultés techniques : définition du tracé, enquête publique et acquisitions foncières. Une ou plusieurs cartes devraient être jointes à ce document.

La présentation actuelle du document budgétaire et du rapport ne nous permet pas de connaître très concrètement l'évolution d'un projet déterminé et, encore moins, d'avoir une vue d'ensemble.

Par ailleurs, les dispositions de la loi d'orientation des transports intérieurs du 30 décembre 1982, appelée la L.O.T.I., ne s'appliquent pas à la région d'Ile-de-France, où l'Etat reste compétent en matière de transports.

Or, le 13 octobre 1989, M. le Premier ministre a présenté un plan d'actions immédiates pour l'Ile-de-France en matière de transports et de logement.

Faut-il conclure de cette présentation que les élus locaux, notamment les élus régionaux, seraient rendus responsables de la situation en Ile-de-France ? Je le souligne avec force, la responsabilité appartient à l'Etat ! Mais la région d'Ile-de-France a toujours pris en compte ce problème des transports.

De 1976 à ce jour, elle a consacré, pour l'amélioration des infrastructures routières, 33 milliards de francs valeur 1988, sur un total de travaux de 60 milliards de francs et, pour l'amélioration des transports en commun, 16 milliards de francs sur 25 milliards de travaux, soit 49 milliards de francs, sur un total de 85 milliards.

Aux termes du contrat de plan qu'elle a signé, la région consacrera aux routes 3 milliards de francs, sur un total de 11 milliards de francs.

Enfin, elle cofinancera avec l'Etat 7 milliards de francs de travaux pour les transports en commun.

Je soulignerai encore que le périphérique d'Ile-de-France, c'est-à-dire l'A 86, figurait au plan d'aménagement et d'organisation générale de la région parisienne, le P.A.D.O.G. de 1960, sous le nom d'A.R.I.S.O., autoroute régionale interurbaine de Seine-et-Oise. Trente ans après, ce périphérique n'est toujours pas bouclé !

Peut-être convient-il de souligner que le coût de la construction récente de certains tronçons a été de 1 000 francs par millimètre !

Je voudrais enfin aborder la révision du S.D.A.U.R.I.F., le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme d'Ile-de-France, dont M. le Premier ministre vient d'annoncer la décision.

Je limiterai mon intervention à deux points : la gare de Massy et la construction de logements, c'est-à-dire l'urbanisation sur des terres agricoles.

L'opération appelée « gare d'interconnexion de Massy » comprend en fait trois volets : l'interconnexion, la gare d'arrêt, l'opération « centre d'affaires » de la commune de Massy.

Le premier volet permettra la connexion entre eux du T.G.V. Atlantique, du T.G.V. Sud-Est, puis du T.G.V. Nord, et, dans le futur, du T.G.V. Est. A ce propos, monsieur le ministre, je voudrais savoir où en est le projet de T.G.V. Est.

Massy est le lieu d'interconnexion du T.G.V. Atlantique, qui permettra, par exemple, d'aller directement de Bordeaux à Londres.

L'interconnexion est pratiquement sans conséquence sur les conditions et le cadre de vie.

Le deuxième volet est la gare d'arrêt. Décidée au plus haut niveau sans la moindre concertation, cette gare devrait être la gare d'accès au T.G.V. des populations du sud et du sud-ouest de la région d'Ile-de-France. Un rapport a évalué le trafic à moyen ou à long terme à 1 800 000 voyageurs par an.

Lors de la séance du conseil régional du 18 octobre 1983, le rapporteur a exposé : « La construction de cette gare ne peut s'envisager que dans le cadre d'une vaste opération d'urbanisme ; il faut également en apprécier les conséquences sur la modification des flux de voyageurs à l'intérieur de la région d'Ile-de-France. Le T.G.V. Atlantique ne figure pas au schéma directeur et d'urbanisme de la région.

« Toutefois, la trouée est réservée depuis longtemps pour une ligne ferrée et, sans arrêt à Massy, le T.G.V. n'a aucune influence sur l'aménagement général de la région et les flux de transport internes à la région. En revanche, la gare de Massy, accompagnée inévitablement d'une opération d'urbanisme, aurait des conséquences et sur l'aménagement général de la région et sur les flux de transport internes. Sa construction nécessite donc la modification du schéma directeur. En conséquence, il est bon que des mesures conservatoires soient prises, permettant de réaliser, au moment voulu, une gare à Massy. Mais il convient de poursuivre les études sur l'intérêt de cette gare sur le plan des transports et sur celui de l'aménagement régional. »

Le troisième volet est le centre d'affaires de Massy. Après 800 000 mètres carrés, puis 1 200 000 mètres carrés, le chiffre de 2 millions de mètres carrés de bureaux est aujourd'hui avancé. Cela peut représenter jusqu'à 100 000 emplois et impliquer la construction de plusieurs dizaines de milliers de logements si l'on veut respecter l'équilibre emploi-logement, à savoir deux mètres carrés de logement par mètre carré de bureau.

M. François Gerbaud. « France béton » !

M. Jean Simonin. Les moyens de communication - routes, transports en commun - sont saturés dans ce secteur. Le S.D.A.U.R.I.F., qui est approuvé, je le répète, n'autorise pas ces deux opérations dont les conséquences sur la circulation seraient redoutables ; cependant, l'enquête publique va être lancée au début du mois de janvier 1990.

J'ajouterai que, à ce jour, il n'existe encore aucun transport en commun, pourtant indispensable, reliant Evry, chef-lieu du département, à Massy, à Palaiseau, à cette zone fortement urbanisée du nord-ouest de l'Essonne, aucun transport en commun reliant les trois villes nouvelles Melun-Sénart, Evry et Saint-Quentin-en-Yvelines.

Enfin, s'agissant des logements, où les construire, sinon sur des terres agricoles ? Le plateau de Saclay, dont la vocation agricole, qui fait équilibre à son autre vocation, universitaire et scientifique, a été confirmée par le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de 1965, révisé et approuvé en 1976, est l'objet de convoitises, de pressions, comme l'est celui de Trappes, avec l'opération de Villaray.

Il fait partie de la ceinture verte qui entoure Paris à dix ou trente kilomètres de la capitale. Sa sauvegarde est indispensable, comme celle des vallées de Chevreuse et de la Bièvre.

M. Louis de Catuelan. Très bien !

M. Jean Simonin. Pour conclure sur ce point, je reprendrai la déclaration de l'ancien président du conseil régional, mon ami Michel Giraud : « L'enjeu est de taille : trouver l'antidote et le contrepoids à une politique largement urbaine pour protéger la qualité de la vie dans une métropole qui ne pourra être économiquement performante que si elle est agréable à vivre. »

Le parlementaire que je suis est décidé à défendre cette qualité de la vie, avec les élus et les associations.

Je ne peux accepter l'aménagement du territoire tel qu'il apparaît au travers de votre projet de budget et des projets pour l'Ile-de-France que je viens d'exposer rapidement, notamment pour l'Essonne, dont la population a doublé en vingt ans, passant de 500 000 habitants à plus de un million d'habitants.

Avec mes amis du groupe du R.P.R., je voterai donc contre le projet de budget. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Régnauld.

M. René Régnauld. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, compte tenu du peu de temps qui m'est imparti et de l'heure tardive, je limiterai mon intervention, pour l'essentiel, à deux aspects de la nouvelle politique d'aménagement du territoire qui nous est proposée, à savoir ses objectifs et la façon dont ils doivent être mis en œuvre.

« Sacrifiée » sur l'autel de la crise économique, la politique d'aménagement du territoire ne suscitait plus guère d'intérêt ces dernières années. N'a-t-on pas parlé de « politique moribonde », voire de « Waterloo » de la politique d'aménagement du territoire, de « coup de grâce » ? D'autres ont même vu dans le récent anniversaire des vingt-cinq ans de la D.A.T.A.R. une simple fin de règne. Voilà pour l'histoire.

Votre projet de budget, monsieur le ministre, en augmentation de 30 p. 100, si l'on intègre la rallonge de 500 millions de francs du Gouvernement, réhabilite la notion de politique d'aménagement du territoire, indispensable à la promotion équilibrée du développement local et de l'aménagement rural ; ce dernier devient une préoccupation majeure des élus locaux, notamment des maires, comme ils viennent de l'exprimer à nouveau lors de leur récent congrès.

Cette renaissance s'imposait, d'autant plus que la croissance, mesurée certes, est au rendez-vous.

Mais cette « revitalisation », ce regain d'intérêt pour la politique d'aménagement du territoire est aussi dicté par les défis que nous devons relever, c'est-à-dire la modernisation de notre pays, son intégration dans l'Europe, son entrée dans le XXI^e siècle, la lutte contre l'exclusion, contre les déséquilibres qui opposent non seulement les villes et les régions, mais aussi les capitales régionales et leur infrapays.

Cette forte tendance naturelle des économies à la concentration risquant de faire de notre pays une France à deux ou plusieurs vitesses, les socialistes que nous sommes, décentralisateurs, partisans résolus de la réduction de toutes les inégalités, la refusent. Nous considérons aussi qu'une politique contrastée, qui juxtaposerait des zones dynamiques développées, riches - urbaines ou péri-urbaines en général - et un large espace rural en état de désertification latent ou prononcé, serait un échec redoutable.

Me réjouissant de vos initiatives, monsieur le ministre, comme le F.R.I.L.E., le G.I.D.E.L., le C.R.I.D.E.L., je plaide aussi pour que la D.A.T.A.R., souvent assimilée à un simple sous-produit de la politique industrielle, retrouve sa mission respective. Ses éclairages doivent permettre le dépassement des approches purement « défensives » ou « curatives ». Ils doivent nous aider à prévenir, à anticiper, faisant ainsi droit à la formule « gouverner, c'est prévoir ! ».

Tels sont les objectifs. Quant à leur mise en œuvre, elle est à faire dans la solidarité et la complémentarité.

Par ailleurs, « l'isolationnisme » du ministère de l'aménagement du territoire doit être rompu. Le ministère de l'intérieur, la direction générale des collectivités locales et les collectivités locales elles-mêmes sont autant d'acteurs qui doivent être étroitement associés. Mais les collectivités locales, sur la base d'une coopération hardie et volontaire, doivent se monter offensives pour tisser, grâce au partenariat, des liens nouveaux au travers de la contractualisation.

L'intercommunalité est donc une nécessité. Il convient de l'organiser et, surtout, de la faciliter. Je suis convaincu que la réforme de la fiscalité, notamment de la taxe professionnelle, peut y aider. Il faut que ce dossier progresse rapidement ; et ailleurs, la péréquation des ressources, y compris celles qui proviennent des dotations de l'Etat, doit être révisée.

Ce bon maillage entre les villes, cette approche intercommunale et partenariale pourrait se nourrir du bilan de la décentralisation, pour la prolonger. La décentralisation s'est quelque peu substituée à l'aménagement du territoire, alors que les missions sont différentes. Aujourd'hui, l'aménagement du territoire pourrait fournir à la décentralisation son second souffle. Il existe donc une complémentarité entre la politique d'aménagement du territoire et la décentralisation : ce sont deux dimensions interactives d'une politique de développement de la France.

Monsieur le ministre, un grand débat national sur l'aménagement du territoire s'impose. Sa préparation et sa conduite seront déterminantes et feront l'objet de la vive attention des élus locaux. La démarche devra être pédagogique.

Je tiens aussi à souligner combien il me paraît important que le Gouvernement encourage le maintien des services publics en milieu rural.

D'après le X^e Plan, la croissance doit être répartie entre l'investissement, la solidarité et le pouvoir d'achat. A mon avis - mais cette idée est peut-être trop simple - le coût du maintien du service public, élément essentiel du développement local et de l'aménagement rural, devrait être défini et financé par une part de la fraction de la croissance, réservée à la solidarité.

Il nous reste du travail, monsieur le ministre ! Dans cette besogne de longue haleine, votre politique d'aménagement du territoire, grâce à son inflexion, à son volontarisme qu'il convient de maintenir, sera précieuse. Elle recueille tout notre soutien.

Les socialistes que nous sommes seront cohérents. Ils ne diront pas vouloir vous soutenir et vous aider tout en refusant de voter vos crédits.

Même si nous pensons qu'une bonne politique d'aménagement du territoire ne se mesure pas qu'à ses crédits, ces derniers devront cependant être maintenus dans les années à venir ; nous sommes convaincus que l'égalité des chances régionales, la justice, tant géographique que sociale, sont en jeu. Telle est la raison pour laquelle nous voterons votre projet de budget, monsieur le ministre. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Jacques Chérèque, ministre délégué. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jacques Chérèque, ministre délégué. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je vous étonnerai peut-être en vous disant que la diversité des thèmes évoqués me satisfait. C'est le signe que vous croyez en la politique d'aménagement du territoire et, dans une certaine mesure, aux efforts que je développe.

En revanche, je ne vous étonnerai sans doute pas en affirmant haut et fort que je m'inscris en faux contre les critiques que certains d'entre vous ont cru devoir exprimer, peut-être plus pour des raisons de principe que parce qu'ils y croient vraiment.

J'en donnerai juste un exemple : je suis surpris, ici ou là, de la différence de ton entre les propos tenus par certains aujourd'hui et la discussion positive, parfois consensuelle, que j'ai eue avec les mêmes personnes, notamment lors de mon audition devant la mission d'information sénatoriale sur l'aménagement rural.

Si vous me le permettez, je répondrai tout d'abord, sur le fond, à MM. les rapporteurs.

A M. de Montalembert, je dirai qu'il n'existe pas, je crois, de divergence entre nous sur le constat, les orientations et le contenu ; par un artifice verbal qui lui est cher, il a néanmoins réussi à conclure négativement !

M. René Régnauld. C'est vrai !

M. Jacques Chérèque, ministre délégué. Je reprendrai les points que vous avez évoqués, monsieur le rapporteur spécial.

Vous avez raison de dire que l'aménagement du territoire ne peut plus, aujourd'hui, se résumer à l'opposition entre Paris et le désert français. Il s'agit de construire des politiques qui valorisent chacun des éléments du territoire, chacun des niveaux de notre armature urbaine, selon leurs spécificités.

Vous avez également raison d'insister sur les politiques d'attraction et de localisation des investissements industriels ou tertiaires, français ou étrangers.

Enfin, vous soulignez l'importance d'une adaptation des politiques d'aménagement rural. Vous aurez été, je pense, satisfait de constater qu'il s'agit de ma première priorité pour 1990. Mais je trouve que vous cédez un peu facilement à la généralisation et à la caricature en oubliant qu'une politique se doit d'être sélective et que la situation des cantons ruraux est pour le moins diversifiée.

J'en viens aux observations proprement budgétaires que vous avez formulées.

J'apprécie que vous ayez salué l'augmentation significative de mon budget dès la loi de finances initiale. En y ajoutant les crédits que le Gouvernement a dégagés en loi de finances rectificative, c'est-à-dire plus de 550 millions de francs, c'est un bond considérable que nous enregistrons, qui gomme les réductions de ces dernières années.

Je prends comme un compliment que vous ayez noté que mon budget a retrouvé une grande souplesse d'utilisation grâce à ma détermination de limiter la contractualisation des crédits sur le F.I.D.A.R. et sur le F.I.A.T. notamment. Ce sont plus de 500 millions de francs qui seront, en 1990, libres d'utilisation pour relancer la politique d'aménagement du territoire, en particulier dans les zones rurales.

S'agissant des crédits des zones minières, monsieur le rapporteur, vous êtes mal informé. J'ai au contraire rapporté les décisions prises par M. Méhaignerie, qui voulait, unilatéralement et sans concertation, imposer une participation à des communes souvent privées de ressources.

Sur la prime d'aménagement du territoire, avec les moyens dont je disposerai en 1990, soit 680 millions de francs avec les crédits de la loi de finances rectificative et hors reports, je pourrai faire face à l'évolution positive des projets d'investissement.

Si, par bonheur, un projet exceptionnel de par son importance se présentait, j'ai l'engagement de M. le Premier ministre que nous y répondrions.

Je terminerai sur l'Europe en notant dans vos propos une contradiction : on ne peut pas vouloir la construction européenne sans désirer que la solidarité joue pleinement.

Or, qui pourrait comparer la situation de nos régions, même les plus handicapées, à celle des régions en retard du Portugal, du sud de l'Espagne, du Mezzogiorno ou de l'Irlande ? Cela justifie qu'une part importante des crédits européens aille à ces zones.

Mais, derrière cela, le problème de fond est bien celui d'une politique européenne d'aménagement du territoire qui ne soit pas simplement redistributive, mais qui prenne en compte l'ensemble des territoires européens. C'est d'ailleurs la démarche que je viens d'engager à Nantes la semaine dernière, en réunissant pour la première fois les ministres européens de l'aménagement du territoire.

A M. Puech, je répondrai d'abord qu'il n'est pas vrai de dire que les crédits consacrés à l'aménagement rural chutent : ils vont, au contraire, augmenter sensiblement, avec les crédits réservés en loi de finances rectificative - 550 millions de francs. Les orientations que j'ai dégagées dans mon discours liminaire montrent ma détermination à les utiliser dans un but avant tout économique, même si l'aménagement rural ne peut se résumer à un simple niveau de crédits.

Je connais le poids des infrastructures de recherche et de formation supérieure pour le développement des villes de province. Nous avons d'ailleurs, dans les nouveaux contrats de plan Etat-région, doublé les crédits de l'Etat pour la recherche et triplé ceux qui concernent la formation supérieure, par rapport à la précédente génération de contrats.

Enfin, je vous confirme que la décentralisation est, pour moi, un acquis dans la politique d'aménagement du territoire. Certes, la fiscalité locale est déterminante. A cet égard, l'Etat doit mieux prendre en compte un certain nombre d'éléments de solidarité dans ses dotations aux collectivités.

Mais les collectivités territoriales doivent également prendre pleinement la mesure de leurs responsabilités en opérant, lorsque c'est nécessaire, à l'échelon régional ou infrarégional, les solidarités qui s'imposent. Or je n'ai pas constaté qu'il en ait été pleinement ainsi dans la préparation des contrats de plan Etat-région, notamment au travers des programmes d'aménagement concerté du territoire.

J'espère que la prochaine génération de contrats de plan prendra mieux en compte cette dimension que vous appelez de vos vœux.

Dans l'intervalle, les avancées envisagées par le Gouvernement en matière de coopération intercommunale ou interrégionale fourniront les moyens d'une nouvelle solidarité locale. Je constate qu'après les lois Defferre de 1982 sur la décentralisation, c'est à nouveau un gouvernement socialiste qui propose des avancées en ce domaine et qui a instauré des politiques contractuelles.

Vous rappellerai-je, monsieur Puech, que nous avons par ensemble, à Rodez même, de tous ces problèmes ? En matière d'aménagement rural, je vous l'ai affirmé, le département me paraît être le bon niveau pour traiter ces questions de développement économique.

Je voudrais, encore une fois, vous confirmer mon accord pour une charte d'objectif avec l'Aveyron, comme je vier d'en conclure une avec le Cantal et la Creuse.

Je traiterai maintenant rapidement d'un certain nombre de problèmes évoqués de manière générale ou ponctuelle par les différents intervenants et relatifs, en fait, à la politique d'aménagement du territoire. Il s'agit de l'aménagement rural des problèmes de la région Ile-de-France, des équipements structurels, des politiques de conversion, des structures et des moyens de la concertation.

Je ne peux que noter le désaccord qui m'oppose M. Leyzour sur l'approche générale de la politique d'aménagement du territoire. Ce qu'il appelle les réalités d'une politique libérale, c'est, en fait, la prise en compte des réalités économiques ouvertes sur le monde et confrontées à la compétition internationale.

Certains orateurs n'ont pas voulu reconnaître la réalité de la politique d'aménagement du territoire qui se dessine depuis l'année dernière et qui s'enclenche de nouveau avec beaucoup de vigueur. D'autres intervenants ont cultivé un paradoxe en soulignant les caractéristiques positives de cette politique tout en concluant au rejet des moyens proposés !

En revanche, un certain nombre d'orateurs - je les remercie - ont conclu en faveur de cette politique et de l'adoption de ses moyens, même s'ils ont assorti leur proposition de remarques ou d'orientations.

Ainsi, M. Régnauld a souligné la nouvelle impulsion donnée à la politique d'aménagement du territoire ; mais craint que la prime d'aménagement du territoire ne soit pas à la hauteur des besoins.

Je répondrai à ces interrogations par deux questions. Quel moment la prime d'aménagement du territoire est-elle passée de 600 millions de francs à 300 millions de francs ? La prime d'aménagement du territoire, qui représentait moitié de 300 millions de francs en 1989, n'est-elle pas passée 680 millions de francs dans le projet de budget ?

Je tiendrai exactement le même raisonnement sur le fond interministériel de développement et d'aménagement rural, F.I.D.A.R., qui a retrouvé un niveau d'intervention supérieur à ce qu'il connaissait ces dernières années. Un certain nombre de nouveaux outils d'intervention ont également vu le jour : je pense au Fonds de redéveloppement industriel doté de 100 millions de francs dans le budget de M. Faurot et - certains l'ont souligné - à la mise en place du fonds régionalisé d'aide aux initiatives locales pour l'emploi, Frile, doté de 250 millions de francs entièrement déconcentrés et contractualisés. Cela représente un milliard et demi de francs environ pour chacune de nos régions pendant toute la durée du plan.

Je crois donc devoir souligner la contradiction qu'il y a entre la critique de la politique d'aménagement du territoire et les moyens considérables dont elle est dotée dans le budget pour 1990. Le caractère tendancieux de cette critique fait l'impasse sur la période allant de 1986 à 1988, au cours de laquelle, pourtant, les moyens de la politique d'aménagement du territoire se sont effondrés. A l'époque, certains orateurs ont quand même qualifié de mineures ces diminutions et approuvé, comme étant significatif, l'effort du Gouvernement !

Beaucoup d'entre vous ont axé leur intervention sur les problèmes d'aménagement rural. J'insisterai d'autant moins que je me suis longuement expliqué - presque deux heures devant la commission spéciale présidée par M. François Poncet.

MM. Boyer, Gerbaud, Dussaut et Herment ont dit combien la situation des cantons ruraux, contrastée, souvent difficile voire inquiétante, devait être prise en considération.

J'ai déjà eu l'occasion, dans mon introduction, de donner un certain nombre d'orientations sur cette politique, sur ses objectifs. Je souligne à nouveau avec force que, depuis l'année dernière, le renforcement des moyens est effectif.

Je me suis efforcé de dégager des marges disponibles, M. de Montalembert l'a reconnu et souligné, pour le F.I.D.A.R., le F.I.A.T. et le F.I.A.M.

Dans l'élaboration des contrats de plan Etat-région, un fort tout à fait particulier a porté sur l'aménagement infrarégional en direction des bassins ruraux fragiles, à travers les programmes d'aménagement concerté du territoire. Depuis, sur un certain nombre de problèmes propres aux départements ruraux, des actions innovantes ont été menées - c'est le cas pour ce qui concerne le problème des services publics en milieu rural. Nous avons choisi sept départements pour vivre attentivement, pendant un an, les politiques alternatives qui pourraient maîtriser, voire contrecarrer un mouvement de disparition des services publics.

M. Dussaut a souligné la priorité de l'aménagement rural : affirmé qu'elle devrait être l'axe fort d'une politique d'aménagement du territoire équilibrée et harmonieuse. Il a même dit qu'il ne fallait pas laisser les cantons ruraux sur le bord du chemin ! Je l'en remercie.

Des efforts sont également faits dans une perspective européenne : je pense au projet transpyrénéen, aux actions menées dans les régions Bretagne, Poitou-Charente et d'Aquitaine pour renforcer les moyens de l'« arc atlantique ».

M. Herment a attiré mon attention sur les caractéristiques de la Meuse, son département, et sur les problèmes qu'il y rencontre.

Je ne partage pas totalement son approche pessimiste. Il est vrai que la prime d'aménagement du territoire n'est pas intervenue dans les délais qu'il a donnés. Mais, il le sait très bien, une décision toute récente vient d'intervenir. En effet, à la demande d'ailleurs, j'ai particulièrement soutenu l'implantation d'une décentralisation parisienne qui va se faire à l'avenir, si je ne me trompe, sur la prime d'aménagement du territoire.

Je lui rappellerai également que le département de la Meuse a bénéficié d'autres interventions que celles de la D.A.T. Je pense au fonds d'industrialisation de la Lorraine. Un certain nombre d'équipements meusiens en ont profité. Je vous en fournirai le détail prochainement.

Je ne partage pas non plus le point de vue de ceux qui insistent qu'il y a une concentration des aides sur quelques zones privilégiées. Je vais vous citer quatre implantations récentes qui prouvent le contraire. Un industriel norvégien a investi 2,5 milliards de francs à Golbey ; c'est près d'Épinal, et n'est pas à Longwy. Une entreprise américaine, Kimberley Clark, s'est implantée à Toul ; ce n'est pas à Longwy. La troisième, France Ceram, se trouve à Forbach ; ce n'est toujours pas à Longwy. La dernière enfin, qui est finlandaise, est située à Pompey ; ce n'est encore pas à Longwy.

M. Rémi Herment. Ce n'est pas dans la Meuse non plus, monsieur le ministre !

M. Jacques Chérèque, ministre délégué. Vous avez affirmé que des consignes avaient été données par la D.A.T.A.R. pour que toutes les opérations étrangères se fassent à Longwy. En voilà quatre qui viennent d'être réalisées au cours du dernier semestre, et elles n'ont pas eu lieu à Longwy.

M. Hubert Martin. C'est moi, monsieur le ministre, qui ai cité Longwy. Ce n'est pas M. Herment.

M. Percheron a longuement insisté sur la politique de reconversion. A travers la réponse que je lui ferai, je répondrai également à MM. Boyer, Gerbaud et Martin.

Les contrats de plan Etat-région restent-ils des instruments de réduction des inégalités ?

Je continue à répondre par l'affirmative. A ceux qui s'étonnent de constater une trop forte concentration sur les pôles d'excellence, je répondrai que, lorsque j'ai pris la responsabilité des contrats de plan, au mois de mai 1988, la « colonne vertébrale » des contrats qui avaient été engagés par le précédent gouvernement reposait presque exclusivement sur la modernisation des pôles d'excellence.

A la demande du Premier ministre, j'ai été chargé de procéder à un « rééquilibrage », si je puis dire, des contrats de plan pour tenir compte des zones rurales, assurer une répartition plus juste et répondre à l'impératif de modernisation, que l'on ne peut négliger.

Si notre pays n'est pas doté de pôles d'excellence, de villes performantes, d'infrastructures correctes, il ne pèsera lourd ni dans la compétition européenne, ni dans la mutation qui caractérise l'évolution de notre société.

Si la démarche entreprise avait été conduite à sa fin sans réorientation, les contrats de plan auraient contribué à aggraver les inégalités de développement.

Qu'en est-il de l'effort que nous avons fait porter sur le soutien aux petites et moyennes entreprises ?

Après avoir souligné l'effondrement de la prime d'aménagement du territoire qui a eu lieu dans les années 1986-1988, j'ajoute que cette prime intervenait également, auparavant, pour les petits projets n'atteignant pas 20 millions de francs d'investissement. Elle permettait donc de soutenir des implantations de P.M.E. et de P.M.I. et d'agir avec un maillage beaucoup plus fin sur le tissu économique et social de notre pays.

Ainsi, dans le même temps que l'enveloppe de la P.A.T. est passée de 600 millions à 300 millions de francs, une seconde mesure négative a été prise : la suppression de la prime d'aménagement du territoire pour les petits projets.

J'affirme que les contrats de plan Etat-région ont été des instruments de rééquilibrage en faveur d'un développement beaucoup plus harmonieux. Sur les deux chapitres nouveaux que j'ai ajoutés aux contrats de plan, l'un concerne le soutien aux P.M.E. et P.M.I. A cet égard, M. Fauroux a dû vous entretenir tout à l'heure de l'effort qu'il accomplit en faveur du développement des petites et moyennes entreprises.

On peut évoquer également le F.R.I.L.E. et les programmes d'aménagement concerté du territoire. Sur les 55 milliards de francs d'engagement de l'Etat au cours des cinq années d'exercice des contrats de plan, une dizaine de milliards de francs aura été attribuée à ces programmes d'aménagement concerté du territoire.

En ce qui concerne l'engagement sur les infrastructures, vous pourrez constater, lors de la publication des engagements de l'Etat suivant les régions, que nous avons rééquilibré certaines tendances.

Je prendrai comme exemple la région Champagne-Ardenne, qui aurait dû attendre un siècle pour que son désenclavement soit totalement réalisé si l'aménagement des routes était intervenu au rythme prévu. Nous avons ramené ce délai à deux décennies, ce qui est déjà considérable. Cela ne satisfait pas complètement les Ardennais, mais il s'agit tout de même d'une amélioration sensible. C'est bien l'intervention inégalitaire de l'Etat qui a permis de réduire ce délai.

M. Percheron s'est interrogé sur les caractéristiques de la politique de reconversion. Elle est renforcée. Ses moyens sont importants. J'y suis favorable, notamment pour la région du Nord, où, tout au long de l'évolution industrielle, se sont accumulées les décisions et, quelquefois, des structures, des institutions qu'il serait bon de mettre à plat pour essayer d'y retrouver une cohérence.

C'est bien une cohérence qu'il faut exiger et non pas une uniformisation. Il faut garder toute la souplesse nécessaire pour disposer d'une palette de moyens d'intervention susceptibles de résoudre un certain nombre de problèmes imprévus. Je pense à celui qui vient d'émerger de façon brutale sur le versant nord-est de Lille.

La dévolution du patrimoine houillier, c'est en effet un problème très important. M. Percheron sait que nous sommes en train de tirer les conclusions de cette affaire. Dans les prochaines semaines, nous tomberons d'accord - je le crois - après une très large concertation, sur la structure à mettre en place. Bien sûr, les élus auront un rôle important à jouer sans que soient lésés les intérêts des ayants-droit ni gommée la présence des charbonnages.

Le Girzom sera également renforcé. J'ai dit tout à l'heure que j'avais évité qu'on mette à contribution d'une manière injuste les communes sans qu'il y ait une discussion préalable. J'espère que le renforcement du Girzom ainsi que la conclusion positive de ce dossier du patrimoine permettront de mettre au point, avec les collectivités locales, une politique contractuelle, qui devrait s'étaler sur dix ans.

En ce qui concerne le fonds du littoral, je crois que les choses devraient se mettre en place.

J'en viens au renforcement de l'enseignement supérieur dans le Nord - Pas-de-Calais. Le contrat de plan Etat-région a mis en place un plan d'urgence. Vous savez que le ministre de l'éducation nationale vient de lancer une mission « université Pas-de-Calais ». La D.A.T.A.R. a été chargée de suivre très attentivement les travaux de cette mission. Vous savez

combien je suis favorable à une véritable décentralisation de nos universités, à une véritable irrigation de nos régions, chaque fois qu'on ne met pas en cause les pôles d'excellence.

M. Gruillot, sénateur du Doubs, a fort justement attiré mon attention sur la situation d'un département qui présente un peu les caractéristiques d'une zone intermédiaire et qui, finalement, reste un peu à l'écart. Je lui donne volontiers acte de la nécessité de considérer avec un peu plus d'attention ce qui se passe, non seulement dans le département du Doubs, mais aussi, plus largement, dans la région de Franche-Comté. Il serait peut-être bon d'initier, comme cela se fait dans d'autres régions, de véritables programmes transfrontaliers, d'essayer de désenclaver cette région et de prendre en compte les problèmes de conversion industrielle qui apparaissent.

En ce qui concerne la politique de conversion, deux problèmes précis ont été soulevés, dont l'un portait sur La Mure.

Monsieur le sénateur, ce n'est pas moi qui décide. C'est l'entrepreneur qui met un terme à l'exploitation du charbon sur le plateau matheysin, compte tenu de l'impasse économique dans laquelle nous nous engageons. Même si une certaine réduction du déficit a pu être constatée, nous ne sommes pas passés d'une situation fortement déficitaire à une situation bénéficiaire. L'effort des salariés, des mineurs, a permis de relativement réduire le déficit, mais les Charbonnages ont clairement montré que cette exploitation s'enfonçait dans la récession. Il a donc été décidé d'y mettre un terme. Grâce à l'intervention du ministre de l'industrie, M. Fauroux, ce terme a été fixé à cinq ans.

Par expérience, je peux vous dire que, si nous disposions ainsi de cinq ans pour gérer toutes les fermetures d'entreprise, dans la quasi-totalité des cas, nous parviendrions non seulement à maîtriser les conséquences sociales mais aussi à maîtriser les conséquences économiques des restructurations.

Je suis donc venu, en tant que ministre de l'aménagement du territoire et des reconversions, dire la vérité aux gens - il faut toujours dire la vérité aux gens - et proposer à tous les acteurs socio-économiques ainsi qu'aux élus de se mobiliser pour que, grâce aux moyens de l'Etat et à ceux de Charbonnages de France, dans les cinq années qui viennent, les 500 emplois en cause soient compensés.

Nous avons mis des moyens importants sur la table. L'objectif est de créer chaque année 150 emplois, pendant cinq ans. C'est tout à fait à la portée d'un programme concerté et, si la volonté politique s'y ajoute, nous y parviendrons. Bien sûr, ce programme ne concerne pas uniquement les aspects sociaux et économiques. Il devra aussi intégrer certains aménagements, comme le nécessaire désenclavement du plateau matheysin.

M. Martin a attiré mon attention sur Briey. Comme il l'a dit, je connais tout à fait ce problème.

Il a fait allusion à l'intervention d'un haut responsable d'Apeilor.

Je vais lui faire une proposition. Je ne suis pas sûr que les commissions interministérielles soient le meilleur gage de l'efficacité. Dès lors, je propose à M. Martin de le rencontrer avec les principaux responsables du bassin de Briey pour que nous essayions d'examiner ensemble les vrais problèmes.

Il est certain que l'annonce conjointe d'une possible fermeture de la Banque de France et de la prison de Briey a eu un impact psychologique négatif. La question, aujourd'hui, est de savoir si les quinze emplois liés à l'activité de la Banque de France ont un effet aussi structurant sur l'économie du bassin de Briey que certains le prétendent. Il faudra déterminer si, en fin de compte, un véritable programme alternatif de développement économique ne sera pas une bonne chose.

Je suis tout à fait prêt à examiner avec vous, monsieur le sénateur, et avec les responsables économiques et politiques du bassin de Briey les moyens à mettre en œuvre pour accélérer un redéveloppement qui a déjà donné des résultats.

Je ne partage pas votre diagnostic sur l'abandon par l'Etat du bassin de Briey et encore moins sur l'abandon par l'Etat de la Lorraine.

Plusieurs sénateurs sont intervenus sur les problèmes des équipements structurants. Nous sommes passés du T.G.V. au canal Rhin-Rhône, et M. Simonin en particulier a fait un tour d'horizon complet du problème des infrastructures. Il a d'abord dénoncé le risque d'un développement à deux vitesses.

Monsieur le sénateur, les tendances lourdes que j'ai constatées quelquefois dans la politique d'aménagement du territoire mise en œuvre ces dernières années n'allaient pas dans le sens d'une réduction des inégalités.

Vous avez souligné la nécessité de constituer des réseaux de ville performants. Les travaux du G.I.P. Reclus et de D.A.T.A.R., qui sont financés grâce au F.I.A.T., en montre la nécessité. La démarche d'un certain nombre de villes pour travailler ensemble va tout à fait dans le sens que vous avez souhaité.

Certains se sont interrogés sur le risque de voir remettre en cause le programme routier. Je vous affirme que sa mise en œuvre ne souffre d'aucun retard. Le processus est même accéléré actuellement. En tout cas, je souhaite - je ferai tout pour cela - qu'il soit poursuivi au rythme prévu.

Vous m'avez aussi interrogé sur le canal Rhin-Rhône et sur le T.G.V. Là, il existe peut-être une contradiction. En effet, même si on peut comprendre que l'achèvement du canal Rhin-Rhône paraisse normal aux yeux de certains, comme peut-on, en même temps, demander la mise en place d'un schéma de T.G.V., à l'image du schéma autoroutier, qui, en Franche-Comté et d'Alsace, descendrait la vallée du Rh pour emprunter ensuite le sillon rhodanien ? Des problèmes de financement ne risquent-ils pas de se poser ? Il faut donc prévoir un étalement dans le temps, dégager des priorités.

Dans ces conditions, si l'on veut désenclaver l'ensemble de la région Est - Champagne-Ardenne, Lorraine, Alsace, Franche-Comté - le T.G.V. n'est-il pas plus urgent ou plus opportun que l'achèvement immédiat de la liaison Rhin-Rhône ?

M. Emmanuel Hamel. On peut faire les deux !

M. Jacques Chérèque, ministre délégué. On peut, certainement les deux ! Comme je le disais tout à l'heure, tout est dans tout et réciproquement.

M. Félix Leyzour. C'est du Pierre Dac !

M. Jacques Chérèque, ministre délégué. Mais nous devons tenir compte de l'étriqueté des moyens. Gouvernement, c'est choisir, et je pense, pour ma part, qu'un effort prioritaire doit être entrepris en faveur des équipements de type T.G.V., ce qui n'est pas contradictoire avec la nécessité de mise en place, étalée dans le temps d'un certain nombre d'autres infrastructures.

A l'heure actuelle, je considère que nous avons trois priorités : les routes, le réseau T.G.V. et l'amélioration du réseau aéroportuaire.

M. René Régnault. C'est une bonne réponse !

M. Jacques Chérèque, ministre délégué. Mais celles-ci doivent pas pour autant reléguer l'effort nécessaire en faveur des canaux.

Il ne faut donc pas cultiver la contradiction : à partir d'un moment où nous discutons d'infrastructures qui coûtent 1 milliard de francs le kilomètre, comme c'est le cas dans la région parisienne, on doit se poser la question de l'utilisation des crédits dont nous disposons. Il ne s'agit pas d'opposer Paris à la province, mais de faire payer autant que possible.

M. René Régnault. ... Les Parisiens !

M. Jacques Chérèque, ministre délégué. ... aux usagers de la région parisienne, ce qui leur revient. (*Applaudissements des travées socialistes.*)

M. René Régnault. Tout à fait !

Mme Marie-Claude Beaudeau. Ils paient déjà beaucoup !

M. Jacques Chérèque, ministre délégué. Lorsqu'on constate que le budget du F.I.A.T. ne permet de réaliser que deux kilomètres sur l'A 86, on mesure le problème auquel nous devons faire face.

M. René Régnault. Eh oui !

M. Jacques Chérèque, ministre délégué. Vous avez également évoqué les problèmes européens. Il s'agit, là aussi, d'une question importante et difficile.

Le Feder ne se substitue pas à la politique nationale, vient en complément. Je crois donc que c'est un tort de penser qu'un canton rural est voué à la récession et à

désertification parce qu'il ne bénéficiera pas des pauvres 500 000 francs qui lui seront alloués par le Feder, au titre de l'objectif 5 B.

L'enveloppe globale annuelle est de l'ordre de 200 millions de francs pour l'ensemble des cantons ruraux français éligibles à l'objectif 5 B. C'est pourquoi le dégagement des contraintes contractuelles qui pesaient sur le F.I.D.A.R. est une bonne initiative. L'augmentation de 50 millions de francs des crédits alloués à ce fonds dans la loi de finances rectificative nous permet donc, comme dans le domaine de la conversion, de mettre les différents instruments qui sont à notre disposition au service des cantons ruraux.

C'est la raison pour laquelle je suis tout à fait favorable à une politique systématique de réflexion sur notre territoire, que ce soit pour les cantons ruraux ou pour l'objectif n° 2 de la conversion industrielle. Mais, là aussi, ne cultivons pas de contradiction et n'oublions pas qu'au moment où la discussion a eu lieu à Bruxelles le gouvernement de l'époque s'est opposé au doublement des fonds structurels, ainsi qu'à leur concentration. Nous avons été minoritaires, mais nous avons subi le doublement des fonds structurels et la concentration de 80 p. 100 dans les régions du sud.

Quant à la discussion sur la définition des critères d'éligibilité, sur l'arbitrage entre les programmes et sur les cadres d'appui communautaires, nous l'avons abordée en relative position de faiblesse parce que le gouvernement précédent n'a pas vu venir une telle extension des pouvoirs de Bruxelles, et a mal géré la négociation. Nous avons cependant relativement redressé la barre et je crois que la part française du Feder nous permettra de mieux compléter et articuler notre politique.

Enfin, MM. Boyer, Gerbaud, Régnauld et Dussaut ont évoqué la nécessité de mettre en place des structures de concertation. Vous avez souligné l'importance et l'intérêt que vous attachiez au débat que j'ai accepté de mener, au nom de M. le Premier ministre, à l'Assemblée nationale.

Certains d'entre vous ont donné de la D.A.T.A.R. une définition qui correspond tout à fait à la mission que j'ai confiée au nouveau délégué : la D.A.T.A.R. doit redevenir une force de proposition, de réflexion, un lieu de concertation, véritable interface entre l'administration locale - notamment le corps préfectoral - les départements, les régions et les différentes forces économiques.

Certains d'entre vous ont dit que la D.A.T.A.R. avait souffert de la crise. A l'époque où j'étais préfet, j'ai assisté, dans la coulisse, à de vrais débats sur ce sujet : on se posait en haut lieu la question de savoir si l'on devait la supprimer. L'utilité d'une telle administration était mise en cause et son éventuelle disparition évoquée. Nommé ministre de l'aménagement du territoire, il m'a donc fallu remonter le moral à ceux dont on avait nié la qualité et l'utilité.

Actuellement, la D.A.T.A.R. a retrouvé le moral, elle reprend sa marche en avant et elle pourra remplir le rôle que vous voulez lui voir confier.

M. René Régnauld. Très bien !

M. Jacques Chérèque, ministre délégué. Ma conclusion tiendra en quatre points.

En premier lieu, la politique d'aménagement du territoire n'est pas figée. Elle ne peut plus être celle de ses origines ; elle n'est plus non plus celle de la période de crise.

En deuxième lieu, la rénovation de la politique d'aménagement du territoire, que je compte poursuivre, s'enrichira de la concertation et de la confrontation des idées et des compétences : celles qui sont liées à la décentralisation - car je crois que c'est un phénomène nouveau, qu'on a un peu ignoré au cœur de la crise mais qui a fait émerger des acteurs nouveaux - ainsi que celles qui sont liées au partenariat de terrain.

J'insiste beaucoup sur le développement local et sur toutes les orientations qui ont été dégagées au sein du groupe interministériel sur le développement local, le Gidel, et qui sont poursuivies au sein du centre de ressources et d'initiatives de développement local, le Cridel, où se retrouvent beaucoup d'acteurs du terrain, notamment des élus. Loin d'être un démembrement de l'action d'aménagement du territoire, les structures que je viens de citer concourent à la fédération des acteurs. Je souhaite, en tout cas, que cette réflexion soit menée avec la représentation nationale.

En troisième lieu, j'estime avoir en 1990 les moyens de conduire cette politique. Le budget qui vous est proposé en loi de finances initiale, et qui sera complété en loi de finances rectificative, se traduit par un bond de près de 40 p. 100. Je crois que c'est exceptionnel !

Enfin, en quatrième lieu, s'agissant de l'aménagement rural, j'espère pouvoir vaincre vos réticences. Soyez-en persuadés, il s'agira de ma première préoccupation en 1990.

Devant ces orientations, la logique voudrait que non seulement vous approuviez la politique que je m'efforce de mettre en œuvre sur le terrain avec vous, mais que vous m'en donniez les moyens. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. Nous allons procéder à l'examen et au vote des crédits concernant le ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire et figurant aux états B et C.

Je rappelle que le Sénat a déjà examiné les crédits relatifs au commerce et à l'artisanat les crédits relatifs au tourisme, lors de ses séances des 25 et 26 novembre dernier, et les crédits relatifs à l'industrie, précédemment, au cours de la présente séance.

ÉTAT B

INDUSTRIE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

M. le président. « Titre III : 119 060 799 francs. »

La parole est à Mme Beaudeau.

Mme Marie-Claude Beaudeau. Messieurs les ministres, le projet d'aménagement de la région parisienne, tel qu'il a été défini par le conseil des ministres du 12 octobre 1989, est grave pour le devenir à long terme de l'Ile-de-France.

A plus court terme, le plan d'actions immédiates devant prendre effet en 1990, il impose aux communes des orientations futures d'aménagement en faisant prendre à celles-ci des décisions immédiates.

La première de ces décisions est l'élaboration d'un nouveau schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme qui fixera les orientations du développement pour plusieurs décennies.

Serait-ce que le schéma précédent de 1965 n'avait pas été appliqué ? Nous considérons, nous, que ce schéma a été bien appliqué, je dirai même trop bien appliqué.

Les dégâts sont considérables : démantèlement du potentiel industriel productif, baisse démographique du cœur de Paris, cités populaires dégradées dans les banlieues les plus proches, développement démesuré à l'ouest de La Défense, mutilation de l'environnement, asphyxie des circulations ferroviaire et routière.

Jamais il n'a été aussi difficile de se loger, de se déplacer, de trouver du travail, de se soigner, de s'instruire et de se former en Ile-de-France.

C'est le résultat d'une politique et d'un schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme chargé, depuis 1965, de l'appliquer.

Mais, aujourd'hui, vous considérez que ce schéma est devenu insuffisant, inadapté par rapport à votre politique européenne. Dans votre projet, Paris doit devenir un grand centre européen des affaires, de la finance, du commerce, avec tout un environnement et des équipements servant la spéculation et le tourisme de luxe.

Ces orientations ne correspondent en rien à l'intérêt général ni aux intérêts de l'immense majorité de la population d'Ile-de-France.

Messieurs les ministres, vous accompagnez votre projet de mesures visant à l'imposer aux communes et à leurs municipalités au travers de programmes de villes nouvelles : schémas contraignants, organisations technocratiques se substituant aux conseils municipaux, établissements publics avec collaboration de l'Etat et du capital financier, création de syndicats multiples.

Par ailleurs, vous allez vite, très vite. Or le nouveau schéma directeur ne pourra pas être mis en place avant 1991, voire 1992. Pour anticiper, vous avez donc décidé un programme d'actions pour une durée de trois années, prenant effet dès 1990.

Vous favorisez le logement de grand standing ou de luxe, vous imposez une politique foncière au détriment des projets des communes, vous organisez les transports et la circulation en fonction d'objectifs prioritaires, de liaisons européennes,

au détriment des liaisons en région parisienne, vous définissez un financement qui transférera sur les budgets communaux, c'est-à-dire sur les feuilles d'impôts, des dépenses qui revenaient jusqu'alors à l'Etat.

Les propositions au plan Rocard auront un effet pervers. Elles sont contraires aux intérêts de l'Ile-de-France, de sa population, des collectivités territoriales.

Une telle situation conduit les parlementaires communistes à faire des propositions nouvelles, que je n'aurai malheureusement pas le temps de développer.

Je souhaiterais simplement énumérer huit orientations : réindustrialisation et maintien de l'industrie automobile - Renault comme Citroën - en Ile-de-France ; priorité au logement social, c'est-à-dire au logement de bonne qualité et à des prix abordables ; doublement de la ligne A du R.E.R. et développement des transports en commun ; réalisation des autoroutes sans péage et sans nuisances ; arrêt de la croissance des villes nouvelles et refus de toute autre ville nouvelle ; abandon du projet Eurodisneyland ; affirmation d'une réelle autonomie communale et décentralisation réelle pour favoriser les coopérations sous toutes les formes ; définition des moyens financiers taxant les profits des groupes industriels et commerciaux, réformant la fiscalité locale et la rendant plus juste, plus démocratique.

Vous le constatez, monsieur le ministre, notre opposition à votre projet d'aménagement de la région parisienne est totale. N'oublions pas que c'est à partir de l'Ile-de-France que s'est forgée l'unité de la nation française. Nous ne la laisserons pas évoluer vers un devenir européen dans lequel les Franciliens et les Franciliennes ne se reconnaissent pas. L'avenir de Paris et de la région d'Ile-de-France repose sur de meilleures conditions de vie de ses habitants et sur une définition d'une politique exclusivement nationale.

M. le président. Par amendement n° II-19, M. de Montalembert, au nom de la commission des finances, propose de réduire les crédits figurant au titre III de 13 073 415 francs.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial. Monsieur le président, il convient, à cette heure, de gagner du temps et je défendrai en même temps les quatre amendements présentés par la commission des finances. Ils consistent à repousser les crédits de l'aménagement du territoire qui sont inscrits au projet de budget de l'industrie et de l'aménagement du territoire, projet de budget qui regroupe également les crédits du commerce et de l'artisanat et ceux du tourisme.

Ensuite, j'inviterai le Sénat à adopter le projet de budget de l'industrie ainsi modifié, et donc les crédits du commerce et de l'artisanat et les crédits du tourisme.

Bien entendu, monsieur le président, si vous n'étiez pas d'accord avec cette procédure, je me soumettrais à votre décision.

M. le président. Vous êtes trop honnête, monsieur le doyen.

M. Emmanuel Hamel. On n'est jamais trop honnête !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jacques Chérèque, ministre délégué. Monsieur le président, je répondrai également en une seule fois aux propositions d'amendement de la commission.

Monsieur le rapporteur spécial, si je ne suis pas un homme au long passé politique, sans doute pas assez par rapport à nombre d'entre vous, en revanche, je connais bien les ravages de l'utilisation de la langue de bois.

En 1986 et en 1987, vous avez adopté des budgets d'aménagement du territoire en forte baisse. Cette année, vous refusez un budget en hausse de 40 p. 100, qui dépasse de près de 700 millions de francs celui que vous aviez accepté en 1987 pour 1988.

En 1986, pour la loi de finances pour 1987, le budget reflétait une baisse de 12 p. 100 des crédits de paiement et de 22 p. 100 des autorisations de programme. La prime d'aménagement du territoire passait de 600 millions de francs à 300 millions de francs. Elle était supprimée pour les petits projets de moins de 20 millions de francs d'investissement.

En 1987, pour la loi de finances pour 1988, on enregistrait une nouvelle baisse des crédits de paiement et des dépenses ordinaires de 13,6 p. 100 et une augmentation des autorisa-

tions de programme - tenez-vous bien ! - de 0,8 p. 100, pour un total de 1 707 millions de francs, considéré alors par vous-même, monsieur de Montalembert, comme un bon indicateur des intentions du Gouvernement de maintenir l'action publique au niveau souhaitable.

Aujourd'hui, le total des crédits de paiement et des dépenses ordinaires de l'aménagement du territoire atteint, en projet de loi de finances initiale, 1 972 millions de francs, auquel s'ajouteront 84 millions de francs dégagés dans le projet de loi de finances rectificative ; le total des autorisations de programme et des dépenses ordinaires en projet de la loi de finances initiale s'élève à 1 627 millions de francs, auquel s'ajouteront, dans le projet de loi de finances rectificative, 562 millions de francs, soit 2 189 millions de francs, sans compter le fonds de redéveloppement industriel, que j'ai créé avec M. Roger Fauroux, qui dispose d'un crédit de 100 millions de francs, et le F.R.I.L.E., pour 135 millions de francs.

Si l'on additionne tous ces crédits, on obtient 2 424 millions de francs, soit une augmentation de plus de 700 millions de francs par rapport au budget de 1987, que vous avez adopté, je le répète.

Cette augmentation prend toute sa valeur lorsque l'on sait que les fonds consacrés à l'aménagement du territoire sont, en général, moins contractualisés - vous l'avez reconnu - que par le passé. Ces chiffres sont éloquentes.

Vous avez plusieurs fois déclaré que ce n'étaient ni les intentions ni les actions du ministre qui étaient en cause, mais l'insuffisance de ses moyens.

Permettez-moi de ne pas comprendre ces subtilités. Elles devraient me désarmer. Je n'ai pas réussi à renverser le mur du parti pris anti-gouvernemental que vous avez obstinément maintenu. A moins que vous ne rejetiez, mesdames, messieurs les sénateurs, comme je vous y invite, les amendements présentés par la commission des finances.

Quoi qu'il arrive, je resterai confiant dans l'avenir et, pour conclure, je vous lirai les propos d'un jeune de dix-huit ans qui a commenté, dans un travail scolaire, l'un des articles que j'ai publié dans le journal *Le Monde*, intitulé « Horizon 2015 ». Il écrivait :

« Chaque Français doit donc participer au développement de son pays et s'intéresser à ses faiblesses.

« L'Etat doit aussi modifier sa politique économique : elle doit élargir les bases de son développement en profitant de tout l'espace disponible et en essayant de former au maximum la population pour une meilleure qualification.

« En conclusion, Jacques Chérèque n'oublie pas le rôle important que joue la D.A.T.A.R. au sein de l'Etat.

« Il insiste sur son idée de l'aménagement du territoire en France : une politique en contact avec le terrain, soucieuse de compétitivité économique, mais surtout positive et dynamique sachant tirer tous les atouts de son territoire et de sa population.

« C'est de cette façon que Jacques Chérèque voit la France et qu'elle pourra s'affirmer en Europe. »

Mme Marie-Claude Beaudeau. Eh bien, il va tomber de haut, ce jeune !

M. Jacques Chérèque, ministre délégué. Le jeune homme qui parlait ainsi a eu dix-huit ans et il aura quarante-trois ans en l'an 2015 ! Il sera peut-être à ce moment-là ministre de l'aménagement du territoire - je le lui souhaite - ou rapporteur au Sénat ! (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial. Nous ne sommes pas en réunion publique, monsieur le ministre ! Si j'abondais dans votre sens, nous pourrions aller jusqu'à six heures du matin - à moi, cela me serait égal - pour trouver le temps des controverses. Mais je souhaite pour ma part rester sur un terrain solide.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial. En premier lieu, monsieur le ministre, personne ici ne peut dire que je parle la langue de bois. J'ai peut-être de la langue, mais pas de la langue de bois !

M. Emmanuel Hamel. C'est incorrect d'avoir dit cela !

M. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial. Je n'accepte donc pas cette espèce de reproche que vous avez cru devoir m'adresser, monsieur le ministre.

En second lieu, je suis un vieux parlementaire, contrairement à vous qui êtes non pas un parlementaire, mais un très bon fonctionnaire-ministre. Vous avez parlé en comptable ; moi, j'ai parlé en politique, fidèle à ma conception de la politique, et non pas en politicien !

Sur ce budget, je suis le rapporteur spécial de la commission des finances, et j'ai fait ce que je devais faire. J'ai rédigé un rapport écrit. J'ai donné les chiffres. Si mes collègues veulent les examiner de plus près, qu'ils lisent la page 21 et surtout le renvoi en bas de page.

D'ailleurs, je vais moi-même en donner lecture : « Enfin, votre rapporteur tient à souligner que, s'il y a lieu de se féliciter de cet abondement en collectif, la comparaison avec 1989 devrait également tenir compte du crédit ouvert en loi de finances rectificative pour 1988. Il apparaît que la prime d'aménagement du territoire sera moins dotée en 1990 qu'en 1989, soit environ 830 millions de francs contre 1 160 millions de francs. » C'est écrit !

Mes collaborateurs à la commission des finances, dont je me plais à reconnaître la qualité et le dévouement, ont vérifié ces chiffres. Je les maintiens.

Telle est la réponse que je vous fais aujourd'hui, monsieur le ministre, en espérant que vous ne me tiendrez pas rigueur de la vivacité de mon propos. Chacun son métier : le jeune de dix-huit ans fera le sien, et je souhaite qu'il le fasse aussi bien que moi durant ces quatre-vingt-onze années. Dieu veuille que je le fasse quelques années encore, pour le bien du pays, que j'ai toujours défendu, et je ne donne à personne le droit de me faire la leçon ! (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. Emmanuel Hamel. Bravo !

M. le président. Je vais mettre aux voix l'amendement n° II-19.

M. René Régnault. Je demande la parole pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Régnault.

M. René Régnault. Je voudrais, avec un peu moins de passion, exprimer le sentiment du groupe socialiste et indiquer la raison pour laquelle je souhaite que notre assemblée retrouve maintenant sa sérénité pour émettre un vote de qualité en conclusion de cette discussion sur les quatre volets du budget du ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

S'agissant du volet relatif à l'aménagement du territoire, j'ai écouté, peut-être plus attentivement qu'à l'accoutumée, tous les intervenants. Si certains ont, pendant un bref instant, regretté l'insuffisance de tel ou tel crédit, tous se sont accordés pour reconnaître que le projet de budget initial était en progression de 9 p. 100 par rapport à l'an dernier. Mais ce taux a été corrigé par l'apport de plus de 500 millions de francs au cours du débat qui a commencé à l'Assemblée nationale.

L'un des rapporteurs a d'ailleurs souligné - je partage son avis - l'impression très positive qui s'est dégagée, puisque le débat entre la représentation nationale et le Gouvernement a abouti à augmenter de plus de 30 p. 100 les crédits du projet de budget initial.

Que n'aurait-on entendu si l'on avait simplement repris les hypothèses des exercices de 1987 ou de 1988 ?

La politique d'aménagement du territoire mérite de retenir notre attention. Le débat de ce soir l'a démontré. La volonté, qui se dessine derrière une augmentation sensible des crédits, de restaurer la politique d'aménagement du territoire est, reconnaissons-le, bien réelle, comme M. le ministre l'a démontré et comme les inscriptions budgétaires nous en apportent la preuve.

Mes chers collègues, je n'ai pas le sentiment d'avoir vécu une soirée irrationnelle ou illogique. Notre doyen et rapporteur spécial, M. de Montalembert, a réfuté voilà un instant le caractère politique qui imprégnerait nos débats. Je suis d'accord avec lui.

Au cours du débat, la plupart des intervenants ont reconnu les efforts du Gouvernement et lui ont demandé de continuer dans cette direction et d'accélérer le mouvement.

Certains intervenants l'ont même déjà remercié de continuer à leur venir en aide.

De quelle politique voudriez-vous que le Gouvernement s'honore en matière d'aménagement du territoire si, pour conclure nos débats, nous supprimions les crédits mis à sa disposition ? Ce serait la pire des choses. Nous deviendrions des politiciens.

L'opinion publique ne comprendrait pas que le Sénat ait voulu améliorer la politique d'aménagement du territoire et qu'elle ait, dans le même temps, supprimé les crédits de ce ministère. Il faut qu'elle comprenne ce que nous faisons.

Voilà pourquoi, mes chers collègues, la sérénité retrouvée, je vous demande de ne pas voter les amendements de la commission des finances.

Mme Marie-Claude Beaudeau. Je demande la parole pour explication de vote.

M. le président. La parole est à Mme Beaudeau.

Mme Marie-Claude Beaudeau. Je souhaite faire part de quelques observations relatives aux perspectives d'aménagement d'une région située autour de l'aéroport de Roissy et de la Plaine de France.

En 1965, l'agriculture était prospère dans cette région. L'implantation industrielle était réelle dans la plupart des villes et des villages.

Vingt-quatre ans plus tard, nous constatons un recul de l'agriculture.

Pourtant, nous sommes en plaine de France, dans une région comptant les terres les plus riches du monde. Les trois dernières sucreries - à Us, à Villeron et à Goussainville - ont disparu. Les surfaces agricoles diminuent régulièrement.

Pourtant, chaque jour, 40 000 enfants meurent de faim dans le monde et des milliers de familles de notre région souffrent de malnutrition.

Vingt-quatre ans après, nous constatons que l'industrie a totalement disparu. Les industries mécaniques florissantes, notamment, sont toutes fermées. La production de richesses a considérablement baissé. Le taux d'emploi dans cette région est l'un des plus faibles de la région d'Ile-de-France, 0,43 p. 100 hors l'aéroport. En 1988, sur 31 000 emplois, 4 000 seulement sont occupés par des Valdoisiens et 20 000 personnes cherchent un emploi.

Vingt-quatre ans après, la région Est du Val-d'Oise compte 200 000 habitants, mais 10 000 demandeurs de logement plusieurs centaines de sans-logis et de familles expulsées.

Vingt-quatre ans après, la circulation dans la région est synonyme de paralysie. Les banlieusards sont de plus en plus mal transportés.

Monsieur le ministre, le S.D.A.U. de 1965 a été appliqué. Ses conséquences sont de terribles réalités. Le nouveau S.D.A.U. proposé, les décisions de votre gouvernement pour les années à venir et les mesures proposées dans l'immédiat corrigeront-ils une situation dégradée et préoccupante ? Non, monsieur le ministre.

Votre plan d'aménagement comporte des orientations que je dénoncerai rapidement.

Premièrement, ce plan prévoit une zone très réduite, limitée et réservée à l'emploi, mais ne présente aucun projet industriel productif. Seules des activités de commerce, de services, de stockage, de distribution, de tourisme et de transport sont prévues. Cela ne correspond en rien aux possibilités de la région parisienne et aux besoins de sa population.

Deuxièmement, une zone de construction de logements est envisagée. Le nombre de logements prévus varie de 10 000 à 30 000 avec, bientôt, la création d'une ville nouvelle, gérée par un établissement public où l'Etat et le privé se retrouvent.

Vous envisagez de construire pour les futurs cadres de l'aéroport de Roissy des pavillons d'un coût de un million de francs. Les 10 000 demandeurs de logement de Sarcelles, Garges, Villiers-le-Bel, Arnouville, Gonesse ou Goussainville ne pourront pas accéder à de tels logements.

Troisièmement, une zone de loisirs est également prévue, mais réservée à des activités pour une clientèle de personnes riches venant des quatre coins du monde, avec golf, centres commerciaux et équipements de luxe.

Cet aménagement ne résoudra aucun des problèmes posés par la vie quotidienne des 50 000 personnes sans emploi et des 30 000 demandeurs de logement du département du Val-d'Oise. Il ne répondra en rien aux besoins en formation des jeunes de cette région particulièrement défavorisée.

L'aménagement prévu n'envisage ni logements sociaux, ni équipements sportifs, culturels et sociaux, pourtant demandés par les habitants et les associations de cette région.

Les moyens de transport et de circulation, qu'il s'agisse de l'autoroute A 16, du boulevard intercommunal du Parisis, du train à grande vitesse, n'ont pas pour objectif de faciliter les échanges et les déplacements en région parisienne, mais celui de répondre aux exigences des liaisons avec Londres, Bruxelles, l'Europe tout entière, même si cela doit se faire au détriment de la vie des Valdoisiens, des Franciliens et des conditions de transport de dizaines de milliers de banlieusards.

Les crédits prévus dans votre projet de budget ont pour fonction de servir le développement d'une région en fonction d'intérêts qui ne sont ni ceux de notre plaine de France ni ceux de ses habitants, mais qui sont uniquement ceux de l'Europe.

Nous avons de multiples propositions, qui sont l'émanation des programmes municipaux.

Avec la population, nous exprimons les besoins des hommes et des femmes de cette région. Nous saurons les faire entendre avec plus de force et demain, finalement, vous les imposerez.

M. François Gerbaud. Je demande la parole pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Gerbaud.

M. François Gerbaud. Je voudrais simplement confirmer que nous voterons les amendements de la commission des finances et donc contre le projet de budget de l'aménagement du territoire.

Monsieur le ministre, vous êtes venu, vous vous êtes expliqué, vous nous avez entendus, vous nous avez répondu ; vous ne nous avez pas convaincus.

J'espère que les critiques qui se sont fort modestement manifestées à votre endroit trouveront une sanction identique à celle que, au nom du groupe du rassemblement pour la République, je prononce en ce moment. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R.)*

M. Félix Leyzour. Je demande la parole pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Leyzour.

M. Félix Leyzour. J'ai indiqué tout à l'heure que nous n'approuvons pas ce projet de budget en raison des orientations proposées et de la faiblesse des crédits dans un certain nombre de domaines. Nous n'allons donc pas maintenant supprimer ces crédits. Nous voterons contre les quatre amendements de la commission des finances.

M. Hubert Martin. Je demande la parole pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Martin.

M. Hubert Martin. Monsieur le ministre, je tiens à réaffirmer d'une façon solennelle que je ne suis pas contre l'aide qui sera apportée au bassin de Longwy, qui, tout le monde le sait, a beaucoup souffert.

Vous m'avez fait une proposition très intéressante pour le bassin de Briey. Par conséquent, je ne voterai pas contre ce projet de budget. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.)*

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-19, repoussé par le Gouvernement.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe socialiste.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 61 :

Nombre des votants	319
Nombre des suffrages exprimés	318
Majorité absolue des suffrages exprimés	160
Pour l'adoption	228
Contre	90

Le Sénat a adopté.

Je vais mettre aux voix les crédits figurant au titre III, modifiés par l'amendement n° II-16, adopté cet après-midi lors de l'examen des dispositions de projet de loi relatives à l'industrie, et par l'amendement n° II-19.

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Au nom du ministre délégué chargé du tourisme, du ministre délégué chargé du commerce et de l'artisanat, du ministre délégué chargé de l'aménagement du territoire et des reconversion et en mon nom personnel, je voudrais, mesdames, messieurs les sénateurs, présenter quelques remarques.

Si le Sénat a cru bon de modifier, c'est-à-dire de réduire, voire de supprimer un certain nombre de crédits de mon département ministériel, c'est pour manifester son opposition à la politique industrielle du Gouvernement. Je ne peux que le regretter, au nom du Gouvernement que je représente.

Cependant, je me dois aussi de vous exprimer mes remerciements, mesdames, messieurs les sénateurs, pour la pertinence et la vivacité de vos remarques ainsi que, de temps en temps, pour la passion dont vous avez fait preuve. Je vous remercie également pour les appréciations très positives que, nonobstant vos votes, vous avez bien voulu exprimer sur la politique du Gouvernement et, occasionnellement, sur nos personnes. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III, modifiés *(Ces crédits sont adoptés.)*

M. le président. « Titre IV : 65 097 576 francs. »

Par amendement, n° II-20, M. de Montalembert, au nom de la commission des finances, propose de réduire ces crédits de 190 000 francs.

M. le rapporteur spécial a, tout à l'heure, présenté cet amendement. De même, le Gouvernement a déjà fait connaître son avis.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-20, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix, ainsi modifiés, les crédits figurant au titre IV.

(Ces crédits sont adoptés.)

ÉTAT C

INDUSTRIE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

M. le président. « Titre V. - Autorisations de programme : 150 273 000 francs.

« Crédits de paiement : 78 079 000 francs. »

Par amendement n° II-21, M. de Montalembert, au nom de la commission des finances, propose de réduire les autorisations de programme de 10 500 000 francs et les crédits de paiement de 2 100 000 francs.

La commission et le Gouvernement se sont déjà exprimés. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-21, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je vais mettre aux voix les crédits figurant au titre V, modifiés par l'amendement n° II-17, adopté cet après-midi lors de l'examen des dispositions relatives à l'industrie, et par l'amendement n° II-21.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre V, modifiés.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. « Titre VI. - Autorisations de programme : 5 684 049 000 francs.

« Crédits de paiement : 2 279 473 000 francs. »

Par amendement n° II-22 rectifié, M. de Montalembert, au nom de la commission des finances, propose de réduire les autorisations de programme de 1 406 300 000 francs et les crédits de paiement de 561 800 000 francs.

La commission et le Gouvernement se sont déjà exprimés.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-22 rectifié, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je vais mettre aux voix les crédits figurant au titre VI, modifiés par l'amendement n° II-18, adopté cet après-midi par le Sénat lors de l'examen des dispositions relatives à l'industrie, et par l'amendement n° II-22 rectifié.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre VI, modifiés.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

6

TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, portant adaptation du code des assurances à l'ouverture du marché européen.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 91, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. *(Assentiment.)*

7

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à aujourd'hui, samedi 2 décembre 1989 :

A seize heures :

1. Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1990, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (nos 58 et 59, 1989-1990).

M. Roger Chinaud, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Deuxième partie. - Moyens des services et dispositions spéciales :

Commerce extérieur :

Les crédits du commerce extérieur figurent à la ligne « Economie, finances et budget : II. - Services financiers ».

M. Tony Larue, rapporteur spécial (rapport n° 59, annexe n° 10) ; M. Marcel Daunay, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 61, tome IX).

A vingt et une heures trente :

2. Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1990, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (nos 58 et 59, 1989-1990).

M. Roger Chinaud, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Deuxième partie. - Moyens des services et dispositions spéciales :

Services du Premier ministre :

V. - Environnement et article 73 :

M. Robert Vizet, rapporteur spécial (rapport n° 59, annexe n° 35) ; M. Bernard Hugo, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 61, tome XVII) ; M. Hubert Martin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (avis n° 60, tome III).

Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires pour le projet de loi de finances pour 1990

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1990 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1990

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1990 est fixé au mercredi 6 décembre 1989, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le samedi 2 décembre 1989, à deux heures cinq.)

Le Directeur

du service du compte rendu sténographique,
JEAN LEGRAND

COMMUNICATIONS RELATIVES A LA CONSULTATION D'ASSEMBLÉES TERRITORIALES DE TERRITOIRES D'OUTRE-MER ET D'ASSEMBLÉE DÉ COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

M. le président du Sénat a reçu de M. le Premier ministre deux communications en date du 1^{er} décembre 1989 relatives :

- à la consultation d'assemblées territoriales de Polynésie française, de Nouvelle-Calédonie et des îles Wallis-et-Futuna se rapportant au projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-583 du 5 juillet 1983 réprimant la pollution de la mer par les hydrocarbures ;

- à la consultation du conseil général de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon sur le projet de loi portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé.

Ces documents ont été transmis aux commissions compétentes.

QUESTION ORALE

REMISE À LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT

(Application des articles 76 et 78 du Règlement)

Lutte contre la progression du sida

172. - 1^{er} décembre 1989. - **M. Jean-Jacques Robert** expose à **M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale** que, de l'avis des spécialistes les plus qualifiés, le développement du sida croît dans des propor-

tions effrayantes. Alors que le nombre total cumulé des personnes vivantes ou décédées ayant souffert de cette maladie à la fin de 1988 était de l'ordre de 5 000, 2 500 nouveaux cas ont été répertoriés en 1988 et plus de 5 000 en 1989. Le fléau ne pouvant encore que progresser par suite du nombre élevé de sujets séropositifs sur lesquels la maladie n'a pas été décelée, il s'étonne du silence que l'on a constaté depuis quelques mois. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour lutter contre cette redoutable épidémie et apporter à nos concitoyens l'assurance que le Gouvernement est bien conscient de la gravité du problème.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

de la séance

du vendredi 1^{er} décembre 1989

SCRUTIN (N° 61)

sur l'amendement n° II-19, présenté par M. Geoffroy de Montalembert au nom de la commission des finances, tendant à réduire les crédits du titre III de l'état B du projet de loi de finances pour 1990 (budget de l'industrie et aménagement du territoire).

Nombre de votants 319
 Nombre des suffrages exprimés 318
 Pour 228
 Contre 90

Le Sénat a adopté.

Ont voté pour

MM.

Philippe Adnot
 Michel d'Aillières
 Paul Alduy
 Michel Alloncle
 Jean Amelin
 Hubert d'Andigné
 Maurice Arreckx
 Jean Arthuis
 Alphonse Arzel
 Honoré Baillet
 José Balarelo
 René Ballayer
 Bernard Barbier
 Jean Barras
 Bernard Barraux
 Jean-Paul Bataille
 Henri Belcour
 Claude Belot
 Jacques Bérard
 Georges Berchet
 Daniel Bernardet
 Roger Besse
 André Bettencourt
 Jacques Bimbenet
 François Blaizot
 Jean-Pierre Blanc
 Maurice Blin
 André Bohl
 Roger Boileau
 Christian Bonnet
 Amédée Bouquerel
 Joël Bourdin
 Yvon Bourges
 Raymond Bourguine
 Philippe de Bourgoing
 Jean-Eric Bousch
 Raymond Bouvier
 Jean Boyer (Isère)
 Louis Boyer (Loiret)
 Jacques Braconnier
 Mme Paulette
 Brisepierre
 Louis Brives
 Guy Cabanel
 Michel Caldaguès
 Robert Calmejane
 Jean-Pierre Camoin
 Jean-Pierre Cantegrit

Paul Caron
 Pierre Carous
 Ernest Cartigny
 Louis de Catuelan
 Joseph Caupert
 Auguste Cazalet
 Jean Chamant
 Jean-Paul Chambriard
 Jacques Chaumont
 Michel Chauty
 Jean Chérioux
 Roger Chinaud
 Auguste Chupin
 Jean Clouet
 Jean Cluzel
 Henri Collard
 Henri Collette
 Francisque Collomb
 Charles-Henri
 de Cossé-Brissac
 Maurice Couve
 de Murville
 Pierre Croze
 Michel Crucis
 Charles de Cuttoli
 Etienne Dailly
 André Daugnac
 Marcel Daunay
 Désiré Debavelaere
 Luc Dejoie
 Jean Delaneau
 François Delga
 Jacques Delong
 Charles Descours
 André Diligent
 Michel Doublet
 Franz Duboscq
 Alain Dufaut
 Pierre Dumas
 Jean Dumont
 Ambroise Dupont
 André Egu
 Jean-Paul Emin
 Jean Faure
 Marcel Fortier
 André Fosset
 Jean-Pierre Fourcade
 Philippe François

Jean François-Poncet
 Jean-Claude Gaudin
 Philippe de Gaulle
 Jacques Genton
 Alain Gérard
 François Gerbaud
 Charles Ginesy
 Jean-Marie Girault
 (Calvados)
 Paul Girod (Aisne)
 Henri Göttschy
 Jacques Golliet
 Yves Goussebaire-
 Dupin
 Adrien Gouteyron
 Jean Grandon
 Paul Graziani
 Georges Gruillot
 Yves Guéna
 Bernard Guyomard
 Jacques Habert
 Hubert Haenel
 Emmanuel Hamel
 Mme Nicole
 de Hauteclouque
 Marcel Henry
 Rémi Herment
 Daniel Hoffel
 Jean Huchon
 Bernard Hugo
 Claude Huriet
 Roger Husson
 André Jarrot
 Pierre Jeambrun
 Charles Jolibois
 André Jourdain
 Louis Jung
 Paul Kauss
 Pierre Lacour
 Pierre Laffitte
 Christian
 de La Malène
 Lucien Lanier
 Jacques Larché
 Gérard Larcher
 Bernard Laurent
 René-Georges Laurin
 Marc Lauriol

Henri Le Breton
 Jean Lecanuet
 Bernard Legrand
 (Loire-Atlantique)
 Jean-François
 Le Grand (Manche)
 Edouard Le Jeune
 (Finistère)
 Max Lejeune (Somme)
 Charles-Edmond
 Lenglet
 Marcel Lesbros
 Roger Lise
 Maurice Lombard
 Pierre Louvot
 Roland du Luart
 Lucotte
 Jacques Machet
 Jean Madelain
 Kléber Malécot
 Paul Masson
 François Mathieu
 (Loire)
 Serge Mathieu
 (Rhône)
 Michel Maurice-
 Bokanowski
 Jacques de Menou
 Louis Mercier
 Daniel Millaud
 Michel Miroudot
 Mme Hélène Missoffe
 Louis Moïnard
 René Monory

Claude Mont
 Geoffroy
 de Montalembert
 Paul Moreau
 Jacques Mossion
 Arthur Moulin
 Georges Mouly
 Jacques Moutet
 Jean Natali
 Lucien Neuwirth
 Henri Olivier
 Charles Ornano
 Paul d'Ornano
 Jacques Oudin
 Sosefo Makapé
 Papilio
 Charles Pasqua
 Bernard Pellarin
 Jean Pépin
 Jean-François Pintat
 Alain Pluchet
 Christian Poncelet
 Michel Poniatowski
 Roger Poudonson
 Richard Pouille
 Jean Pourchet
 André Pourny
 Claude Prouvoyeur
 Jean Puech
 Henri de Raincourt
 Henri Revol
 Roger Rigaudière
 Guy Robert
 (Vienne)

Jean-Jacques Robert
 (Essonne)
 Mme Nelly Rodi
 Josselin de Rohan
 Roger Romani
 Olivier Roux
 Marcel Rudloff
 Michel Rufin
 Pierre Schiélé
 Maurice Schumann
 Bernard Seillier
 Paul Séramy
 Jean Simonin
 Raymond Soucaret
 Michel Souplet
 Jacques Sourdille
 Louis Souvet
 Martial Taugourdeau
 Jacques Thyraud
 Jean-Pierre Tizon
 Henri Torre
 René Travert
 René Tréguouët
 Georges Treille
 François Trucy
 Dick Ukeiwé
 Jacques Valade
 Pierre Vallon
 Albert Vecten
 Xavier de Villepin
 Serge Vinçon
 Louis Virapoullé
 Albert Voilquin
 André-Georges Voisin

Ont voté contre

MM.

François Abadie
 Guy Allouche
 François Autain
 Germain Authié
 Henri Bangou
 Gilbert Baumet
 Jean-Pierre Bayle
 Mme Marie-Claude
 Beaudéau
 Jean-Luc Bécart
 Gilbert Belin
 Jacques Bellanger
 Mme Maryse
 Bergé-Lavigne
 Roland Bernard
 Jean Besson
 Jacques Bialski
 Pierre Biarnes
 Mme Danielle
 Bidard-Reydet
 Marc Bœuf
 Marcel Bony
 André Boyer (Lot)
 Jacques Carat
 Robert Castaing
 William Chervy
 Yvon Collin
 Claude Cornac
 Marcel Costes
 Raymond Courrière
 Roland Courteau
 Michel Darras

Marcel Debarge
 André Delelis
 Gérard Delfau
 Rodolphe Désiré
 Michel Dreyfus-
 Schmidt
 Bernard Dussaut
 Claude Estier
 Mme Paulette Fost
 Mme Jacqueline
 Fraysse-Cazalis
 Aubert Garcia (Gers)
 Jean Garcia
 (Seine-Saint-Denis)
 Gérard Gaud
 François Giacobbi
 Roland Grimaldi
 Robert Guillaume
 Philippe Labeyrie
 Tony Larue
 Robert Laucournet
 Charles Lederman
 François Lesein
 Félix Leyzour
 Louis Longuequeue
 Paul Loridant
 François Louisy
 Mme Hélène Luc
 Philippe Madrelle
 Michel Manet
 Jean-Pierre Masseret
 Jean-Luc Mélenchon

Louis Minetti
 Michel Moreigne
 Georges Othily
 Robert Pagès
 Albert Pen
 Guy Penne
 Daniel Percheron
 Louis Perrein
 Hubert Peyou
 Jean Peyraffitte
 Louis Philibert
 Robert Pontillon
 Claude Pradille
 Roger Quilliot
 Albert Ramassamy
 René Régnauld
 Ivan Renar
 Jacques Rocca-Serra
 Jean Roger
 Gérard Roujas
 André Rouvière
 Claude Saunier
 Franck Sérusclat
 René-Pierre Signé
 Paul Souffrin
 Fernand Tardy
 André Vallet
 André Vezinhet
 Marcel Vidal
 Robert-Paul Vigouroux
 Hector Viron
 Robert Vizet

S'est abstenu

M. Hubert Martin.

N'ont pas pris part au vote

MM. Alain Poher, président du Sénat, et Pierre-Christian Taittinger, qui présidait la séance.

A délégué son droit de vote

(Art. 63 et 64 du règlement.)

M. Charles Ornano à M. Jacques Habert.

Les nombres annoncés en séance ont été reconnus, après vérification, conformes à la liste de scrutin ci-dessus.

ABONNEMENTS					
EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER		
Codes	Titres	Francs	Francs		
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions ; - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.	
03	Compte rendu..... 1 an	108	852		
33	Questions 1 an	108	554		
83	Table compte rendu	52	86		
93	Table questions	52	95		
DEBATS DU SENAT :					
05	Compte rendu..... 1 an	99	535		
35	Questions 1 an	99	349		
85	Table compte rendu	52	81		
95	Table questions	32	52		
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 TELEPHONE STANDARD : (1) 40-58-75-00 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS	
07	Série ordinaire..... 1 an	670	1 572		
27	Série budgétaire 1 an	203	304		
DOCUMENTS DU SENAT :					
09	Un an.....	670	1 536		
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.					
Tout paiement à la commande facilitera son exécution Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.					

Prix du numéro : 3 F